

Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HAUTE-BIGORRE

ÉLABORATION DE LA CARTE COMMUNALE DE LA COMMUNE DE MERILHEU

Pièce N°2 : Rapport de présentation

DOSSIER D'APPROBATION

*Approuvé par délibération du
Conseil Communautaire du 27 Septembre 2018*



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA
HAUTE - BIGORRE



CARTE COMMUNALE DE MERILHEU

Rapport de présentation



SOMMAIRE

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

I – MÉRILHEU, UNE COMMUNE DE LA HAUTE BIGORRE

Elaboration du SCoT de Haute Bigorre	8
Communauté de Communes de Haute Bigorre	9
Situation de la Haute Bigorre	10
Bassin de vie de Bagnères de Bigorre	11

II – CADRE NATUREL

Relief et hydrographie	13
• <i>Un petit territoire sur le plateau de Cieutat</i> • <i>Entre Adour et Arros</i>	
Paysage	15
• <i>Un relief en doigts de gants, modelé par le réseau hydrographique</i> • <i>Les structures paysagères de l'unité « Les Balcons Pyrénéens »</i> • <i>Les balcons de Cieutat et Orignac</i> • <i>Quelques grandes caractéristiques du paysage « Les balcons de Cieutat et Orignac »</i> • <i>Les unités paysagères de Mérilheu</i>	
Milieus naturels	23
• <i>Prairies, landes et forêts</i> • <i>Milieus aquatiques et zones humides</i> • <i>Les zones écologiques</i> • <i>Espèces patrimoniales de la commune</i>	
Trame verte et bleue	29
• <i>La trame verte et bleue et le SRCE Midi-Pyrénées</i> • <i>La trame verte et bleue du SRCE à Mérilheu</i> • <i>La trame verte et bleue à l'échelle locale</i>	

III – ÉLÉMENTS DE DÉMOGRAPHIE

Contexte général d'une dynamique retrouvée	33
Des différences territoriales contrastées et pas toujours évidentes	34
Evolution de la population de Mérilheu	35
Desserrement des ménages qui accélère la croissance des ménages	36
Un vieillissement perceptible	37
Des migrations hier trop faibles, aujourd'hui au secours du développement	
L'importance des migrations et le rôle d'intermédiaire joué par Bagnères-de-Bigorre	39
Typologie des nouveaux habitants sur la Haute Bigorre	40

IV – ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE, SERVICES, DÉPLACEMENTS, HABITATS

Activité économique	42
• <i>Une population active de la CCHB plutôt bien occupée</i> • <i>Une polarisation importante de l'emploi</i> • <i>L'offre de proximité (commerces et services) dans la CCHB</i> • <i>Une population active sur Mérilheu en augmentation</i>	
Services	45
• <i>Peu de services sur la commune</i>	
Les déplacements	46
• <i>Un maillage de voies contraint par le relief de la CCHB</i> • <i>La prépondérance de la voiture pour les déplacements individuels</i> • <i>Les déplacements doux peu développés</i> • <i>Un réseau viaire limité sur Mérilheu</i>	
Parc de logements	50
• <i>L'augmentation du parc de logement de Mérilheu ralenti</i> • <i>Un essor important de la construction depuis 1999 sur la CCHB</i> • <i>L'habitat locatif pas très développé, la vacance assez importante</i>	

SOMMAIRE

V– AGRICULTURE

Diminution des exploitations, stabilité des surfaces utilisées, pluriactivité	54
La prépondérance de l'élevage	55
Le vieillissement des exploitants	56
Une surface herbagère importante	57
La pérennité de l'agriculture et la problématique de la pression urbaine à l'échelle de la CCHB	58
Questions-enjeux pour l'agriculture dans le cadre du Scot de la CCHB	

VI– OCCUPATION DU TERRITOIRE

Organisation du bâti traditionnel	60
Un habitat historiquement dispersé le long des voies	63
Evolution dans les quartiers	65
Evolution récente dans les quartiers	76

VIII– URBANISATION ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

Dans la CCHB	78
Selon les formes urbaines	79
Dans la longue durée	80
Exemple de la plaine au nord de Bagnères de Bigorre	81
Evolution de la tâche urbaine et taille des parcelles à Mérilheu	82
Questions essentielles et principaux enjeux spatiaux dans le cadre du Scot	83
Premiers objectifs du SCOT : urbanisation économe et ressources naturelles	84

IX – RISQUES, NUISANCES, RÉSEAUX ET SERVITUDES

Risques, pollution et nuisances	88
• <i>Un territoire peu contraint par les risques</i>	
• <i>Un cours d'eau de bonne qualité</i>	
• <i>Des sols non pollués</i>	
• <i>La pollution lumineuse maîtrisée</i>	
• <i>Des nuisances sonores faibles</i>	

Gestion des déchets organisée par la CCHB	91
Eau potable , le SIAEP de la vallée de l'Arros	92
Défense incendie	93
Assainissements autonomes : une situation préoccupante	94
Servitudes	96
Documents d'urbanisme limitrophes	97

X – SYNTHÈSE ET ENJEUX

Un équilibre à trouver entre les enjeux agricoles et paysagers et l'accueil de nouveaux logements	98
---	----

B - DES ENJEUX AUX CHOIX RETENUS

I - PROJETS DE LA COMMUNE

100

II - RAPPEL DU CADRE LÉGISLATIF ET RÉGLEMENTAIRES

Objectifs généraux des documents d'urbanisme	101
Contenu de la carte communale	102
Contenu du rapport de présentation et du document graphique	103

III - MÉTHODE D'ÉLABORATION DU ZONAGE

104

IV - PRÉSENTATION DU ZONAGE

A l'échelle de la commune	105
Quartier CAP DE MÉRILHEU	106
Quartier MÉRILHEU CENTRE	107
Quartier MÉRILHEU NORD	108
Quartier PÉ DE MÉRILHEU 2	109
Quartier PÉ DE MÉRILHEU 1	110
Quartier BÉROT	111
Quartier LA COUME	112
La zone non constructible	113

C - INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

MÉRILHEU UNE COMMUNE DE LA HAUTE BIGORRE

Mérilheu est une petite commune rurale des Hautes-Pyrénées située en Haute Bigorre et appartient à la communauté de communes du même nom.

La communauté de communes a entamé l'élaboration d'un Schéma de cohérence territorial en 2012 ; le diagnostic est fini depuis 2014.

Le travail d'élaboration de la carte communale s'est appuyé sur ce diagnostic et les enjeux qu'il a dégagés à l'échelle de ce vaste territoire. De nombreux documents utilisés ici sont issus des études préalables et du diagnostic.

Puis la réflexion s'est placée à l'échelle du territoire communal.

Les prévisions de développement tiendront compte du fait que la carte communale, à terme, devra être compatible avec ce SCOT.

Source : <http://www.haute-bigorre.fr>



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-BIGORRE

Aujourd'hui composée de **24 communes** de taille et poids démographiques différents, elle regroupe ainsi 18 112 habitants en 2011 et constitue l'un des EPCI les plus importants du département des Hautes-Pyrénées.

La communauté est dotée des **compétences suivantes obligatoires et optionnelles** :

.Aménagement de l'espace, dont l'élaboration du Schéma de Cohérence territoriale (SCoT),

Développement économique (dont promotion entreprises, assistance aux créateurs d'entreprises, Zones d'Activité,...),

Aménagement touristique¹ (valorisation hébergement touristique, sentiers...),

Agriculture (gestion abattoir, promotion des produits agricoles, Commerce et artisanat).

Elle est également dotée de **compétences facultatives** comme

.la politique du logement et du cadre de vie (dont OPAH, aires d'accueil GDV, ...),

la création, aménagement et entretien de la voirie (chemins ruraux),

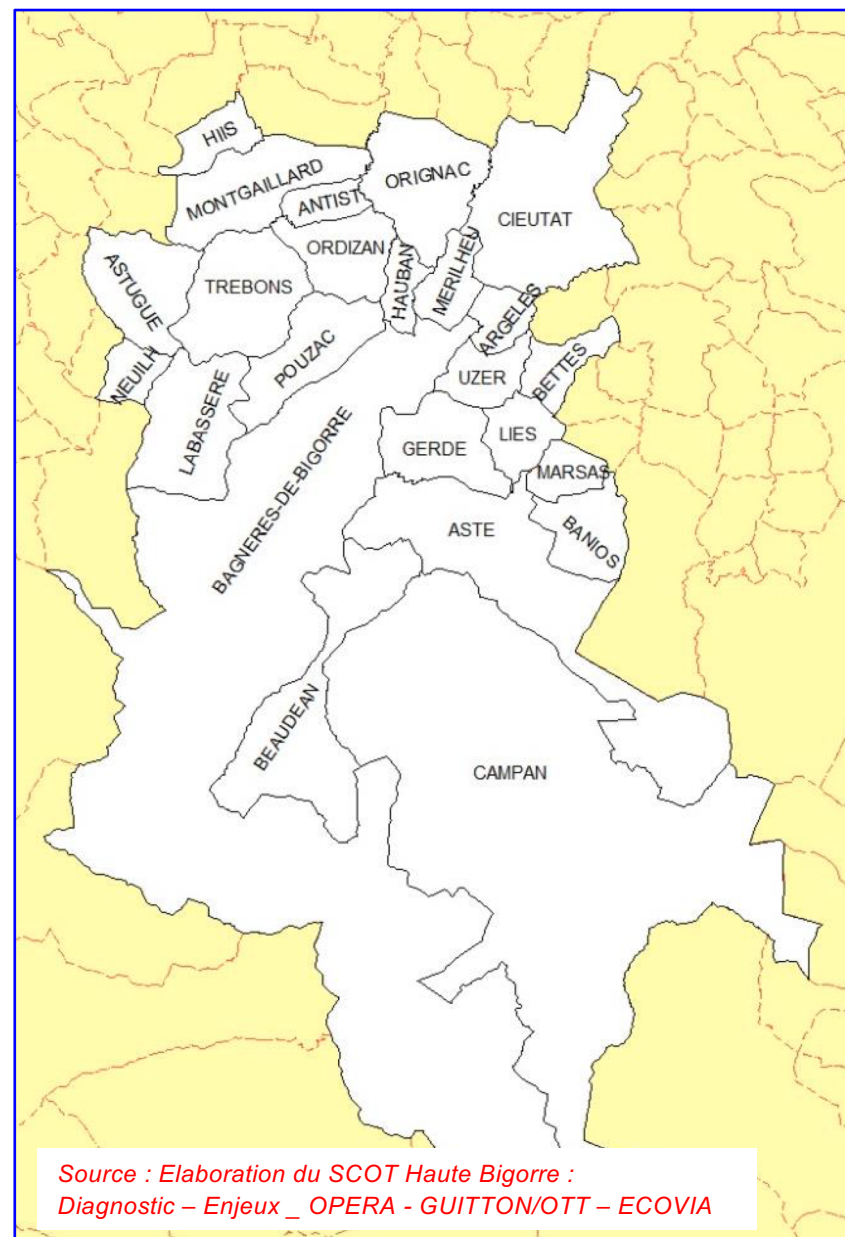
la protection et mise en valeur environnementale (déchets, aménagement des canaux et rivières...),

l'action sociale (personnes âgées, enfance, handicapés, cuisine centrale...),

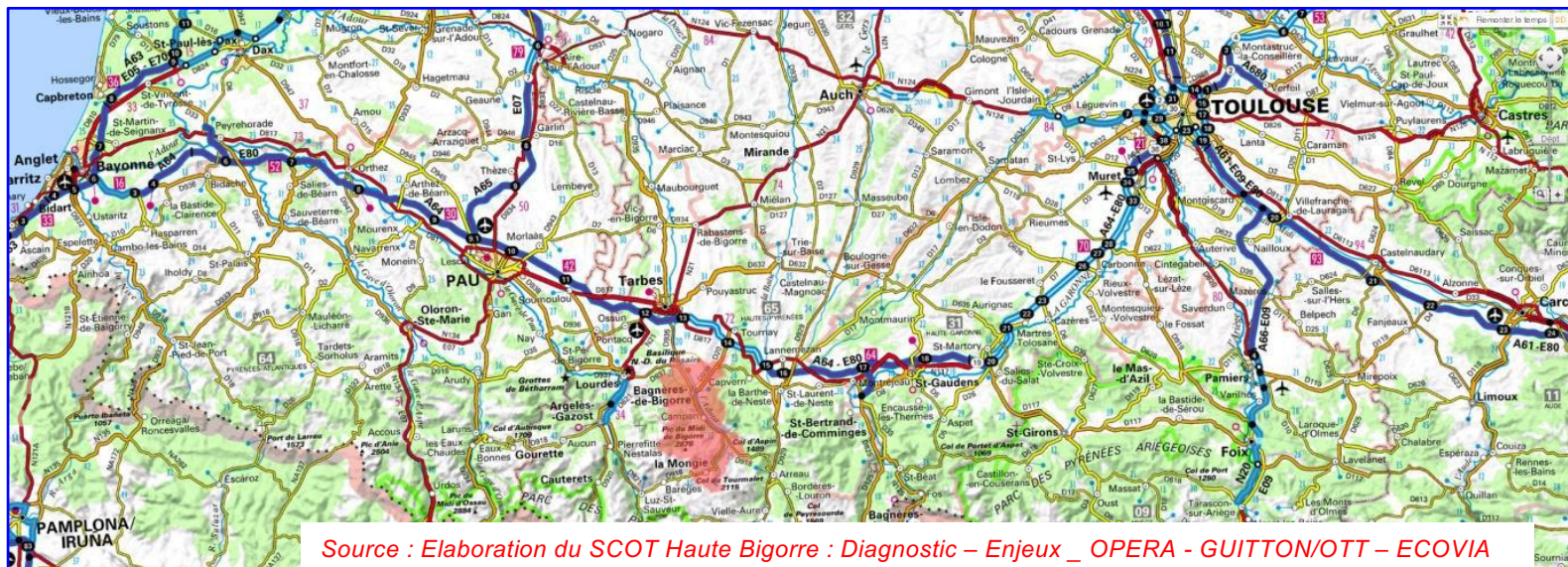
la protection incendie (contingent au SDIS et protection de l'habitat isolé)

la culture (médiathèque, cinéma, salles de spectacle, valorisation du baroque pyrénéen)

le sport (stade nautique, stades du SIVU de Bagnères-de-Bigorre, Pouzac, Campan, Ordizan et Montgaillard).



SITUATION DE LA HAUTE BIGORRE



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

► **Situation de la Haute Bigorre dans le grand sud ouest**

Le territoire du Scot de la Haute Bigorre appartient administrativement à la région Occitanie dont une des villes centres est Toulouse, située à 150 km de la CCHB. Le territoire est proche de Pau par l'autoroute A64, à proximité immédiate de Tarbes par la D935 et la D8.

L'armature urbaine régionale est marquée par la prépondérance de Toulouse, véritable capitale régionale, plus localement le territoire du Scot est centré sur Bagnères-de-Bigorre, sous-préfecture, qui elle-même se tourne vers Tarbes tout en entretenant des liens avec Lourdes et Lannemezan.

► **L'échelle locale**

Le territoire est dominé par la chaîne pyrénéenne. Elle conditionne l'urbanisation, les infrastructures et les activités.

Territoire rural au pied des Pyrénées, en partie centrale, la Communauté de Communes de la Haute Bigorre s'étend du col du Tourmalet et du Pic du Midi jusqu'à la plaine de Tarbes, avec un très fort gradient d'altitude entre 400 m et 2877 m. Recouvrant une grande superficie, elle est structurée par les trois vallées des trois branches de l'Adour, réunies en une seule en aval de Beaudéan, et les territoires latéraux des Angles à l'ouest et des Baronnie ou des coteaux à l'ouest.

► Le bassin de vie

Le territoire du SCOT correspond au bassin de vie de Bagnères-de-Bigorre, Sous-Préfecture et centre de services publics et privés, qui elle-même se tourne vers Tarbes, tout en entretenant des liens avec Lourdes et Lannemezan.

Quelques communes limitrophes n'appartiennent pas administrativement à la Communauté de Communes mais participent à sa vie économique.

L'aire urbaine de Bagnères-de-Bigorre est prépondérante dans cet ensemble qui est néanmoins rural : l'unité urbaine au sens de l'INSEE (sans interruption de plus de 200m entre les constructions) regroupe les 7 communes d'Asté, Bagnères-de-Bigorre, Beaudéan, Campan, Gerde, Pouzac, et Trébons et comptait 13 378 habitants en 2009, soit 74% du total.

Selon le zonage en « Aires Urbaines et en Aires d'Emploi de l'Espace Rural » de l'INSEE, les communes de Pouzac, Trébons, Gerde et Asté appartiennent directement à ce pôle.

La première couronne est composée de Beaudéan, Labassère, Cieutat, Mérilheu, Hauban, Orignac, Argeles-Bagnères, Uzer et Lies.

La commune de Montgaillard, plus proche de Tarbes est multi-polarisée. Les habitants de cette commune sont tournés à la fois vers Tarbes et vers Bagnères-de-Bigorre. Hiis, plus proche de l'agglomération Tarbaise est essentiellement tournée vers Tarbes.

Les autres communes du territoire font partie des communes de l'espace à dominante rurale.

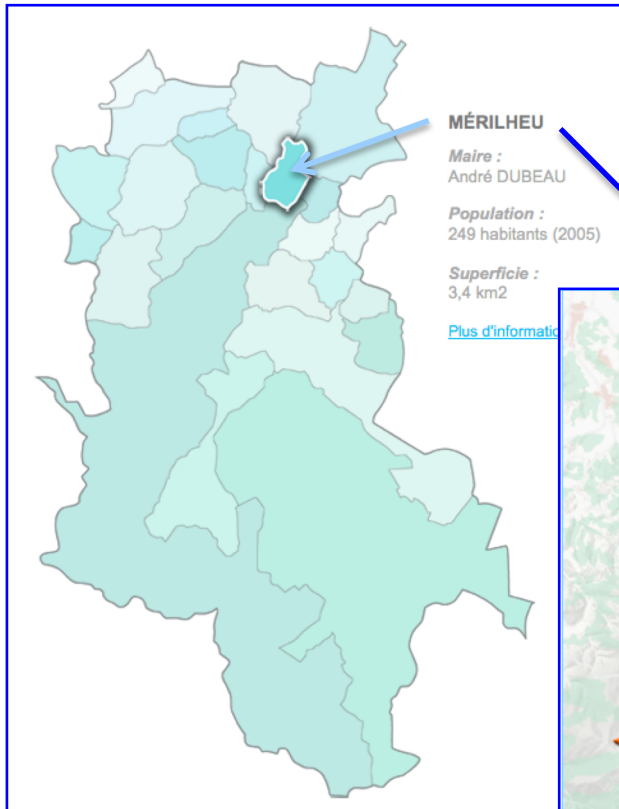


Mérilheu à l'articulation de l'aire urbaine et de l'espace à dominante rurale

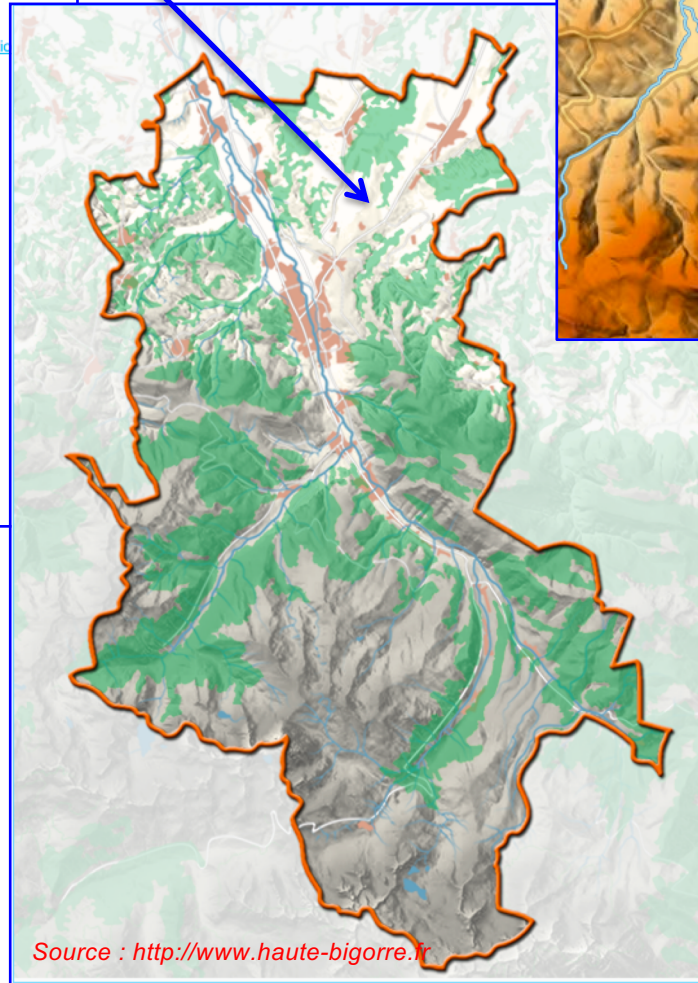
Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

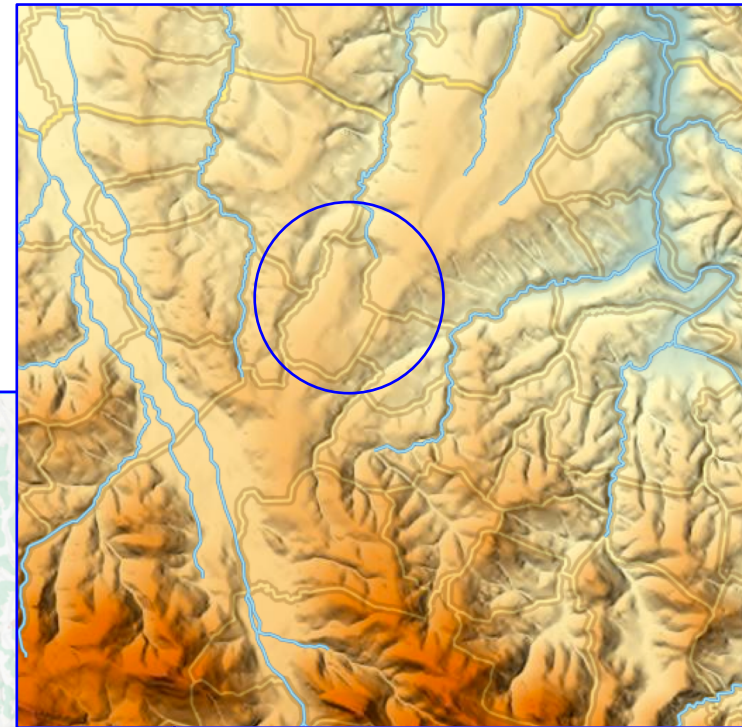
CADRE NATUREL



UN PETIT TERRITOIRE SUR LE PLATEAU DE CIEUTAT

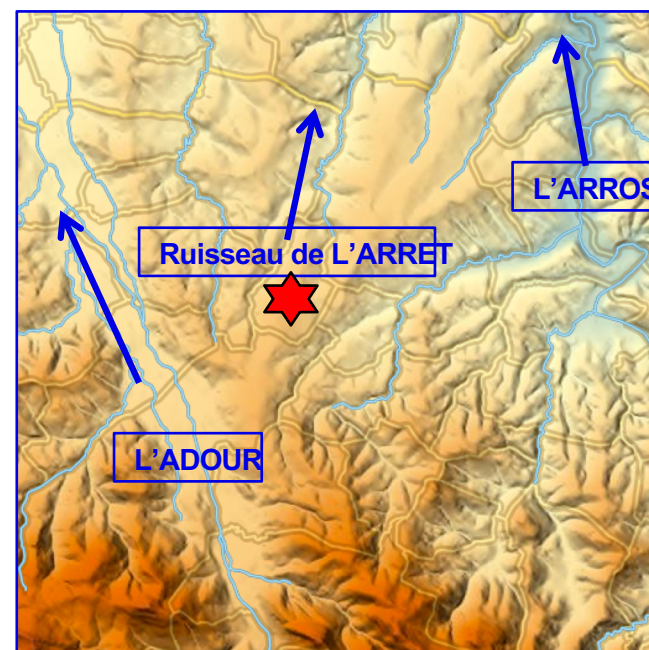
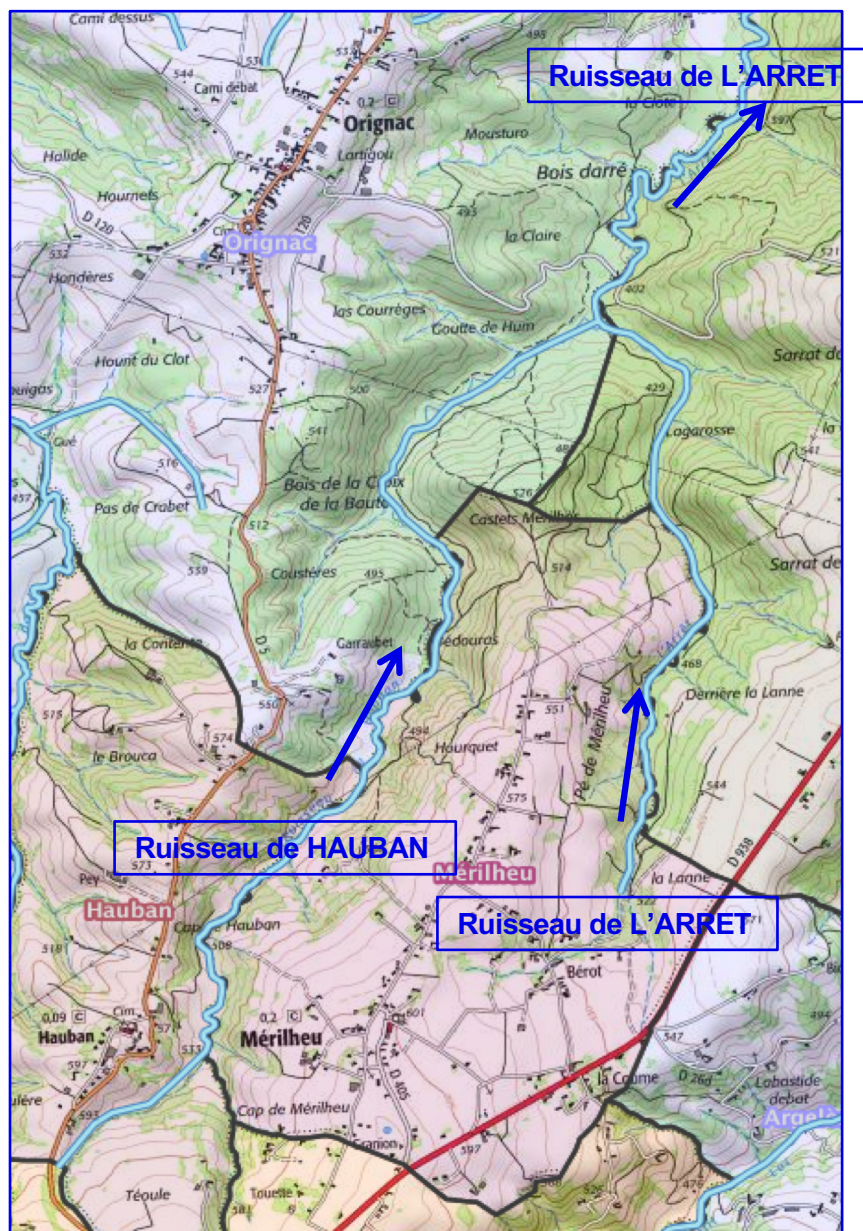


Source : <http://www.haute-bigorre.fr>



Le territoire de la commune est relativement petit, 338 ha, situé en zone de piémont, sur un plateau agricole, entre la vallée de l'Adour à l'ouest et la vallée de l'Arros à l'est.

Le territoire s'étage entre 620 m au sud, sur le plateau, et 440 m, en aval, au niveau des ruisseaux.



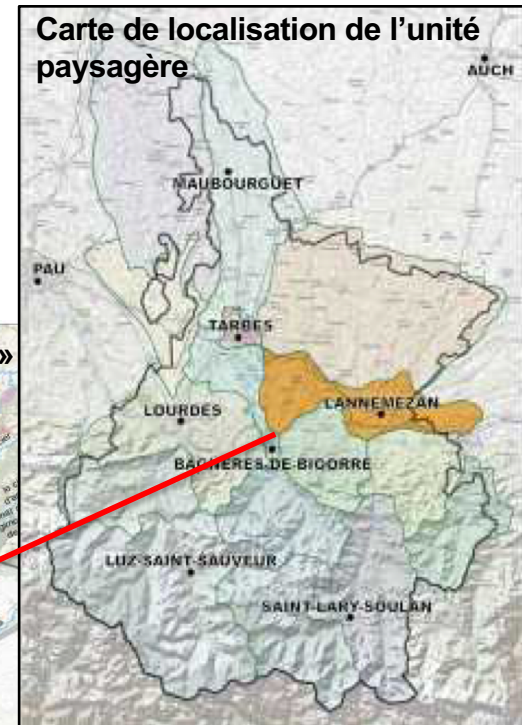
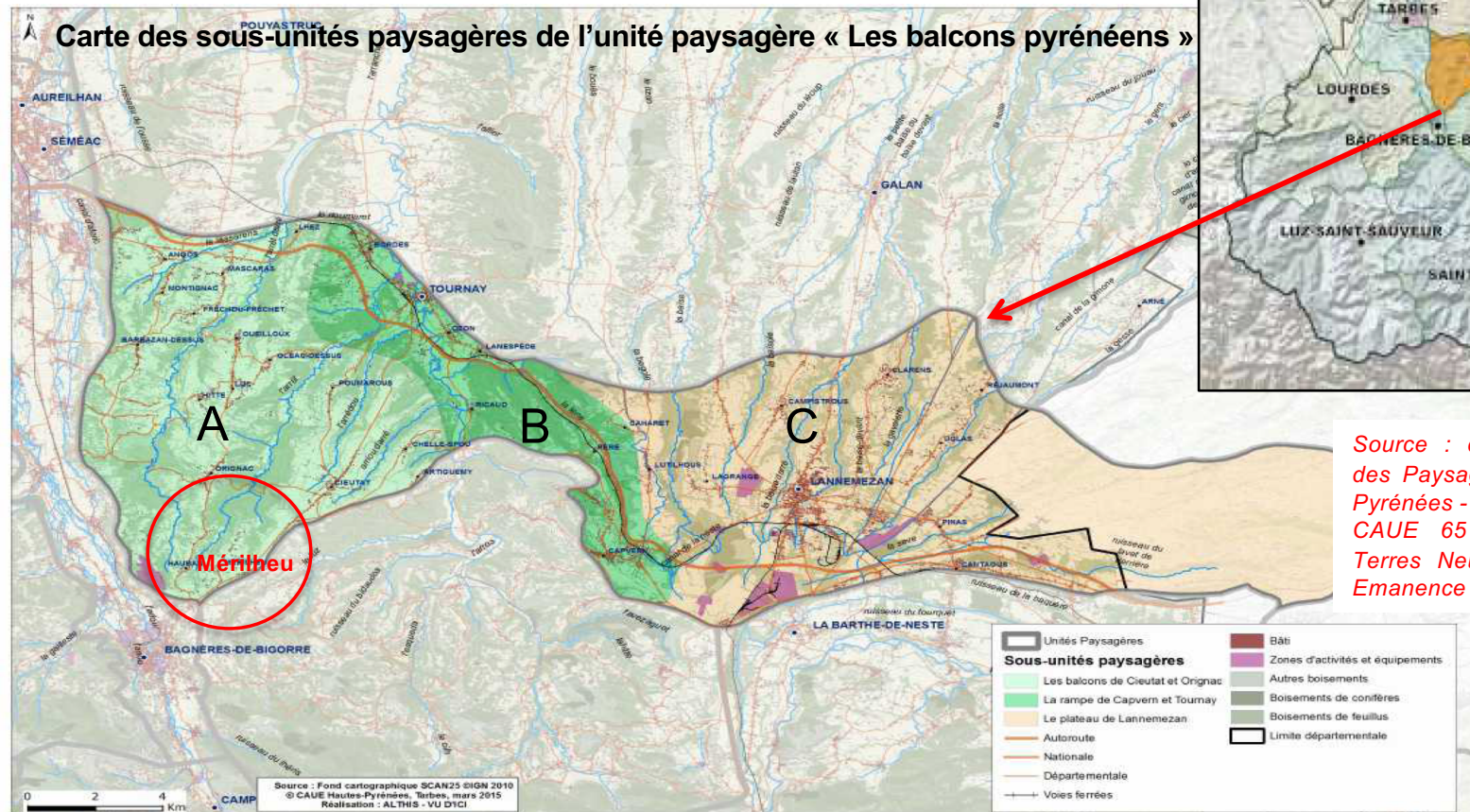
Le territoire communal est encadré par deux cours d'eau :

- sur toute sa bordure ouest, le **ruisseau de Hauban**, qui prend sa source légèrement en amont de la commune sur Hauban, il se jette un peu en aval de la commune dans le ruisseau de l'Arrêt ;
- **l'Arrêt** prend sa source sur la commune et marque la bordure nord-est du territoire communal, il se jette ensuite dans l'Arros, en aval de Tournay. L'ensemble appartient au bassin de l'Adour.

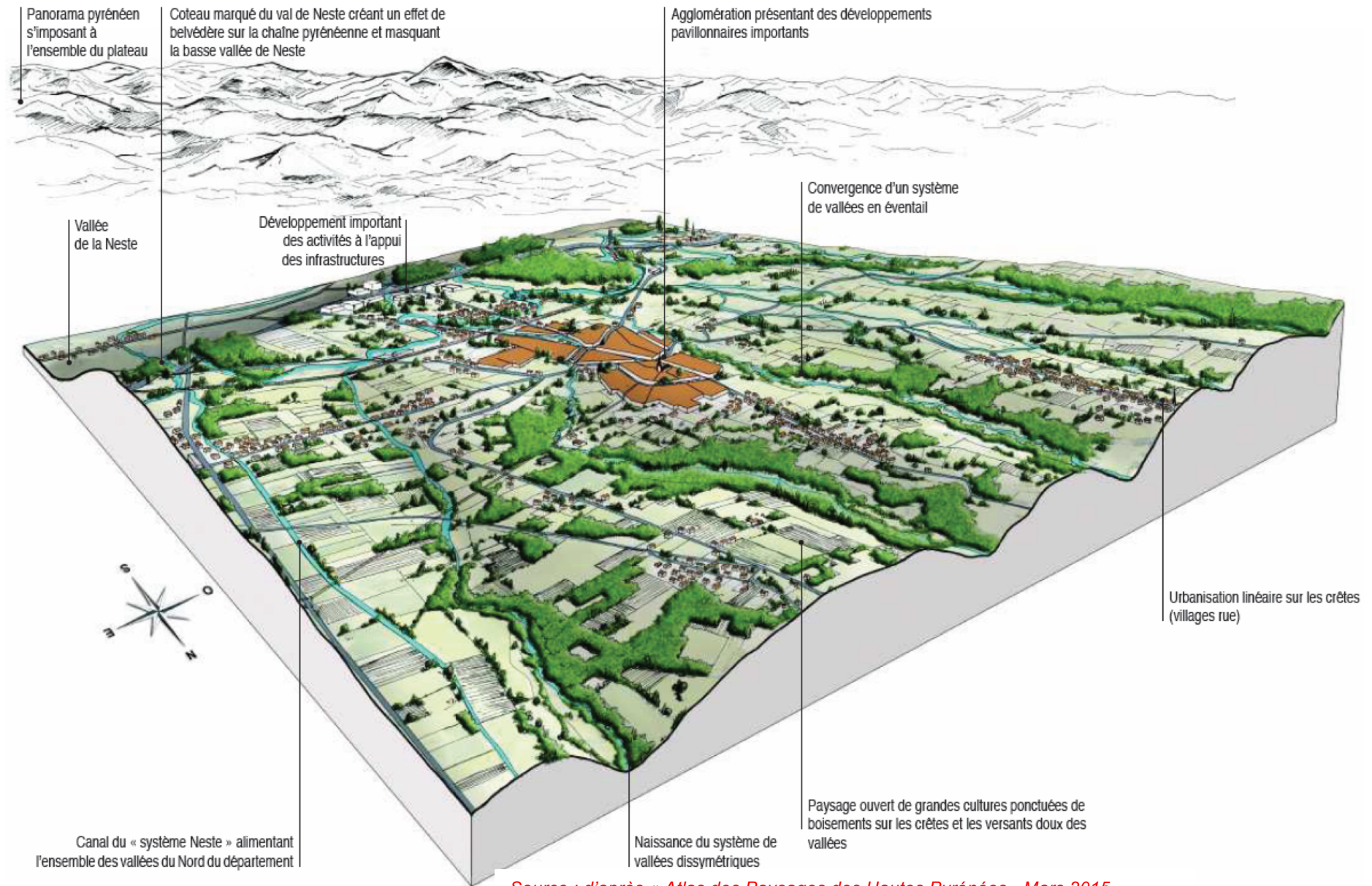
Cela confère au territoire communal **une structure en croupe** :

- la partie sud, en amont, est une zone ouverte de plateau, à faible pente orientée vers le nord/nord-est, qui se termine, au delà de la commune, à la confluence des deux ruisseaux, par des zones pentues forestières ;
- une bordure exposée à l'ouest, assez pentue, qui descend vers le ruisseau de Hauban ;
- une bordure est, plus douce au sud, ouverte autour de la tête de bassin du ruisseau de L'Arrêt, puis les pentes s'accroissent vers le nord.

Mérilheu prend place dans l'unité paysagère « Les Balcons Pyrénéens » définie dans l'atlas paysage départemental. Ils marquent un relief en doigts de gant, jointifs sur la partie Sud et qui commencent à s'évaser vers le Nord. Soumis à l'action de l'érosion par le réseau hydrographique, cette unité dispose d'un relief modelé en creux qui s'affirme avec l'éloignement des sources. Ainsi, la part de plateau tend à être maximale au Sud, pour laisser davantage de place aux vallées au Nord. Les plateaux s'estompent complètement au passage de l'unité des Coteaux, pour ne former plus qu'un mince filament correspondant à la ligne de partage des eaux.



Source : d'après « Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015
CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis - Emanence »



Source : d'après « Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015
CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis – Emanence »

Trois sous-unités paysagères se partagent l'unité des Balcons Pyrénéens : le plateau de Lannemezan à l'est, la rampe de Capvern et Tournay au centre, et **les balcons de Cieutat et Orignac, à l'ouest, où se trouve Mérilheu.**

Le cône d'érosion de Cieutat/Orignac montre une structure relativement similaire à celui de Lannemezan. Il s'en distingue par sa moindre superficie et ses ambiances plus rurales.



Vue de Mérilheu vers le sud-ouest



Vue de Mérilheu depuis la route d'Orignac, vue vers le sud-est

Source : d'après « Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015 CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis – Emanence »

VEGETATION ET AGRICULTURE : DES LANDES RESIDUELLES, VESTIGES D'UN MILIEU AUTREFOIS PREDOMINANT

Témoignant de terres incultes, utilisée pour la pâture extensive des troupeaux alimentant une économie agro-pastorale, la lande constitue un milieu complexe où dominent les ajoncs, les genêts et la bruyère. Quelques traces subsistent encore aujourd'hui, sur quelques versants peu valorisés, comme ici sur le versant ouest au dessus du ruisseau de Hauban.

UN SYSTEME DE POLYCULTURE-ELEVAGE

Avec la modernisation des techniques agricoles et la mécanisation du travail des terres, les landes ont peu à peu disparu au profit d'une trame agro-naturelle composée de pâtures et de champs ouverts, formant une mosaïque de verts et de jaunes colorés qui se déploie dans un milieu ouvert lorsque le relief est plat. Quelques troupeaux de bovins et de nombreux ovins animent les étendues ouvertes de prairies du plateau de Cieutat. L'ouverture du parcellaire agricole permet des vues lointaines sur le grand paysage, marquées à l'horizon par la silhouette monumentale des Pyrénées.

UNE GRANDE DIVERSITE DE PROFILS AGRICOLES, A L'INTERFACE ENTRE DEUX SYSTEMES CULTURAUX

L'unité paysagère des « balcons pyrénéens » se trouve à l'interface entre deux systèmes de production agricole : cultures au Nord et élevage au Sud. Les terres agricoles sont convoitées par les projets de construction : que ce soit dans les vallées où l'urbanisation s'étire le long des voies ou sur les coteaux où les constructions s'étagent toujours plus en hauteur (dans une recherche d'implantation isolée et de privatisation des vues). Partout, l'habitat vient rognier et miter les zones agricoles.



**Vue vers le sud-est, quartier Pé de Mérilheu ;
Mauvezin et la vallée de l'Arros en arrière plan**



Autre pâture au quartier La Lanne/ Bérôt

Source : d'après « Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015 CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis – Emanence »

L'ARBRE, UN MOTIF D'ANIMATION DES PLATEAUX

Sur le plateau, l'arbre constitue un motif récurrent souvent présent en petits groupes de quelques unités. Présent en bord de voie ou de chemin, matérialisant parfois, mais toujours de manière ponctuelle, les limites parcellaires, il constitue un point d'animation des plateaux. Les espèces les plus fréquemment rencontrées sont les chênes pédonculés, les chênes tauzins et les châtaigniers.

DES BOISEMENTS EN APPUI DES VALLEES ET DES BOISEMENTS EN LANIERE

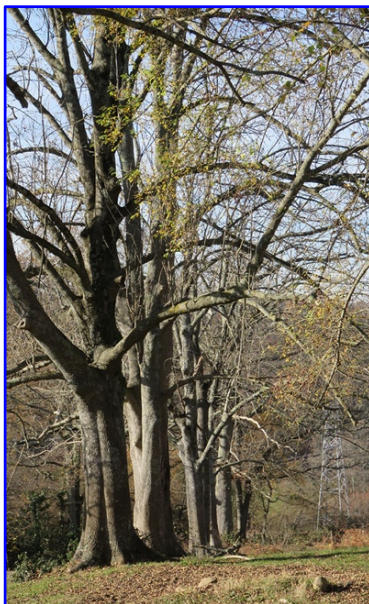
Appuyés sur les coteaux des vallées s'étirant vers le Nord de l'unité, des boisements denses composés de chênes et de châtaigniers viennent créer des masques imposants. Le jeu de pleins et de vides favorise la perception d'un paysage ouvert sur les hauteurs du plateau et des ambiances mystérieuses en fond de vallée. Des linéaires végétaux débordent des unités boisées et offrent des franges végétales faisant le lien entre le plateau et les vallées.

LES PLANTADES, UN PATRIMOINE VEGETAL HISTORIQUE

Souvent à l'entrée des bourgs, les plantades venaient conforter l'habitat rural en proposant des surfaces dédiées à la glandée, où les habitants emmenaient leur cochon. Elles étaient organisées en allées, définissant un espace organisé arboré, souvent de chênes, à dimension collective (foncier communal). A Mérilheu, elle fait la transition entre le quartier de Bérot et la forêt communale.



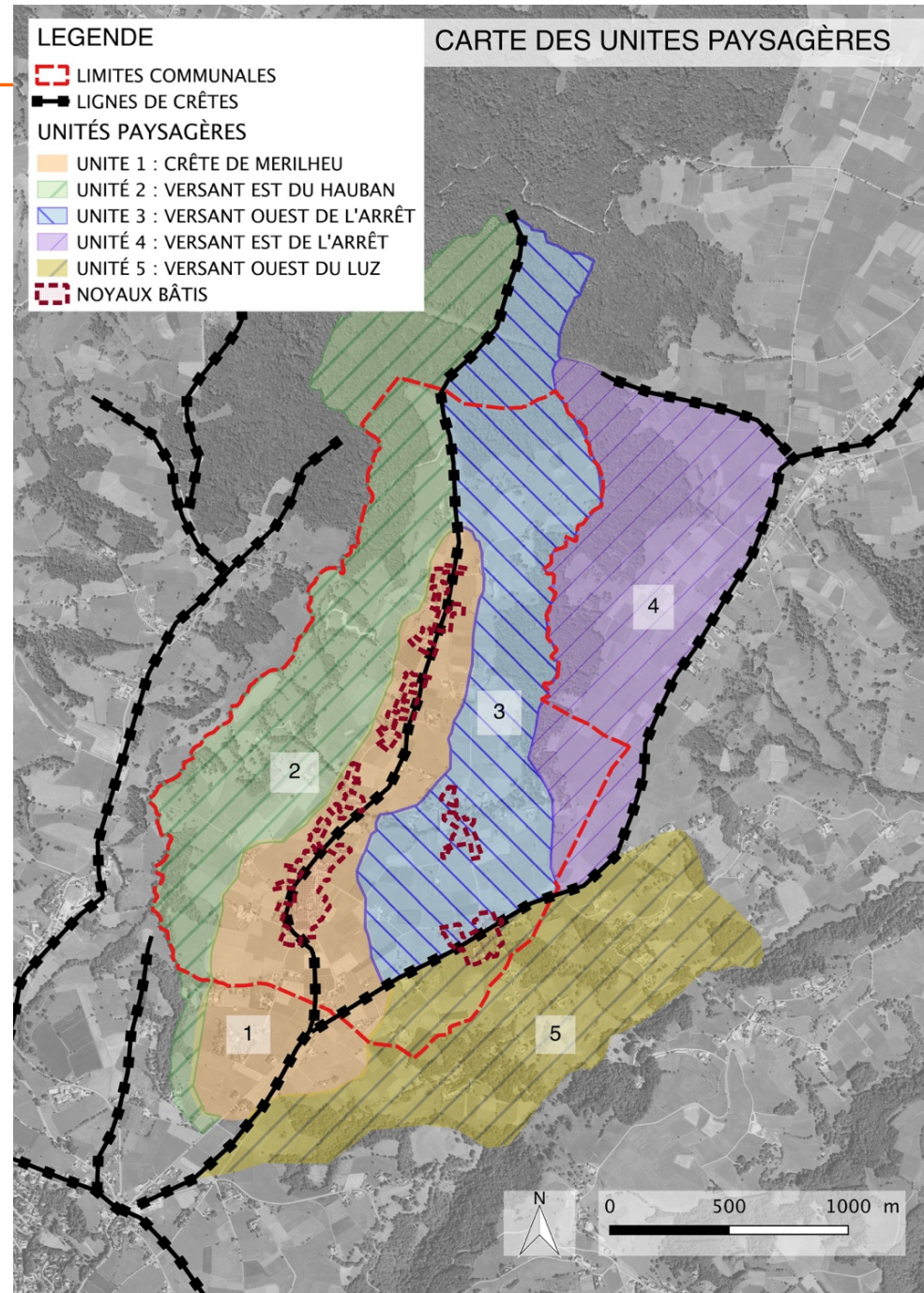
Alignement de châtaigniers, chemin de la Bourdette



Plantade, en partie replantée, quartier Bérot

Alignement de hêtres, Passada deth Bourdate

Source : d'après « Atlas des Paysages des Hautes Pyrénées - Mars 2015 CAUE 65 - Vu D'Ici - Terres Neuves - Althis – Emanence »



A l'échelle de la commune, trois grandes unités paysagères et deux secondaires peuvent être distinguées :

1 - L'unité centrale ou principale, carte de visite de la commune : la ligne de crête qui part de l'entrée sud de la commune, quartiers Granion – Cap de Mérilheu, dans le prolongement du Haut de la Côte. Unité assez large à ce commencement et qui se poursuit le long de la crête, vers le nord, en se rétrécissant. Elle se termine lorsque la croupe plonge vers la forêt au nord. **C'est là que se situe l'essentiel de l'urbanisation**, le long de la voie qui parcourt cette crête. Elle est encadrée à l'ouest et au nord par l'unité 2 et à l'est par l'unité 3.

Cette unité est très sensible du fait de sa position haute, visible depuis d'autres parties du territoire, depuis les entrées sur la commune et surtout depuis les villages (Hauban, Argès-Bagnères, Cieutat) et axes de circulation voisins (D938 et D5).

2 - A l'ouest, une unité pentue, rive droite du ruisseau de Hauban, à dominante naturelle (Bois, prairies, landes). Elle est très peu visible depuis le territoire communal lui-même. Elle constitue l'écrin de l'urbanisation de crête. Il y a très peu de bâti dans cette zone (3 isolés). Elle est en vis à vis des communes de Hauban et Orignac.



Unité 1 - Rue Pierre Manse, vue vers le nord



Unité 2 - Le Hourquet, vue vers Hauban

3 – Le versant ouest du vallon de l'Arrêt, plus ouvert que celui de Hauban. On peut y distinguer deux sous-unités. **Au nord, le Pé de Mérilheu**, assez encaissé et à dominante naturelle comme l'unité 2. **Au sud, la sous-unité s'ouvre sur la tête de bassin de l'Arrêt** et rejoint le haut de plateau. Elle offre alors à la vue tout un ensemble de prairies en pente douce qui accueille deux pôles bâtis et plusieurs habitats isolés. Bérot se niche au creux du vallon, tandis que la Coume, de part et d'autre de la D938, est sur la ligne de partage des eaux entre l'Arrêt et le Luz. Cette unité est aussi doublement sensible du fait de sa position en « vitrine » le long de la route et de sa position de premier plan, en avant de l'urbanisation centrale en crête.

4 – Le versant est de l'Arrêt, à dominante naturelle (Bois, prairies, landes), longe la crête de Cieutat et la départementale. Il n'y pas de bâti dans cette zone. Elle offre une large vue sur la commune de Mérilheu et constitue, avec le nord de l'unité 3, le deuxième l'écrin de l'urbanisation de crête, le pendant de l'unité 2 (versant du Hauban). Elle ne concerne qu'une toute petite partie de la commune (La Lanne).

5 – Au sud-est, une petite unité, au delà de la départementale, se situe sur **le versant du Luz**. Elle est coupée du reste de la commune, par la route et par la ligne de crête entre le Luz et l'Arrêt. Un petit lien se fait par le quartier de la Coume qui est à cheval sur ces deux unités. Elle ne concerne qu'une toute petite partie de la commune.



Unité 3 – Partie nord, Pé de Mérilheu, vallon de l'Arrêt



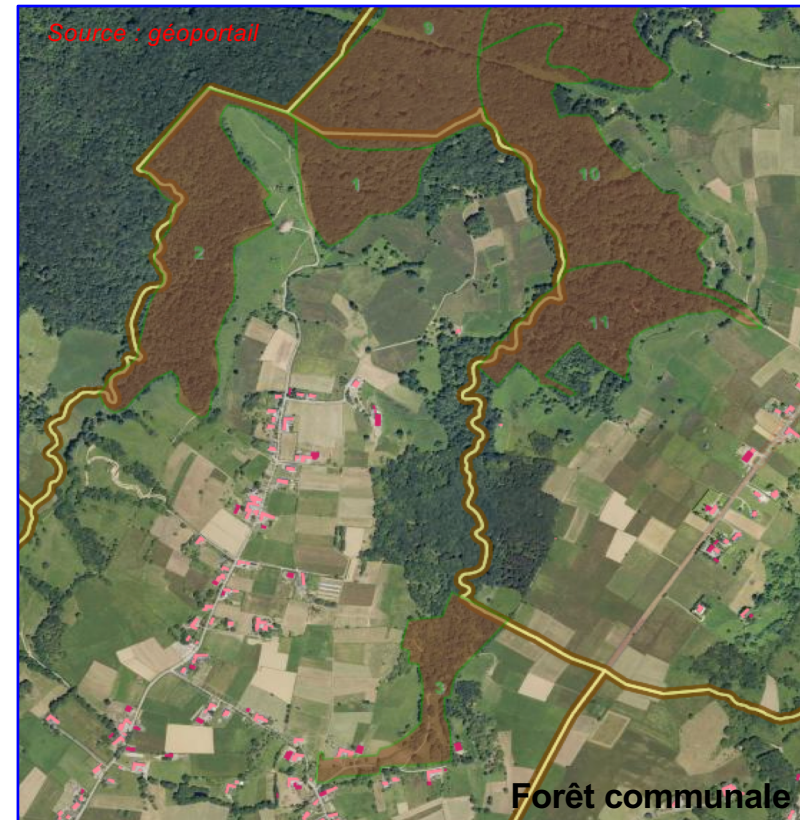
Unité 3 – Au sud, Chemin du parc de Bérot

Le territoire est majoritairement occupé par des parcelles agricoles dominées par les prairies accueillant en premier lieu des troupeaux ovins. Ce système prend place sur la partie centrale, la plus plane de la croupe, entourant l'habitat. Il laisse place progressivement aux boisements et landes qui occupent plutôt des versants et fonds de vallons.



Forêts de feuillus (en vert) et landes (en beige)

Source : géoportail



La forêt communale est composée de 3 îlots totalisant 26,61 ha. Au nord, ils sont en continuité avec d'autres forêts, dont la forêt communale de Cieutat. Au sud, l'îlot longe le cours de l'Arrêt et vient au contact du quartier Bérot, en zone agricole. Il est constitué d'une plantade de Chêne sessile et de Châtaignier, rénovée ces dernières années.

20 ha sont affectés à la production de bois d'œuvre et de bois de chauffage, tandis que les 15 autres ha sont affectés à l'accueil du public.

Les espèces dominantes : Chêne pédonculé, Châtaignier Hêtre, Chêne sessile, Merisier, Frêne, Erable plane

Le dernier aménagement forestier approuvé couvre la période 2006 – 2017. Source : Arrêté d'aménagement forestier et ONF.fr

MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

En termes de documents de planification de la politique de l'eau, la commune est concernée par plusieurs **périmètres de gestion intégrée**

- Le Schéma Directeur d'Aménagement et Gestion des eaux (SDAGE) Adour-Garonne, 2016-2021;
- Le Schéma d'Aménagement et Gestion des eaux (SAGE) Adour Amont, 2015 ;
- Le Plan de Gestion des Etiages (PGE) Adour amont, 2014.

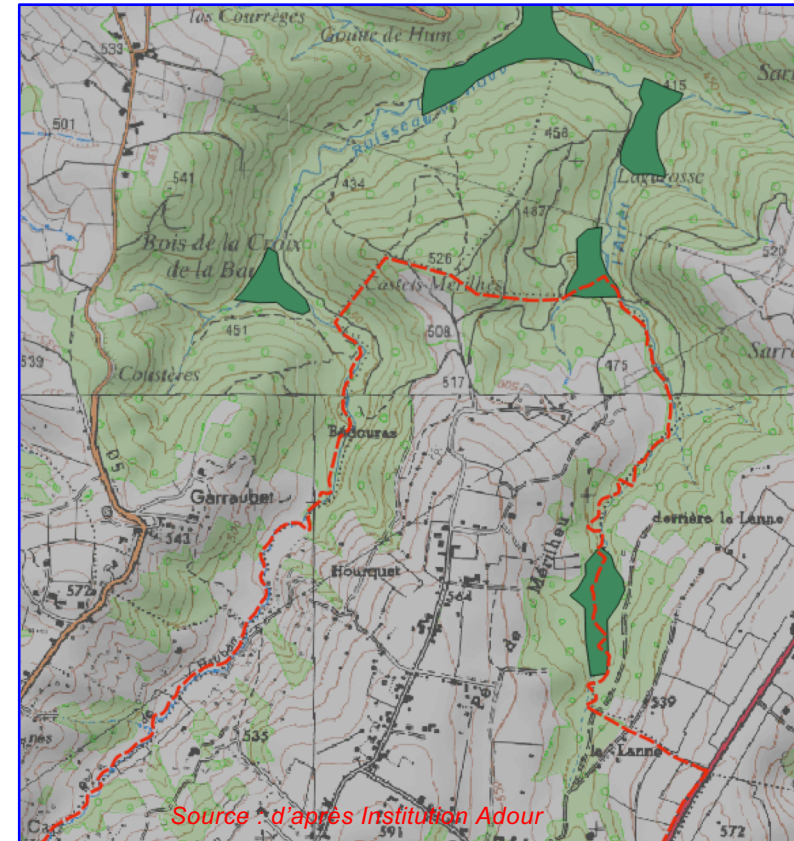
Au titre du SAGE,

- le ruisseau de l'Arrêt est classé comme « **réservoir biologique** » selon les critères de la Loi sur l'eau et les milieux aquatique ;
- Son état écologique 2006-2007 est moyen – L'Objectif du SAGE est « bon état en 2015 » ;
- Son état chimique 2006-2007 est bon – L'Objectif du SAGE est « bon état 2015 ».

L'Arrêt est aussi classé sur la liste 1 des cours d'eau du bassin Adour-Garonne. Ce sont des cours d'eau sur lesquels aucun nouvel ouvrage ne peut être autorisé ou concédé s'il fait obstacle à la continuité écologique.

Enfin, la commune est concernée par deux zonages règlementaires :

- Zone répartition des eaux (zone caractérisée par une insuffisance des ressources par rapport aux besoins) ;
- Zone sensible aux pollutions des eaux usées.



Dans le cadre de l'inventaire des zones humides potentielles réalisé dans le cadre du SAGE Adour Amont deux zones humides en limite de commune ont été repérées. Elles concernent le vallon de l'Arrêt

LES ZONES NATURELLES D'INTÉRÊT ÉCOLOGIQUES, FAUNISTIQUES ET FLORISTIQUES (ZNIEFF)

Les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique constituent un inventaire du patrimoine naturel à l'échelle nationale. Il a pour objectif d'identifier et de décrire des secteurs présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation.

Les ZNIEFF de type II sont des ensembles géographiques généralement importants, et qui désignent un ensemble naturel étendu dont les équilibres généraux doivent être préservés.

Une ZNIEFF de type II « **Plateau et vallons des Coustalats** » de 7832 ha a été identifiée sur une grande partie de la commune et les territoires environnants.

Elle est couverte de forêts : grands ensembles sur les versants pentus, petits bosquets isolés, mais aussi ripisylves en fond de vallon, ou linéaires le long des cours d'eau et entre les parcelles. Le reste de l'espace est encore bien occupé par les cultures (céréales, prairies enrichies, vignes), et aussi par les pratiques agropastorales (**prairies de fauche, pâturages, landes, avec haies ou linéaires d'arbres**). Dans ce contexte encore préservé sont présents de nombreux ruisselets, mares (où l'on rencontre des tapis immergés de characées) et fossés qui contribuent à la diversité des habitats donc à la richesse spécifique. Les milieux les plus remarquables sont liés à la géologie, et notamment à la présence de marnes calcaires (secteur Orignac), mais aussi aux influences atlantiques de secteur ouest qui, combinées aux sols, favorisent la présence d'habitats relictuels de type « **landes atlantiques** ».



Les espèces végétales remarquables sont : quelques messicoles sur les lisières de cultures et notamment la Renoncule des champs (*Ranunculus arvensis*), la Petite brize (*Briza minor*), la Mâche à oreillettes (*Valerianella rimosa*)... ; dans les stations abyssales acides, l'Osmonde royale (*Osmunda regalis*), la Phalangère à feuilles planes (*Simethis mattiazzii*), l'Avoine de Thore (*Pseudarrhenatherum longifolium*), la Gentiane pneumonanthe (*Gentiana pneumonanthe*) ; et dans les marnes calcaires, on trouve par exemple la rare Globulaire grêle (*Globularia gracilis*). À noter aussi la présence du Narcisse trompette (*Narcissus bulbocodium*) avec quelques stations isolées çà et là, en limite entre la zone de plaine et la zone de montagne. Certaines prairies de fauche offrent des cortèges d'orchidées très intéressants, ce qui est assez rare dans ce secteur.

D'un point de vue faunistique, les cortèges **d'amphibiens** sont très intéressants et très diversifiés selon les habitats. On trouve notamment la Grenouille agile (*Rana dalmatina*), la Salamandre commune terrestre (*Salamandra salamandra terrestris*), le Crapaud accoucheur (*Alytes obstetricans*) et le Triton marbré (*Triturus marmoratus*).

Enfin, les massifs forestiers continus offrent des sites de reproduction importants pour l'**Aigle botté**, le Pic mar, mais aussi pour quelques mammifères mustélidés.

Dans ce contexte encore à l'abri de l'agriculture intensive, les cours d'eau sont relativement préservés, et leur qualité d'eau permet la présence de l'**Écrevisse à pattes blanches** (*Austropotamobius pallipes*) et d'un cortège déterminant de poissons des ruisseaux de piémont.

C'est donc un contexte de mosaïque de milieux, de pratiques et d'influences qui contribue à la grande diversité biologique de cet ensemble collinéen à cheval entre piémont et plaine.

Les menaces les plus directes sont liées à un abandon progressif des pratiques culturelles ancestrales au profit de la culture du maïs ou, à contrario, à l'abandon pur et simple de l'élevage au profit d'une reconquête par les ligneux. Le secteur reste préservé compte tenu de sa situation géographique en petit « plateau » non traversé par de grands axes routiers, mais il n'en demeure pas moins fragile et susceptible de régresser en fonction de l'évolution des activités humaines.

Le Conservatoire National Botanique des Pyrénées ne possède pas de données de flore sur la commune. La base de données régionales (BAZNAT) fait mention de nombreuses espèces de faune qui révèlent un milieu relativement riche.

Mammifères : 7 espèces répertoriées dont 3 sont protégées (×)

Blaireau
Genette commune ×
Hérisson d'Europe ×
Lapin de garenne
Lièvre d'Europe
Murin à oreilles échancrées (Vespertilion à oreilles échancrées) ×
Renard roux

Reptiles & Amphibiens : 7 espèces répertoriées dont 7 sont protégées (×)

Couleuvre à collier ×
Lézard des murailles ×
Lézard vert occidental ×
Orvet fragile ×
Crapaud accoucheur (Alyte accoucheur) ×
Crapaud commun épineux ×
Grenouille rousse ×

Oiseaux : 78 espèces répertoriées dont 66 protégées (×)

Accenteur mouchet ×
Aigle botté ×
Alouette des champs
Alouette lulu ×
Bergeronnette des ruisseaux ×
Bergeronnette grise ×
Bondrée apivore ×

Bouvreuil pivoine ×
Bruant jaune ×
Bruant proyer ×
Bruant zizi ×
Busard Saint-Martin ×
Buse variable ×
Caille des blés
Chardonneret élégant ×
Choucas des tours ×
Chouette hulotte ×
Circaète Jean-le-Blanc ×
Cisticole des joncs ×
Crave à bec rouge ×
Effraie des clochers ×
Engoulevent d'Europe ×
Epervier d'Europe ×
Faucon crécerelle ×
Faucon hobereau ×
Fauvette à tête noire ×
Fauvette grisette ×
Fauvette mélanocéphale ×
Gobemouche gris ×
Gobemouche noir ×
Grand corbeau ×
Grimpereau des jardins ×
Grive draine
Grive litorne
Grive musicienne
Guêpier d'Europe ×
Héron garde-bœufs ×

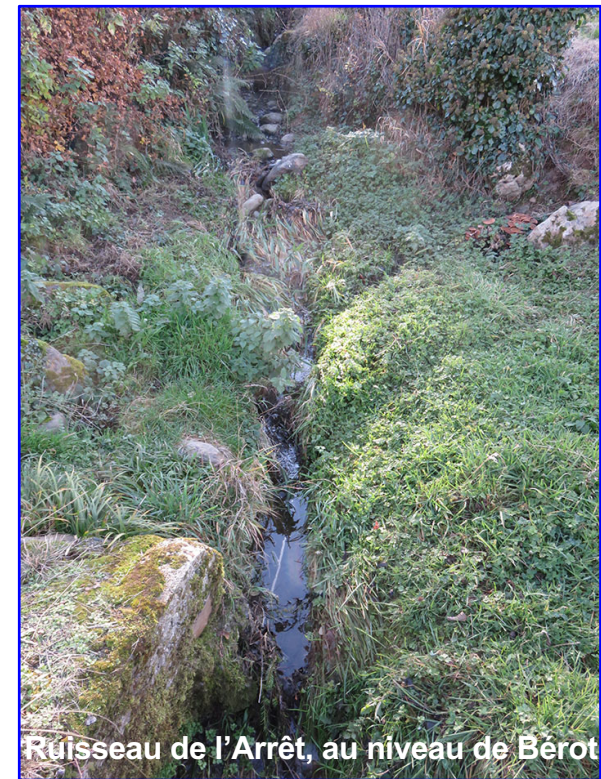
Hirondelle rustique ×
Huppe fasciée ×
Hypolaïs polyglotte ×
Linotte mélodieuse ×
Martinet noir ×
Mésange à longue queue ×
Mésange bleue ×
Mésange charbonnière ×
Mésange noire ×
Mésange nonnette ×
Milan noir ×
Milan royal ×
Pic épeiche ×
Pic vert ×
Pie-grièche écorcheur ×
Pigeon ramier
Pinson des arbres ×
Pinson du nord ×
Pouillot véloce ×
Roitelet à triple bandeau ×
Rollier d'Europe ×
Rougegorge familier ×
Rougequeue noir ×
Serin cini ×
Sittelle torchepot ×
Tarier des prés ×
Tarier pâle ×
Tarin des aulnes ×
Tourterelle turque
Troglodyte mignon ×
Verdier d'Europe ×



Prairies bocagères, vallon de l'Arrêt



Chênaie



Ruisseau de l'Arrêt, au niveau de Bérôt



Lande atlantique

1. LA TRAME VERTE ET BLEUE ET LE SRCE MIDI-PYRÉNÉES

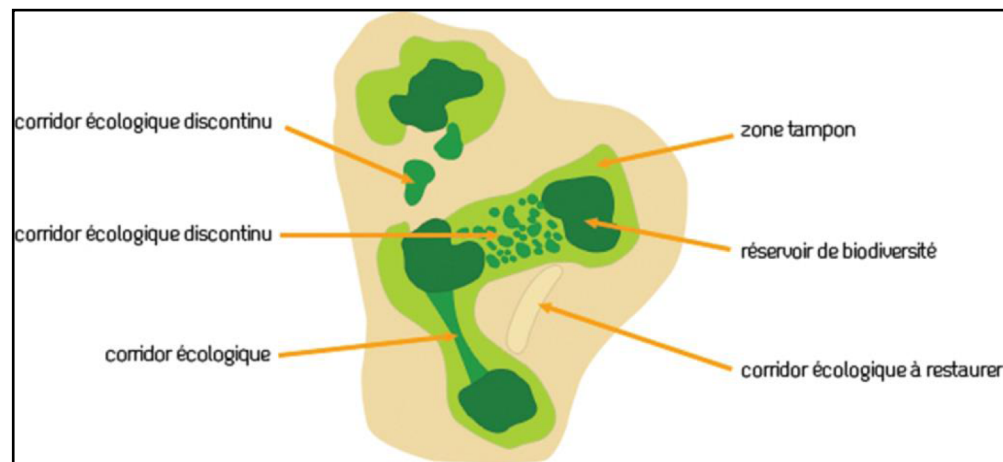
D'après la loi de programmation de la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, **la Trame Verte et Bleue (TVB)** d'un territoire se compose de réservoirs biologiques et des territoires, ou corridors, assurant leur connexion et le fonctionnement global de la biodiversité. La trame verte est ainsi constituée des grands ensembles naturels et des corridors les reliant ou servant d'espaces tampons. Elle est complétée par la trame bleue, formée des cours d'eau et des bandes végétalisées le long de ces derniers.

Objectif de la Trame verte et bleue

La Trame verte et bleue contribue à l'état de conservation favorable des habitats naturels et des espèces et au bon état écologique des masses d'eau.

Réservoirs de biodiversité

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces.



Corridors écologiques

Les corridors écologiques assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) de Midi-Pyrénées a été arrêté le 27 mars 2015 par le Préfet de région. Il pose un diagnostic sur cette TVB et la cartographie au 1/100 000.

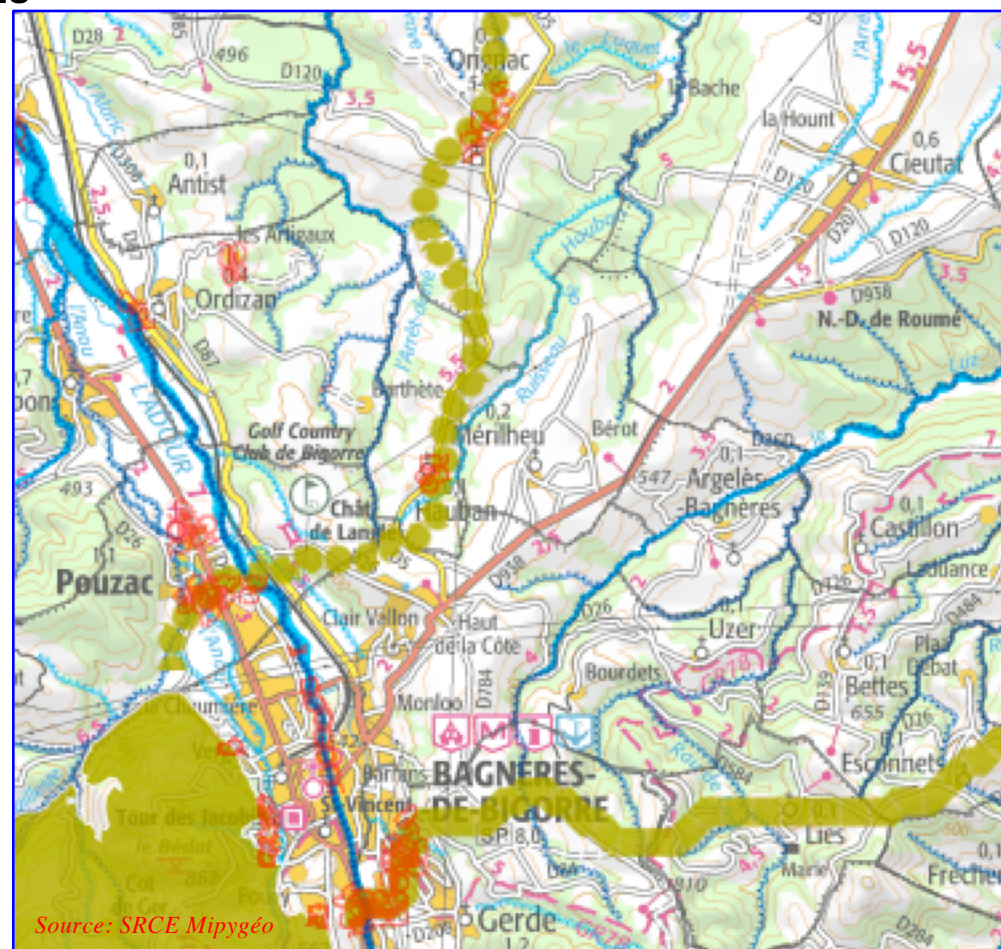
2. LA TRAME VERTE ET BLEUE DU SRCE À MÉRILHEU

Obstacles aux continuités	
Points de conflits surfaciques	A proximité, les bourgs de Hauban et Orignac
Cours d'eau	
Cours d'eau surfaciques à préserver	Arros, Arrêt Darret, Luz
Cours d'eau linéiques : Corridor à préserver	Ruisseau de Hauban
Cours d'eau linéiques : Réservoir à préserver	Arrêt
Milieux ouverts à semi ouverts de plaine	
Corridors à remettre en bon état	Corridor symbolisé à l'ouest de la commune, sur Hauban, pour relier les milieux ouest de Bagnères aux coteaux d'Astarac

Cette carte est un extrait de l'atlas du SRCE centré sur la commune de Mérilheu.

Ici trois catégories d'informations majeures y figurent : les éléments de la trame bleue (Cours d'eau, en bleu), la trame milieux ouverts à semi-ouverts de plaine (en vert-jaune) et les obstacles aux continuités (en rouge).

Cet extrait montre la faiblesse de la biodiversité de ce secteur repérée à l'échelle régionale : pas de trame de milieu boisé, deux cours d'eau linéiques «réservoir ou corridor à préserver » et un corridor de milieu ouvert à remettre en bon état, non centré sur la commune.



Source: SRCE Mipygéo

Cours d'eau linéiques - Réservoirs de biodiversité
 ~ à préserver
 ~ à remettre en bon état
 Cours d'eau linéiques - Corridors
 ~ à préserver
 ~ à remettre en bon état
 Cours d'eau surfaciques à préserver

Milieux ouverts et semi-ouverts de plaine
 ~ corridors à préserver
 ~ corridors à remettre en bon état
 ~ réservoirs à préserver
 Obstacles aux continuités
 Points de conflit surfaciques

3. LA TRAME VERTE ET BLEUE À L'ÉCHELLE LOCALE

La TVB de la commune à une échelle locale est cependant plus fournie.

Trame verte

- Le maillage de petits bois et la forêt communale, quelques haies, plantade et ripisylves le long des ruisseaux pour les milieux boisés ; les plus importants peuvent être considérés comme des réservoirs ; un linéaire de haies constitue un corridor en partie centrale entre les réservoirs des 2 vallons ;

- Des zones ouvertes à semi-ouvertes de friches- landes atlantiques et l'ensemble des prairies pâturées et/ou fauchées ; les landes peuvent être considérées comme des réservoirs.

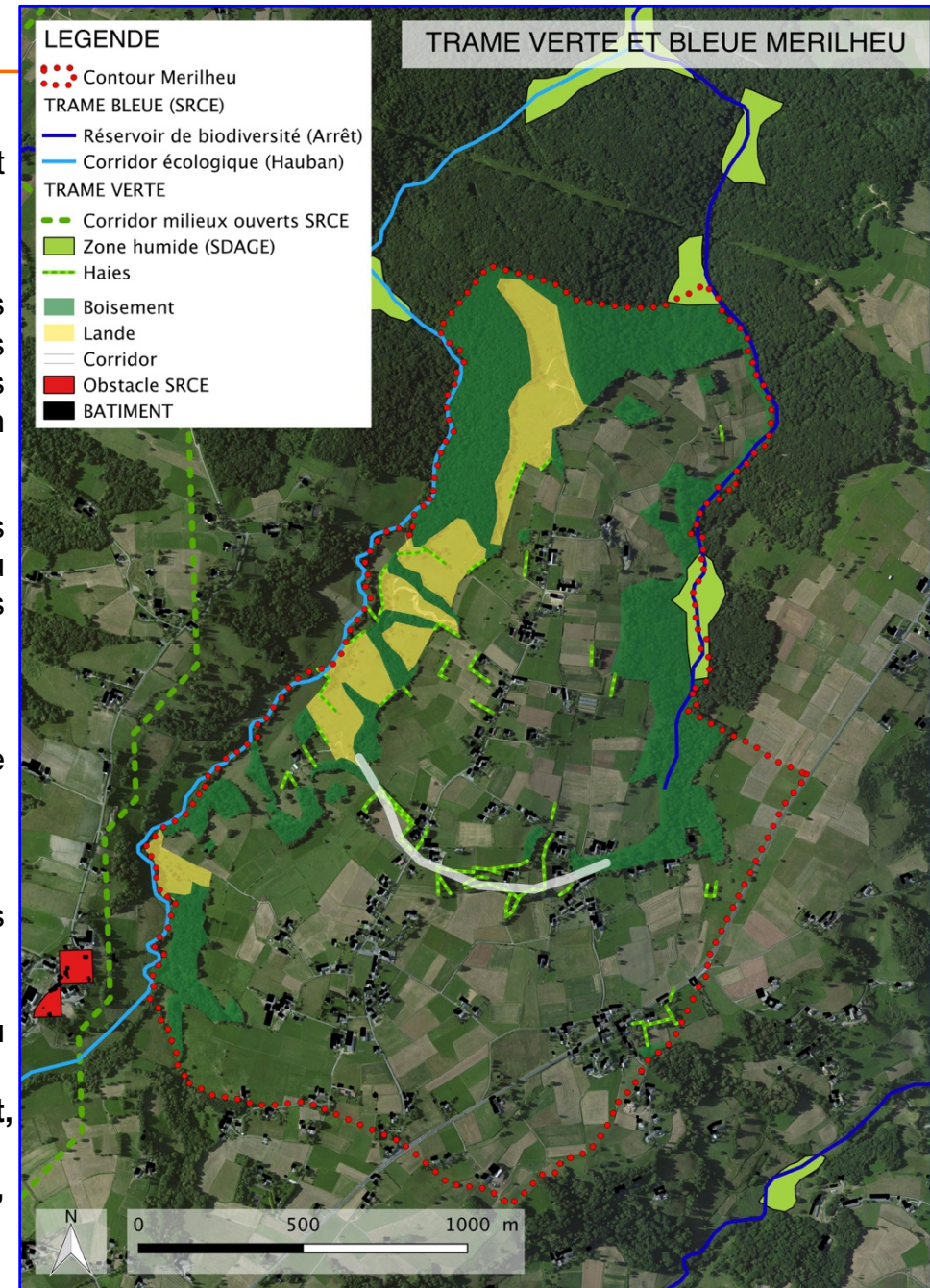
Trame bleue

- Les deux cours d'eau, l'Arrêt (Réservoir du SRCE) et le Hauban (Corridor du SRCE)
- Les zones humides de L'Arrêt (Inventaire SDAGE).

Les obstacles aux continuités sont essentiellement constitués par la route départementale, sans être de grande importance.

→ Ce réseau peut être en conflit avec l'urbanisation au niveau :

- de la tête de bassin de l'Arrêt, dans le secteur de Bérot,
- des prairies sur la croupe, le long des voies,
- plus ponctuellement, de quelques haies ou bosquets, notamment au niveau du corridor central.



A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

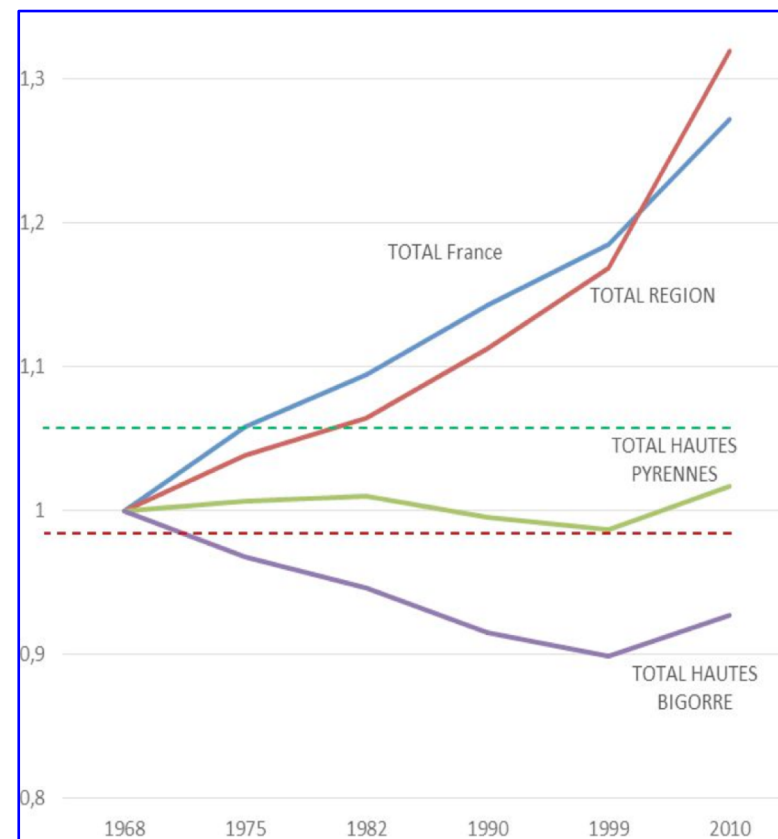
ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

CONTEXTE GENERAL D'UNE DYNAMIQUE RETROUVÉE

Après plusieurs décennies de baisse régulière, comme d'ailleurs la plupart des territoires ruraux français éloignés des grandes agglomérations régionales, **le territoire de la Haute Bigorre a regagné de la population depuis le début des années 2000.**

Ce retournement démographique n'est pas isolé. Depuis le début des années 2000, 50% de la croissance démographique française s'est effectuée dans les territoires ruraux : les raisons en sont multiples mais la perception sociologique des territoires ruraux a changé. Hier, pour « s'en sortir », il fallait partir tenter sa chance à la ville. Aujourd'hui, les perceptions ont évolué et l'attractivité des grandes villes ne possède plus la magie d'hier. A l'inverse, de nombreux territoires ruraux ont vu leurs jeunes faire la preuve d'un dynamisme local.

Le même phénomène a concerné l'ensemble du territoire départemental des Hautes Pyrénées, qui a connu une baisse relativement similaire dans les années 80 et 90 et qui a vu sa démographie se redresser quasiment au même rythme que la Haute Bigorre.



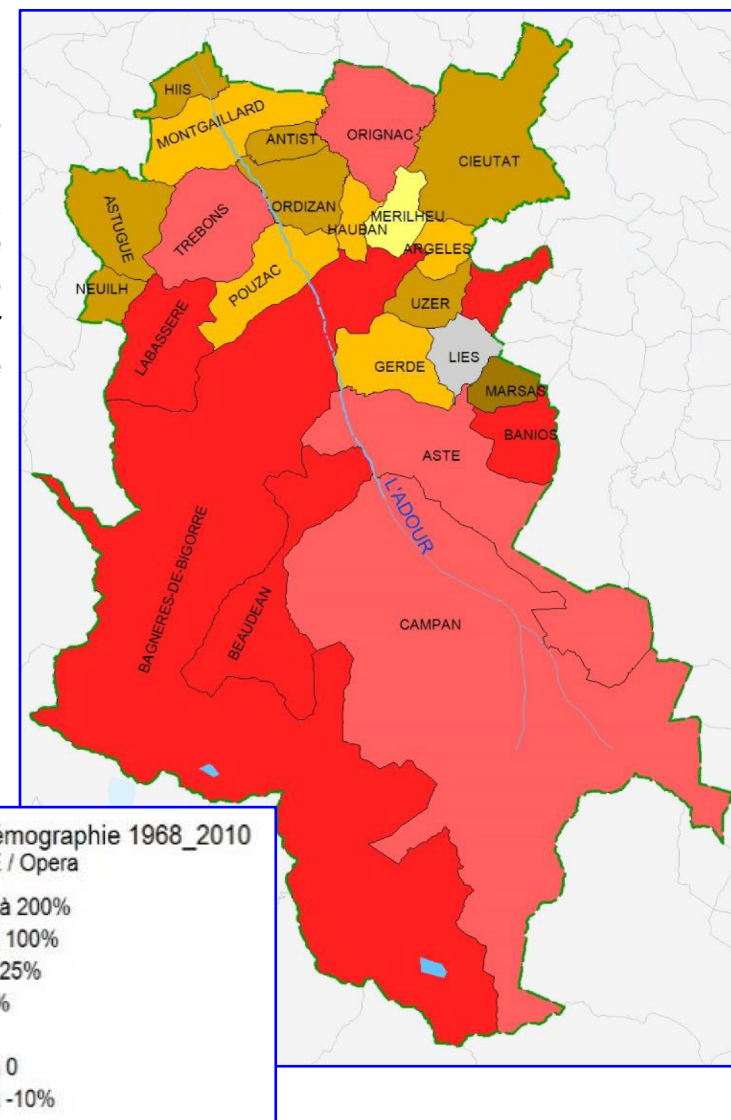
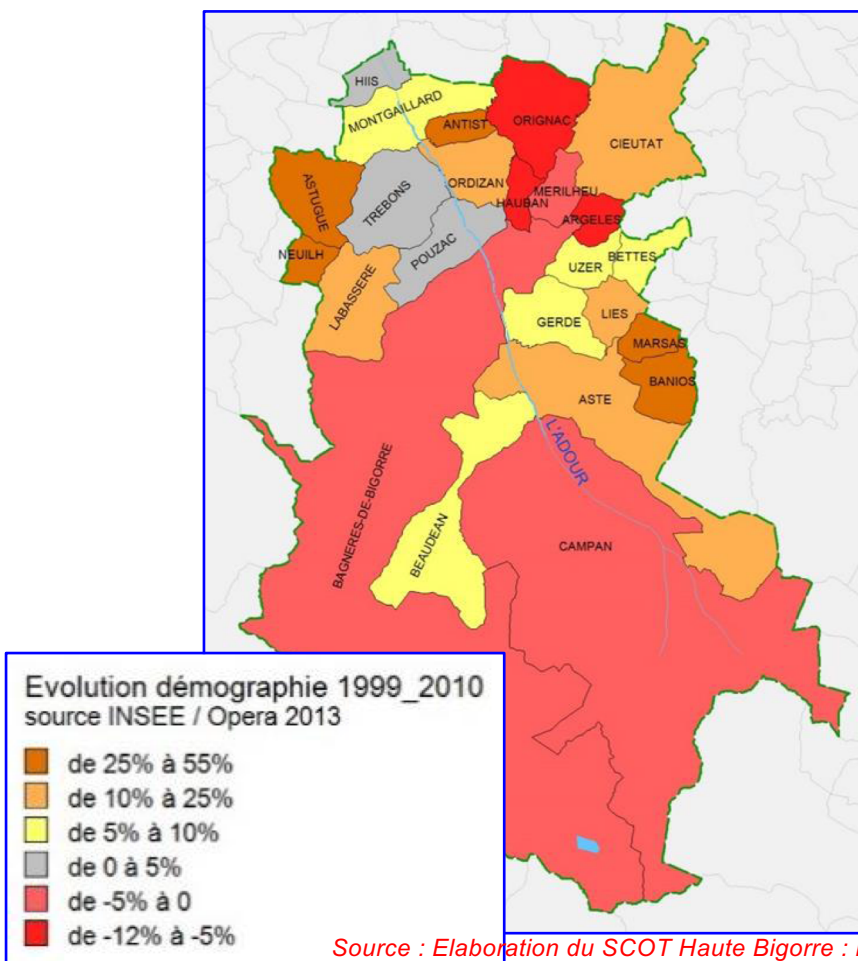
Pourtant, cette croissance est fragile : en effet, les chiffres 2011 viennent de paraître, au titre des populations légales pour 2014 : ils font apparaître une baisse de 128 habitants entre 2010 et 2011.

Il paraît vraisemblable que cela constitue juste une pause dans la croissance, mais cela incite à rester vigilant et ambitieux.

ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

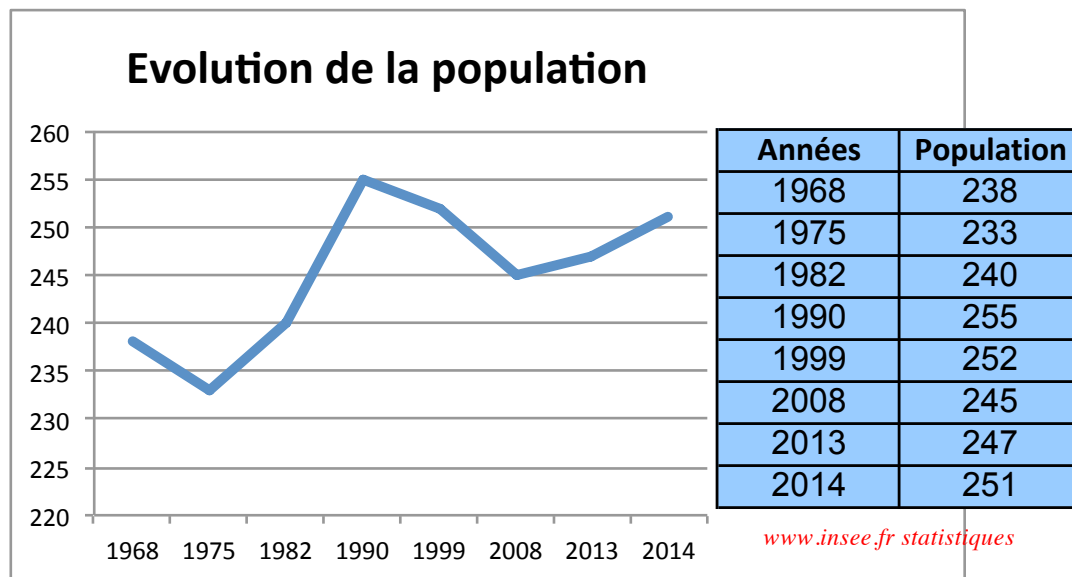
DES DIFFÉRENCES TERRITORIALES CONTRASTÉES ET PAS TOUJOURS ÉVIDENTES

La configuration du territoire pourrait laisser penser une différenciation de la dynamique démographique entre le « bas » et le « haut », et d'une certaine manière, l'observation de la démographie sur le long terme, soit entre 1968 et 2010, le confirme. Cette différenciation, que l'on pourrait expliquer par des écarts d'accessibilité, paraît beaucoup moins évidente sur la période plus récente comme par exemple entre 1999 et 2010.



MERILHEU : sur la période de 32 ans, 1968-2010, elle connaît une certaine stabilité, voir légère augmentation, de sa population ; par contre, sur les années plus récentes, 1999-2010, la population marque un léger recul.

EVOLUTION DE LA POPULATION COMMUNALE DE MERILHEU



Au final, la population se stabilise autour des 250 habitants avec des variations selon les périodes. La courbe est actuellement ascendante grâce à un solde naturel positif alors que le solde migratoire est devenu négatif dans les années 2000. C'est le solde migratoire positif des années 1975 à 1990 qui a permis l'augmentation significative de la population après son niveau le plus bas en 1975. On est loin des 454 habitants de 1846 et des 42 feux de 1695 !

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2008	2008 à 2013
Variation annuelle moyenne de la population en %	-0,3	0,4	0,8	-0,1	-0,3	0,2
<i>due au solde naturel en %</i>	-0,1	-0,4	-0,3	-0,4	0,1	0,3
<i>due au solde apparent des entrées sorties en %</i>	-0,2	0,8	1,1	0,2	-0,4	-0,2
Taux de natalité (‰)	11,5	9,6	6,6	7,4	8,9	11,4
Taux de mortalité (‰)	12,8	13,3	9,6	10,9	8	8,1

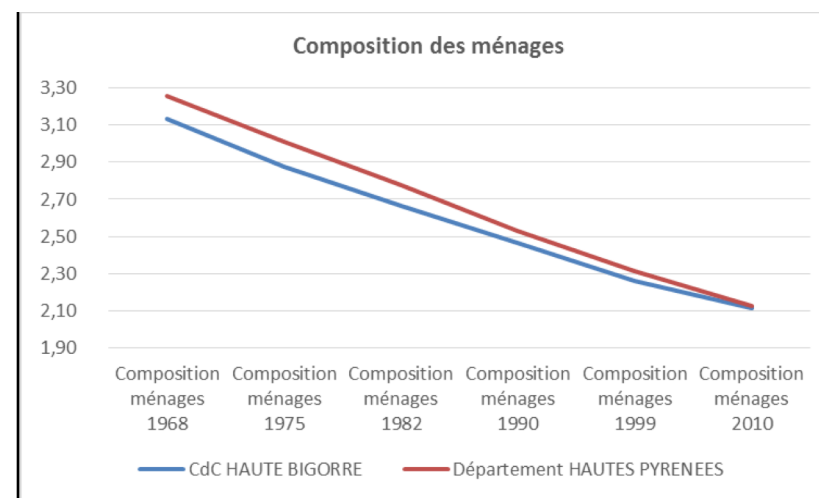
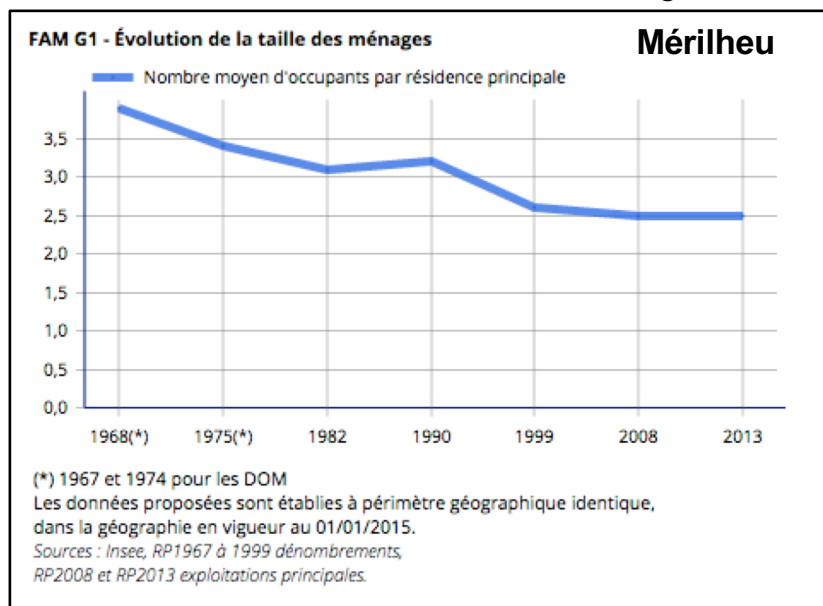
www.insee.fr/statistiques

DESSERREMENT DES MÉNAGES QUI ACCÉLÈRE LA CROISSANCE DES MÉNAGES

En Haute-Bigorre, comme au niveau national, le nombre moyen de personne par ménage baisse régulièrement.

De 3,13 personnes par ménages, c'est-à-dire par résidence principale, en 1968, la composition des ménages a diminué d'environ du 1/3 pour atteindre aujourd'hui 2,11 personnes par ménages. Pour Mérilheu, il est passé de 3,9 à 2,5.

Cette diminution de la composition des ménages a pour conséquence immédiate **une augmentation du nombre de ménages plus rapide que la dynamique de population** puisqu'elle résulte à la fois de la croissance mais aussi simultanément du desserrement des ménages



Ainsi, à Mérilheu, malgré une dynamique négative de la population entre 1999 et 2010, - 3 %, le nombre des ménages a progressé de 4%.

LIBELLÉ GÉOGRAPHIQUE	POPULATION EN 1999 (princ)	MÉNAGE EN 1999	POPULATION EN 2010 (PRINC)	MÉNAGES EN 2010	ÉVOLUTION 1999 - 2010	
					Population	Ménages
Mérilheu	253	96	246	100	-3%	4%
HAUTE BIGORRE	16792	7281	17316	7928	3%	9%

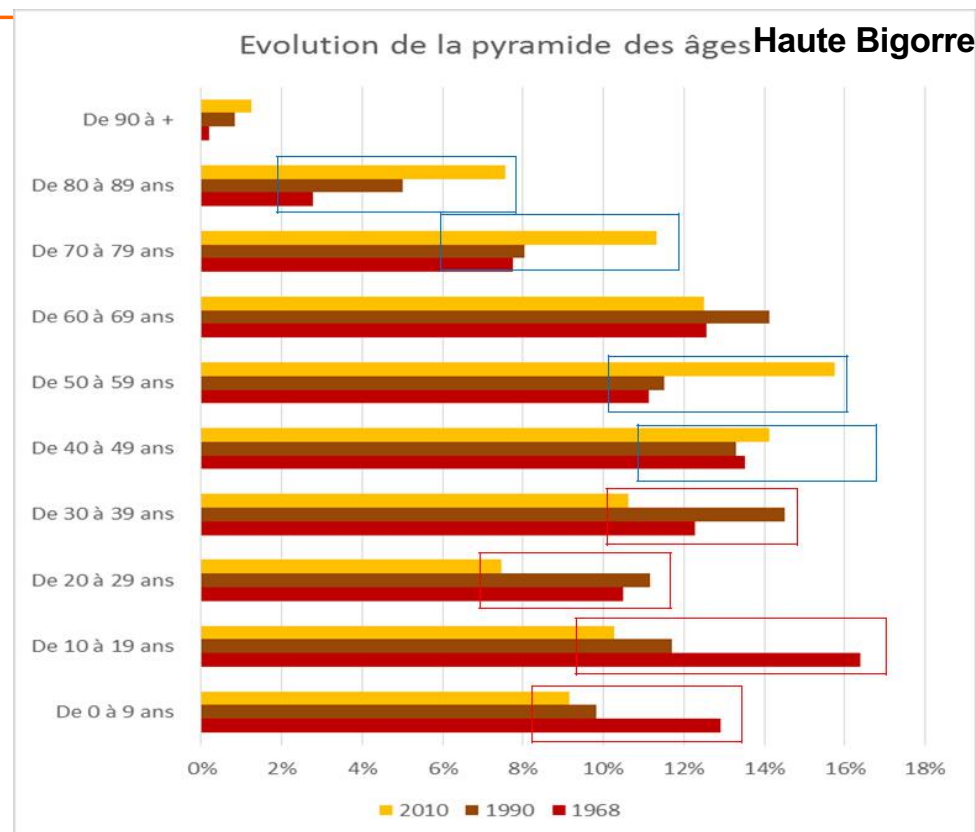
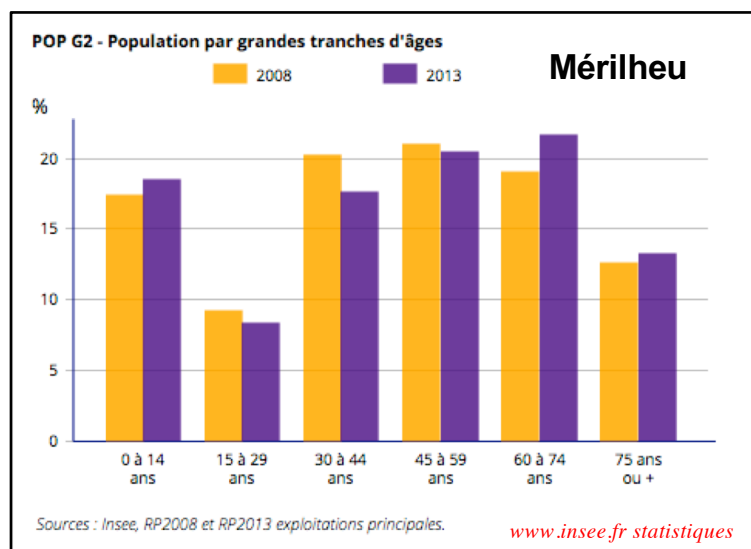
www.insee.fr/statistiques

UN VIEILLISSEMENT PERCEPTIBLE

L'observation des tranches d'âges et de leur évolution indique la dégradation de l'équilibre générationnel du territoire de la Haute Bigorre. Les tranches d'âges inférieures à 40 ans diminuent alors que celles supérieures augmentent.

Au final, la Haute-Bigorre ne bénéficie pas d'un renouvellement automatique de sa population puisque les moins de 20 ans (ceux susceptibles d'entrer en activité) ne remplacent pas numériquement les plus de 60 ans (ceux susceptibles de sortir d'activité).

Ainsi, depuis le début des années 80, le renouvellement n'est plus assuré par la rotation des générations.



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

A Mérilheu, la tranche 15 – 29 ans, est sous représentée. Il y a eu peu de variation dans les tranches d'âges entre 2008 et 2013.

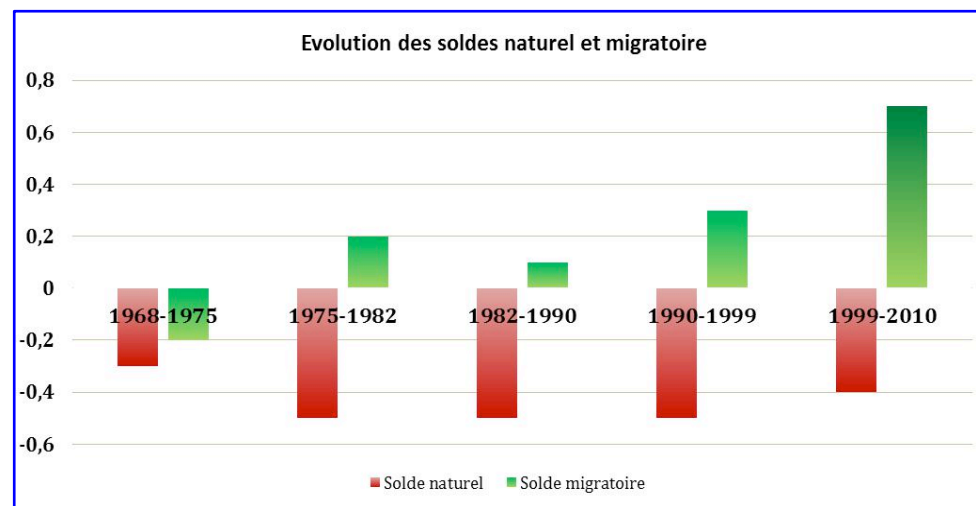
DES MIGRATIONS HIER TROP FAIBLES, AUJOURD'HUI AU SECOURS DU DÉVELOPPEMENT

Le changement important dans la démographie française est intervenu au début des années 1990 avec la fin de l'exode rural et le retour de la dynamique démographique des territoires ruraux.

Cette dynamique, résultante des soldes naturel et migratoire, se dessine en Haute Bigorre depuis le milieu des années 70 :

→ Stabilisation à partir de 1975 du solde naturel avec même une légère remontée à partir de 1999.

→ Un solde migratoire qui devient positif entre 1975 et 1982, qui hésite de 1982 à 1990 puis qui redécolle entre 1990-1999, progression confirmée entre 1999 et 2010



Source : *Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA*

Ce schéma n'est pas le même à Mérilheu sur la fin du cycle, puisque le solde naturel est redevenu positif à partir de 1999, par contre le solde migratoire est redevenu faiblement négatif à partir de cette même date. Cependant, cette baisse de population s'infléchit à partir de 2008 pour augmenter à nouveau.

ELEMENTS DE DEMOGRAPHIE

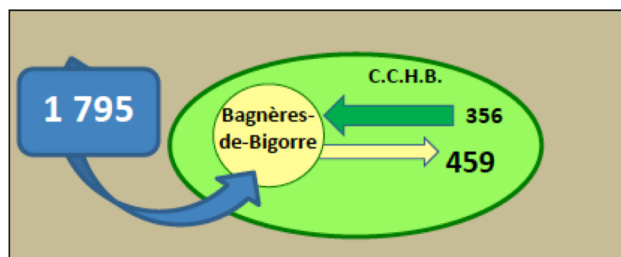
L'IMPORTANCE DES MIGRATIONS ET LE RÔLE D'INTERMÉDIAIRE JOUÉ PAR BAGNÈRES-DE-BIGORRE

Les communes ne sont pas égales vis-à-vis des migrations : certaines en bénéficient largement, d'autres moins. 21% des habitants des communes de la Haute-Bigorre en 2008 y sont arrivés depuis 2003, ce qui montre le fort renouvellement de la population. Ainsi, près de 3.400 nouveaux habitants sont arrivés dans les communes en 5 années.

MERILHEU : une migration dans la moyenne de la communauté : + 49 personnes en cinq ans

Bagnères-de-Bigorre a attiré 1795 individus dont 356 depuis les communes de la CCHB ; dans le même temps, 459 individus ont quitté Bagnères-de-Bigorre pour aller habiter dans l'une des autres communes de la CCHB.

Bagnères-de-Bigorre a joué le rôle d'aimant principal en rediffusant sur les Communes de la Haute Bigorre plus d'habitants qu'elle ne leur en avait soustraits.



	TOTAL Présents 2008	Déjà résidents en 2003	Personnes arrivées depuis 2003	% migrants 2003-2008
Lies	88	52	36	41%
Antist	112	72	40	36%
Beaudéan	394	268	126	32%
Bagnères-de-Bigorre	7627	5832	1795	24%
Montgaillard	678	524	154	23%
Hiis	212	164	48	23%
Asté	505	392	113	22%
Argelès-Bagnères	128	100	28	22%
Cieutat	547	428	119	22%
Trébons	635	500	135	21%
Mérilheu	228	179	49	21%
Bettes	81	64	17	21%
Neuilh	107	86	21	20%
Uzer	108	89	19	18%
Marsas	52	43	9	17%
Gerde	1137	940	197	17%
Ordizan	428	358	70	16%
Campan	1374	1152	222	16%
Labassère	244	208	36	15%
Hauban	84	73	11	13%
Pouzac	1055	930	125	12%
Astugue	305	270	35	11%
Orignac	200	192	8	4%
Banios	56	56	0	0%
TOTAL HAUTE BIGORRE	16385	12972	3413	21%

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux – OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

ELABORATION CARTE COMMUNALE MERILHEU

TYPOLOGIE DES NOUVEAUX HABITANTS SUR LA HAUTE BIGORRE

Les 25-40 ans représentent une part très importante des migrations, soit 35%.

Les moins de 20 ans constituent près de 21% du total des migrations.

Les plus de 60 ans sont 14%.

3 enseignements principaux :

→ L'arrivée de jeunes actifs est donc très largement confirmée

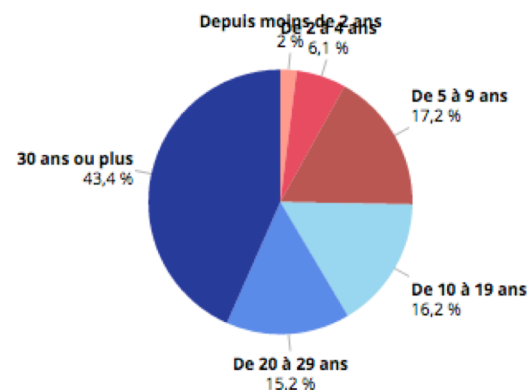
→ Avec 14% des migrations, les arrivées de retraités sont en volume beaucoup moins importantes que ce que l'on peut percevoir sur le terrain

→ Le taux de renouvellement des migrations (nombre des moins de 20 ans divisé par le nombre des plus de 60 ans) est de 150% alors qu'il n'est pour la population totale que de 60% en 2010 → **les migrations ont donc bien un grand effet de rajeunissement**

Ancienneté d'emménagement des ménages dans la résidence principale en 2013 à Mérilheu

	Nombre de ménages	Part des ménages en %	Population des ménages
Ensemble	98	100	247
<i>Depuis moins de 2 ans</i>	2	2	7
<i>De 2 à 4 ans</i>	6	6,1	19
<i>De 5 à 9 ans</i>	17	17,2	53
<i>10 ans ou plus</i>	73	74,7	169

LOG G2 - Ancienneté d'emménagement des ménages en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

www.insee.fr/statistiques

MÉRILHEU : 25 ménages sont présents depuis moins de 10 ans

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

ACTIVITE ECONOMIQUE, SERVICES, EQUIPEMENTS

ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

UNE POPULATION ACTIVE DE LA CCHB PLUTÔT BIEN OCCUPÉE

La population active de la CCHB a progressé plus rapidement que l'ensemble de la population des 15-64 ans. La part des actifs occupés, c'est-à-dire les actifs ayant un emploi, a progressé de façon encore plus grande et le nombre des chômeurs a diminué de -23% entre 1999 et 2013 .

Le développement économique et la création d'emplois de Haute Bigorre n'a pas pu suivre la dynamique démographique et notamment celle de la population active. On pourrait également dire que **l'attractivité résidentielle a été plus forte que la dynamique économique.**

Conséquence immédiate, le solde des actifs occupant un travail à l'extérieur du territoire de la Haute Bigorre est plus importante en 2010 (6,79% des actifs occupés vont travailler à l'extérieur du territoire (soit 469 individus) qu'en 1999 (4% des actifs occupés occupaient un travail à l'extérieur (soit 262 individus).

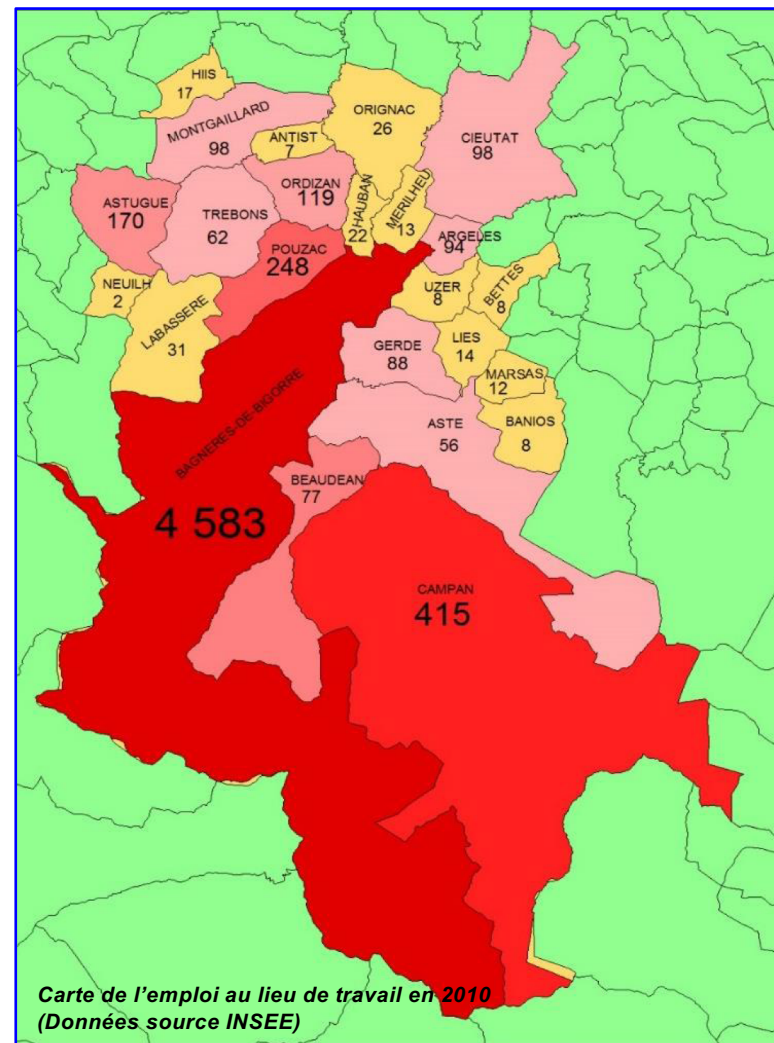
Les relations quotidiennes et l'interdépendance entre la Haute Bigorre et les pôles extérieurs ont donc augmenté.

UNE POLARISATION IMPORTANTE DE L'EMPLOI

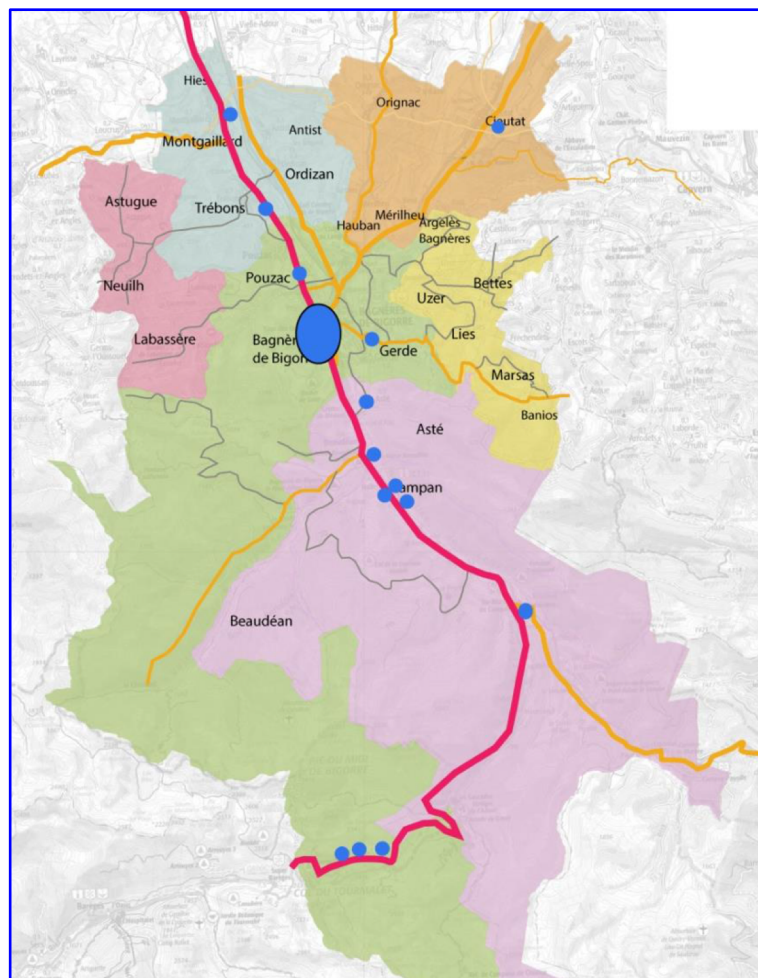
L'emploi est très polarisé sur Bagnères-de-Bigorre, avec un peu plus de 74% de l'emploi.

Le territoire de la Haute Bigorre bénéficie de quatre activités majeures qui fondent sa reconnaissance et de son attractivité :

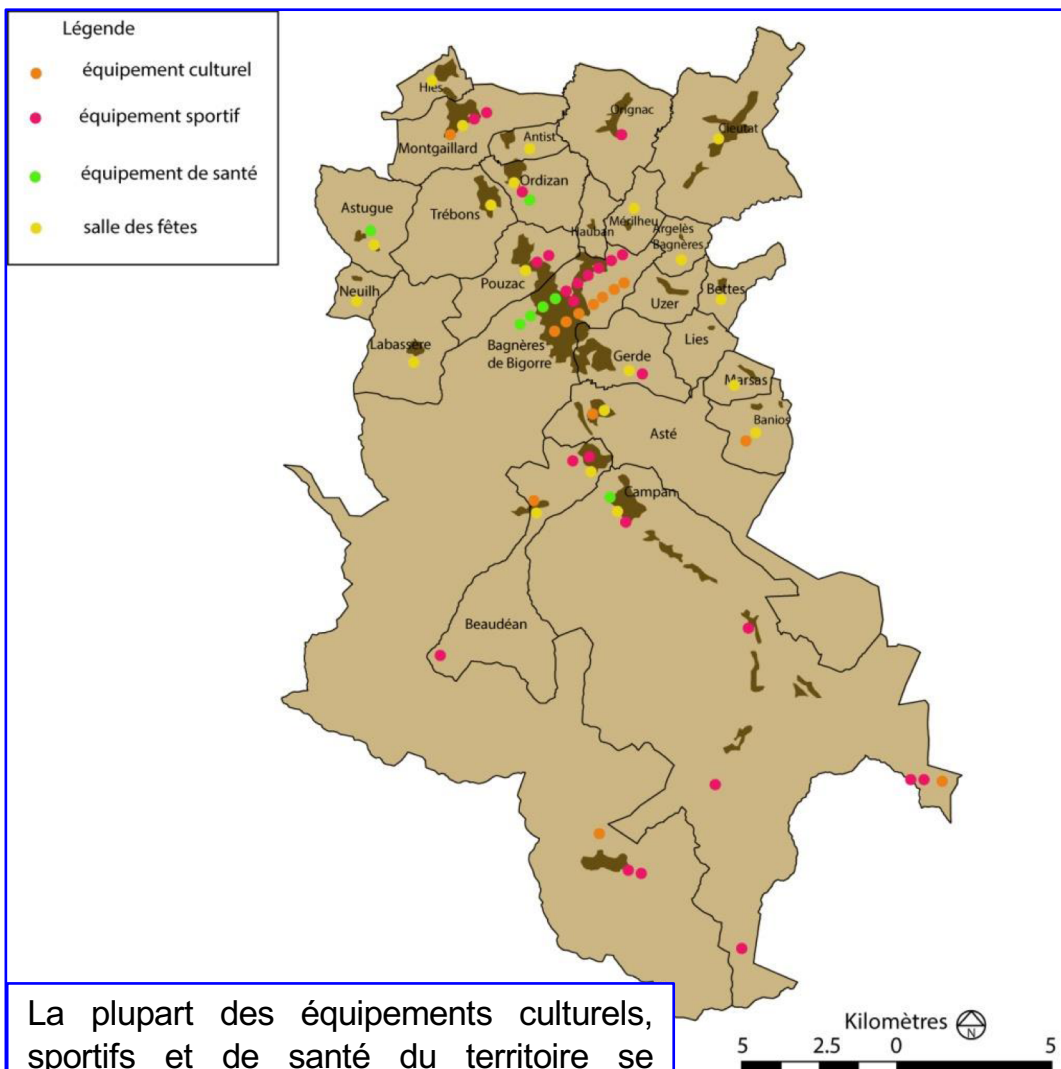
- ✓ Le tourisme
- ✓ Le thermalisme
- ✓ L'industrie
- ✓ L'agriculture



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux
_ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA



La très grande majorité des commerces de la grande et moyenne distribution sont implantés sur la zone commerciale de Pouzac mais quelques uns sont insérés dans le tissu urbain voire dans les petites zones artisanales et mixtes ou le long des routes départementales.



La plupart des équipements culturels, sportifs et de santé du territoire se trouvent à Bagnères, ou sur l'axe Campan- Hiss.

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

Lieu de travail des actifs

	2013	%	2008	%
Ensemble	95	100	100	100
Travaillent :				
dans la commune de résidence	17	17,7	10	10
dans une commune autre que la commune de résidence	78	82,3	90	90

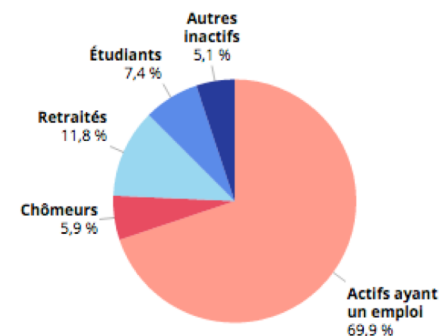
Le taux de chômage est assez faible. 18% des actifs travaillent sur la commune en 2013, c'est plus qu'en 2008.
80 sont salariés, 13 sont indépendants et 3 sont des employeurs.

Etablissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014

	Total	%	0 salarié	1 à 9 salarié(s)
Ensemble	17	100	15	2
Agriculture, sylviculture et pêche	6	35,3	6	0
Industrie	2	11,8	1	1
Construction	0	0	0	0
Commerce, transports, services divers	6	35,3	6	0
dont commerce et réparation automobile	2	11,8	2	0
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	3	17,6	2	1

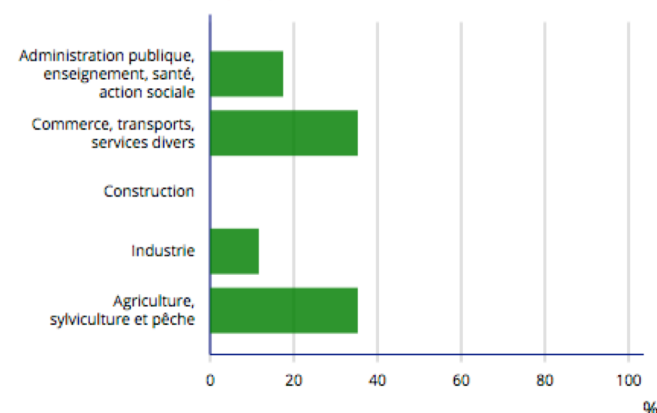
17 établissements recensés en 2014 par l'INSEE sur la commune dont seulement 2 ont entre un et 9 salariés.
La commune a recensé trois artisans (Bigorre Constructions Métalliques - Menuiserie Aluminium - Garage automobile) et trois gîtes ruraux.

EMP G1 - Population de 15 à 64 ans par type d'activité en 2013



Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

CEN G1 - Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 31 décembre 2014



Champ : ensemble des activités.

Source : Insee, CLAP en géographie au 01/01/2014.

www.insee.fr/statistiques

Petite enfance

L'offre en crèche se concentre sur le pôle urbain, elle a atteint aujourd'hui sa limite, or ce mode de garde est le plus avantageux financièrement pour les familles. De plus ce mode de garde est souvent privilégié dans un but de socialisation des enfants. Les assistantes maternelles sont quant à elles bien réparties sur l'ensemble du territoire. Ce système de garde, plus souple, plus « familial » et aussi plus dispendieux. Mais aucune n'exerce actuellement à Mérilheu.

Enfance

Une garderie est organisée avant et après l'école.

Ecole :

Mérilheu ne fait plus partie du Regroupement Pédagogique Intercommunal de Palomnières. La commune accueille depuis 2 ans une classe unique de primaire avec 16 enfants en 2016/2017.

Les moins de 6 ans fréquentent la maternelle de Cieutat ou de Bagnères.

Jeunes

Collèges et Lycées sont à Bagnères de Bigorre. Un service de ramassage scolaire est mis en place entre les différents RPI.

→ Bagnères-de-Bigorre est de nouveau en position de centralité, s'y regroupe l'essentiel des établissements, de la maternelle au lycée.

Activités culturelles, sportives et de loisirs : La commune dispose d'une salles des fêtes. Trois associations sont actives sur la communes : le Comité des fêtes, une association pour soutenir les projets de l'école, l'association de chasse.

Propriétés communales

La commune possède environ 53 ha dont 5 600 m² de propriétés bâties (Mairie, école, placette, église, cimetière, salle des fêtes) et 52,6 ha de terrains répartis entre la forêt communale et des landes sur le flanc ouest de la commune.

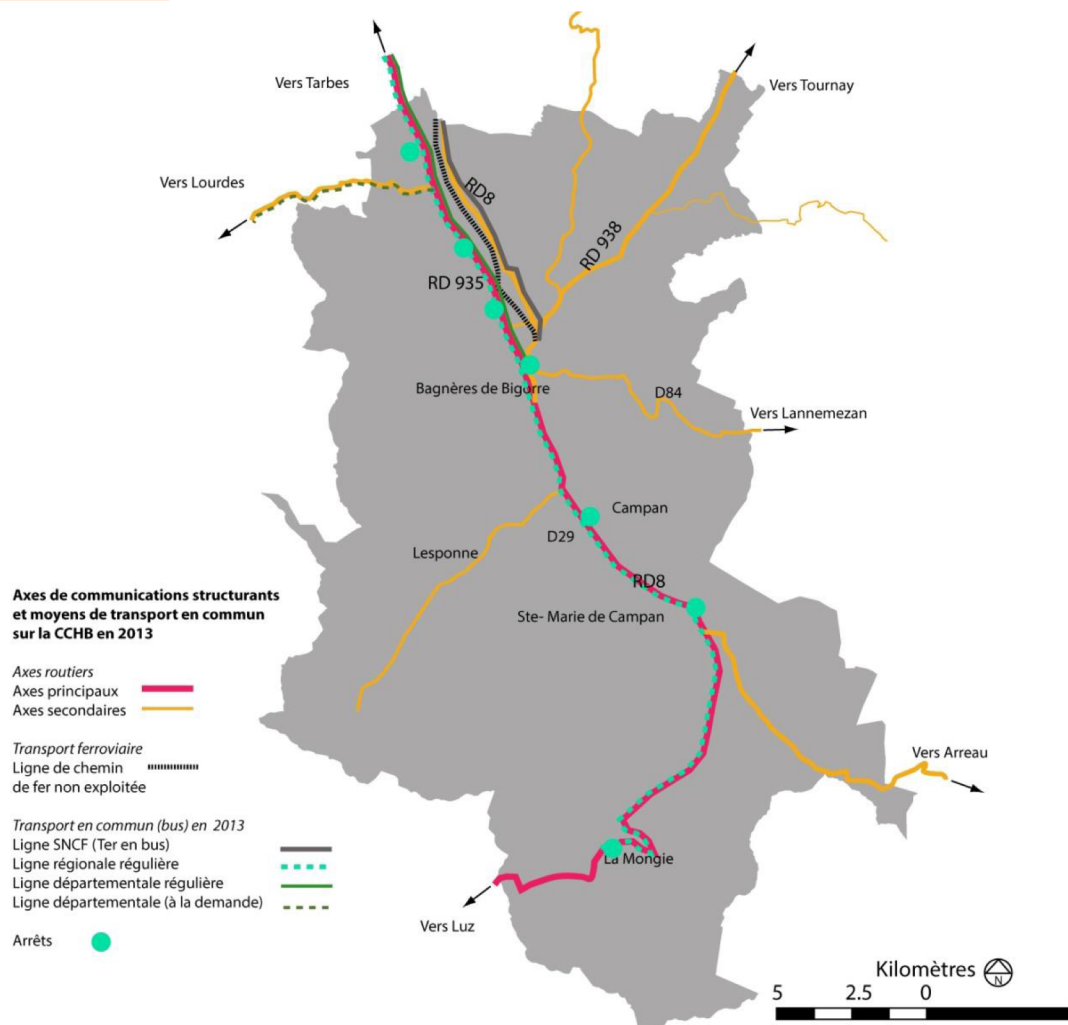
Le territoire du SCoT de la haute Bigorre est contraint par le relief qui est prépondérant. Le maillage routier et ferroviaire a naturellement accompagné le relief.

L'axe principal, la D935, longe la rivière Adour et est donc orienté nord-sud. Elle mène du col d'Aspin à Tarbes en empruntant la vallée de Campan, traversant Bagnères-de-Bigorre, Pouzac, Trébons, Montgaillard puis d'autres village jusqu'à Tarbes.

Cet axe est utilisé en termes de déplacement domicile-travail de même que sa parallèle la D8.

Le Département réalise chaque année des Comptages sur le réseau routier. Ainsi ont été recensés les flux les plus importants en trafic journalier moyen annuel (TMJA) :

- sur la RD935, au nord de Bagnères-de-Bigorre (9.801 véhicules dont 2,5% de poids lourds),
- sur la D935 entre Bagnères-de-Bigorre et Campan (6.210 véhicules dont 3% de PL),
- sur la D8 au nord de Bagnères-de-Bigorre en rive droite de l'Adour un flux de 4.944 véhicules dont 2,8% de Poids Lourds,
- **enfin 3.257 véhicules sur la RD938 entre Bagnères-de-Bigorre et Cieutat,**
- viennent ensuite les flux vers et depuis Lourdes 2.481 véhicules sur la RD937,
- puis les flux vers les cols du Sud.



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux

OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

L'axe qui traverse Mérilheu, Bagnères – Tournay , est plus emprunté que l'axe qui relie la vallée de l'Adour à Lourdes. C'est une contrainte pour le quartier de la Coume en terme de bruit.

LA PRÉPONDÉRANCE DE LA VOITURE POUR LES DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS

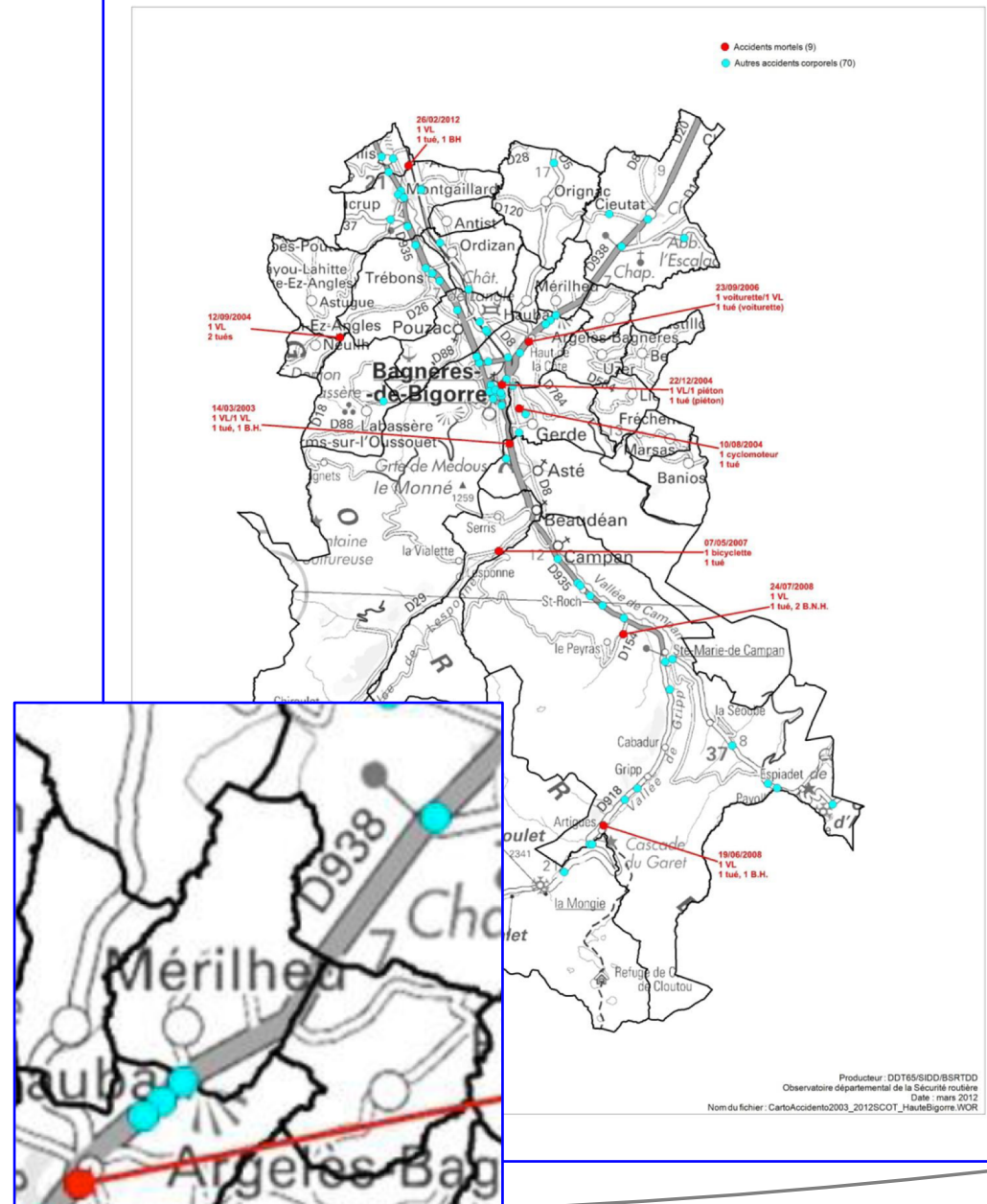
Au niveau du territoire, l'automobile est devenue un équipement incontournable de la vie quotidienne dès lors que l'on n'habite pas le centre de Bagnères-de-Bigorre. Le contexte rural et l'offre de transports en commun qui reste faible explique ce fait.

Les migrations domicile/ travail quotidiennes sont un élément important de notre territoire. Bagnères-de-Bigorre cumule 73% des emplois de la CCHB polarisant ainsi fortement le territoire. Cette commune enregistre plus d'actifs travaillant sur place que d'actifs travaillant à l'extérieur.

Le flux de travailleurs se rendant à Tarbes est important.

Le relevé des accidents nous montre que les personnes se déplaçant en modes doux sont souvent victimes des accidents de circulation. En effet, 41% des accidents de personne concernent des piétons et des deux-roues, ce qui est supérieur à la moyenne départementale. Au niveau de Mérilheu, des aménagements de carrefours ont été réalisés sur la D938, avec des tourne-à-gauche, qui sécurisent mieux la traversée de la commune.

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux
_ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA



LES DÉPLACEMENTS

LES DÉPLACEMENTS DOUX PEU DEVELOPPÉS

Les déplacements piétons dans les coeurs de village L'organisation des coeurs de village de la CCHB est basée sur 2 types distincts : le village-rue (Banios, Marsas, Bettès...), le village présentant une centralité (Gerde, Montgaillard, Ordizan, Campan....)

Dans les villages-rues comme Mérilheu, il n'y a pas d'espace réservé au piéton : pas de trottoir, pas de centralité, peu d'espace public. Il s'agit en général de village de petite dimension, en dehors des gros axes de circulation, et cette absence d'espace dédié au piéton n'est pas problématique. A Mérilheu, une zone « 30 km/h » a été créée aux abords de l'école, de la mairie et de la placette.

Les déplacements vélos

Pratique quotidienne et familiale

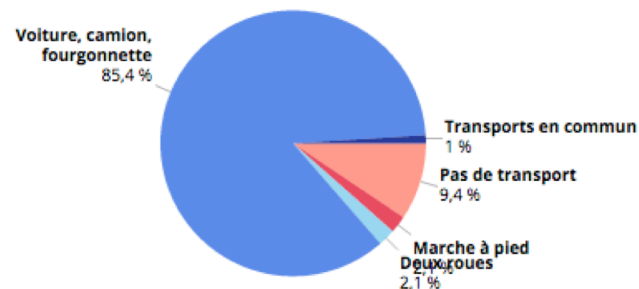
Il n'existe pas de piste cyclable sur la communauté de communes.

L'utilisation du vélo est peu répandue dans les déplacements quotidiens bien que cet usage ait tendance à se développer, il était autrefois plus fréquent. Il est remplacé par l'utilisation des véhicules légers.

La liaison inter villages reliant les bourgs de la vallée (11 au total) n'est pas aménagée pour les cycles.

Il n'y a pas d'itinéraire dédié aux balades familiales.

Les moyens de transports domicile-travail à Mérilheu



Champ : actifs de 15 ans ou plus ayant un emploi.
Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

www.insee.fr/statistiques

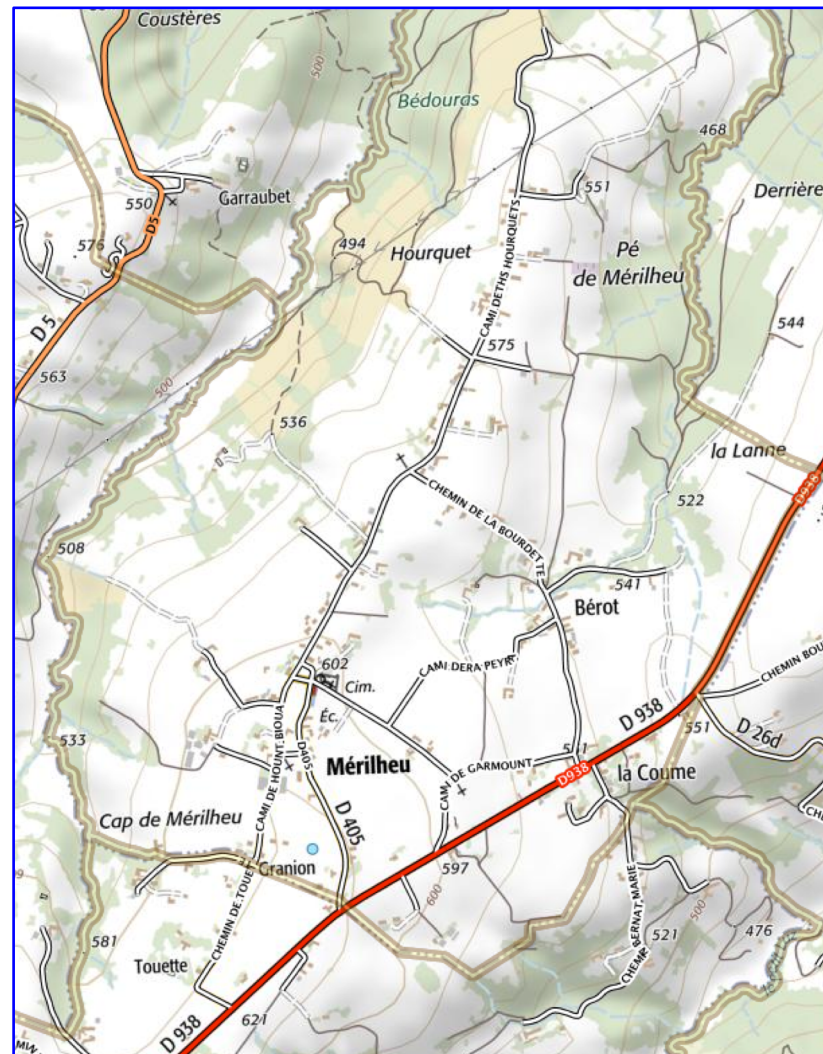
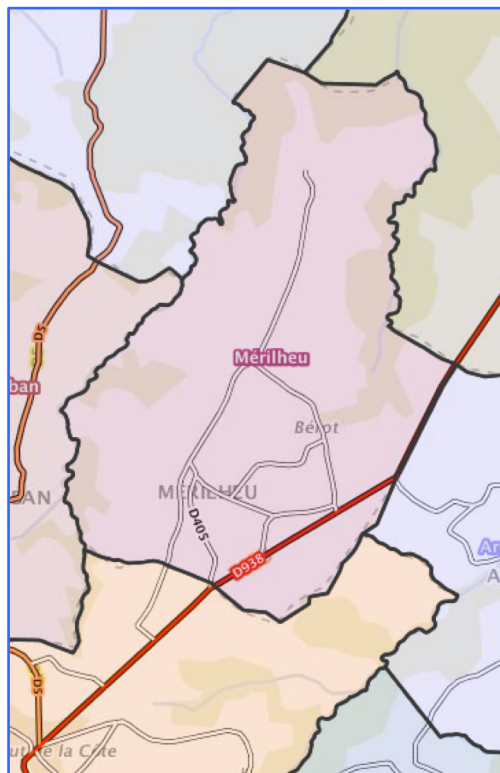
LES DÉPLACEMENTS

UN RESEAU VIAIRE LIMITE SUR MERILHEU

Dans ces coteaux du nord-est, la **desserte viaire principale suit les deux lignes de crêtes**, les transversales étant plus contraintes et moins utilisées.

Mérilheu est relié aux autres communes uniquement par la D938. Sur celle-ci se branchent 4 accès à la commune côté nord-ouest, qui aboutissent à la voie centrale qui suit la crête et se termine en cul de sac au bois.

D'autres voies secondaires se branchent sur cette trame principale mais se terminent toutes en cul de sac ou chemin rural.



ELABORATION CARTE COMMUNALE MERILHEU

L'AUGMENTATION DU PARC DE LOGEMENT DE MERILHEU RALENTI

Le parc de logement a doublé entre 1970 et 2011, plus 46 résidences principales.

La dynamique de construction des années 60 à 90 s'est tassée : plus 7 maisons entre 2006 et 2010, d'après l'INSEE. Le recensement à partir des permis de construire délivrés par la commune en donne seulement 5 sur cette même période dont 3 en 2010, puis aucun de 2012 à 2016.

Les résidences principales sont majoritaires, et de grandes dimensions, plus de la moitié ont 5 pièces et plus.

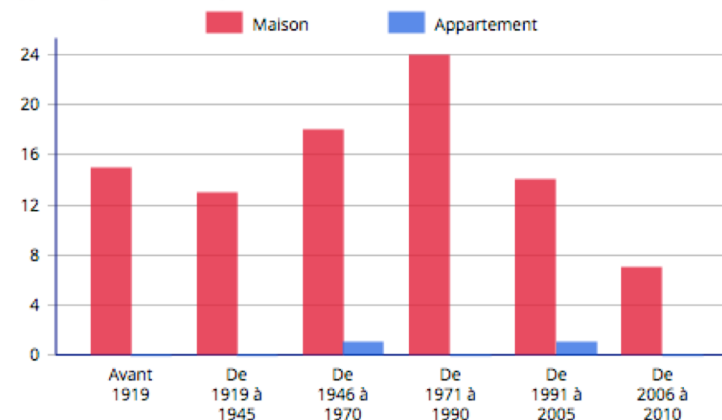
Elles sont majoritairement occupées par des propriétaires, 4 locataires seulement et 2 logés gratuitement.

Le deuxième logement locatif dans l'ancienne école vient d'être terminé, les deux sont donc occupés maintenant.

Les logements vacants ont augmenté depuis 1999 (7 logements vacants) pour 20 en 2013.

→ Il y a donc des potentialités en terme de réhabilitation de logements anciens.

LOG G1 - Résidences principales en 2013 selon le type de logement et la période d'achèvement



Résidences principales construites avant 2011.

Source : Insee, RP2013 exploitation principale.

	2013	%	2008	%
Ensemble	130	100	126	100
Résidences principales	98	75,3	100	79
Résidences secondaires et logements occasionnels	12	9,4	12	9,5
Logements vacants	20	15,2	15	11,5
Maisons	128	98,5	125	99,2
Appartements	2	1,5	1	0,8

www.insee.fr/statistiques

PARC DE LOGEMENTS

UN ESSOR IMPORTANT DE LA CONSTRUCTION DEPUIS 1999 SUR LA CCHB

Le parc de logement de la Haute Bigorre progresse annuellement de 1.12 % ces dix dernières années.

Dans les années 90, la progression des constructions neuves a été moins importante jusqu'en 1999, avec un taux inférieur à 1.1% par an sur cette période et moins de 800 logements construits sur 9 ans.

Cette tendance correspond à l'évolution du nombre de logements observée dans le reste du département des Hautes Pyrénées.

Evolution du nombre de logements par catégorie sur la CCHB

	1968	1975	1982	1990	1999	2008	% en 2008
Parc de logements	7756	9162	10476	11414	12200	13723	100%
Résidences principales	5824	6105	6465	6792	7281	7852	57.21%
Résidences secondaires	746	1833	2571	3708	3792	4847	35.32%
Logements vacants	1186	1224	1140	914	1127	1024	7.46%

L'HABITAT PRINCIPAL PAS TOUJOURS MAJORITAIRE

En 2012, le parc de logements compte 7 928 résidences principales pour 13 874 logements. La progression globale du parc de logements due à la création de nouvelles résidences principales sur 13 ans est de + 647, soit à peine un tiers des constructions neuves, ce qui est relativement peu.

La présence importante du secondaire entraine une mise en concurrence immobilière entre résidents permanents et résidents temporaires, mais dont l'impact n'est pas encore trop sensible.

Mérilheu se distingue par une croissance importante du parc du logement avant 1999, et un taux relativement faible de résidences secondaires (9,4 % en 2013).



Part des résidences secondaires par rapport aux résidences principales

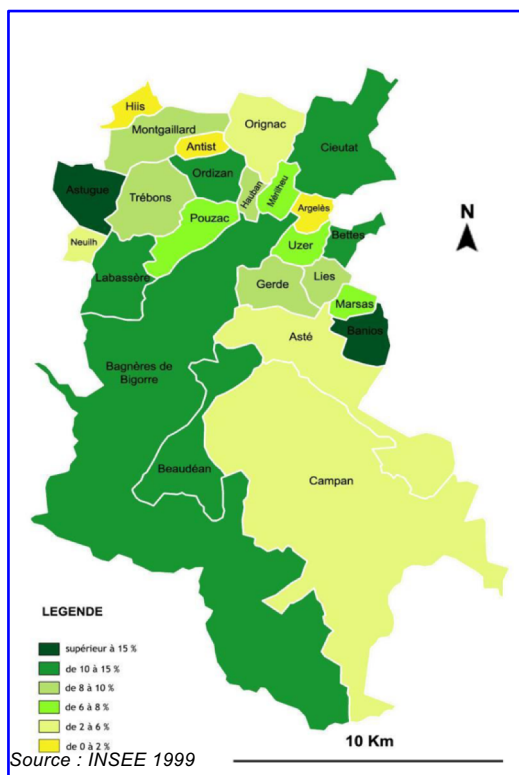
Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

L'HABITAT LOCATIF PAS TRÈS DÉVELOPPÉ

Le parc locatif du territoire représente 30.9% des résidences principales en 2009, la majorité se situant sur Bagnères-de-Bigorre dont le parc locatif représente 49.2% des résidences principales.

Les entretiens avec les maires ont montré en outre qu'un parc locatif public, social de droit ou de fait, existe dans de nombreuses communes qui ont aménagé trois ou cinq logements dans le presbytère, l'étage de la mairie, l'école, ou ont même acquis dans ce but, construit du neuf (Hiis a ainsi quinze logements locatifs communaux, qui contribuent aux ressources communales).

Part des logements vacants par commune



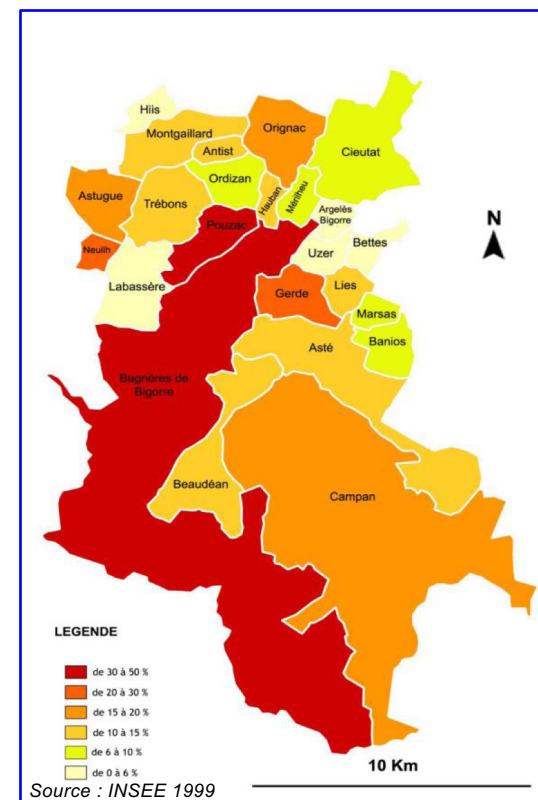
LA VACANCE ASSEZ IMPORTANTE

Dans les villages, il y aussi de la vacance, variable selon la pression touristique.

En milieu rural, des bâtiments qui offrent pourtant tous les potentiels en termes de situation, d'orientation, de qualité architecturale sont ainsi parfois proches de la ruine, généralement par suite de blocages fonciers ou familiaux.

Par ailleurs, de nombreux corps de bâtiment d'usage agricole, soit en grange isolée, soit en continuité avec l'habitation principale, n'ont plus qu'une sous-utilisation, un peu de garages, un rôle de hangars. Une bonne partie pourrait devenir du logement, soit principal, soit saisonnier, quand l'intimité et la jouissance de surfaces extérieures privatives peuvent être acquises.

Part des logements locatifs parmi les résidences principales par commune



Mérilheu voit son taux de vacance augmenter depuis 1999, de la catégorie 6 à 8 %, il passe à 15 % en 2013, soit parmi les taux les plus forts de la CCHB.

Inversement le taux de locatif est très faible par rapport aux autres communes de la CCHB

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

AGRICULTURE

DIMINUTION DES EXPLOITATIONS, STABILITE DES SURFACES UTILISÉES, PLURIACTIVITÉ

Avec 259 emplois, l'agriculture représente 4% de l'emploi de la Haute Bigorre.

L'analyse des résultats du dernier recensement agricole (2010) montre la poursuite des tendances inscrites dans le moyen-long terme.

La baisse du nombre des exploitations

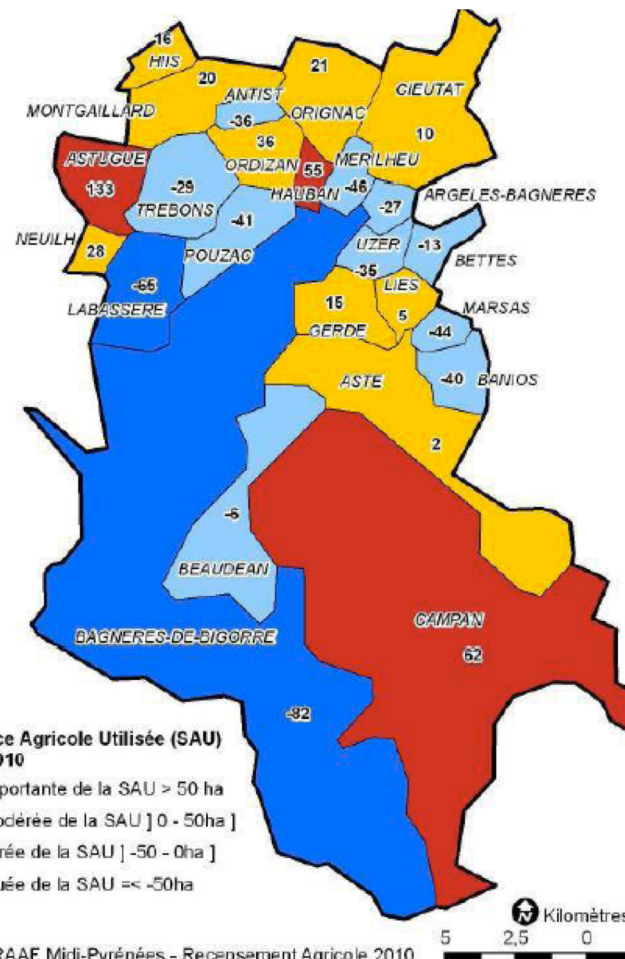
La Haute Bigorre a un peu mieux résisté que le massif Pyrénéen puisque le nombre des exploitations a diminué de -17% alors que l'ensemble du massif a perdu 20% de ses exploitations.

La stabilité globale des surfaces agricoles et l'accroissement de la taille des exploitations

Les surfaces agricoles ont baissé de -1%, total quasiment stable, contre -7% pour l'ensemble du Massif Pyrénéen. La surface moyenne par exploitation a donc augmenté de près de 17%.

La pluriactivité

La pluriactivité est importante dans les Hautes Pyrénées ; les femmes assurent plus de transformation à la ferme, plus d'accueil touristique à la ferme (hébergement, restauration, activités de loisirs), plus de vente directe. **Dans la CCHB, les données du RGA 2010 nous indiquent que 35% des chefs d'exploitation et co-exploitants sont pluriactifs** (ce qui est inférieur à la moyenne départementale qui est de 46%), les communes les plus concernées étant celles des hautes vallées (Campan, Bagnères et Beaudéan, -Asté non disponible-), avec plus de 42% portant sur les plus grands nombres d'exploitations, ainsi que des communes de proximité du noyau bagnérais (Uzer, Ordizan, Mérilheu, Labassère), et des communes isolées (Marsas, Astugue).



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _
OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

LA PREPONDERANCE DE L'ELEVAGE

Les orientations technico-économiques des exploitations agricoles, dominante/commune montre **la domination de l'élevage**.

Cette vocation d'élevage s'inscrit bien dans la vocation générale des Pyrénées en tant que terroir d'élevage (60% des exploitations y sont à dominante herbivore et près de 30% sont dites « pastorales »).

Le cheptel a légèrement augmenté (+4%) à l'inverse de l'ensemble du Département (67%).

Les communes qui perdent le plus d'animaux sont Bagnères-de-Bigorre (-178), Pouzac (-171, Antist (-65), Mèrilheu (- 59 UGB).

Les communes qui progressent le plus sont Cieutat (+196), Montgaillard (+181), Campan (+179), Astugue (+123) et Beaudéan (+104).

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux
OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

Superficie agricole utilisée MERILHEU	Exploitations	Superficie agricole utilisée (ha)	Unités de travail annuel (UTA)
Ensemble	24	315	16
Moins de 20 hectares (ha)	20	156	12

Source : stats.agriculture.gouv.fr/disar

MERILHEU, est par excellence un territoire agricole : la surface agricole utilisée (SAU) de 315 ha représente 93% de la surface communale. La SAU a perdu, entre 2000 et 2010, 46 ha, soit 13 %.

Seules 4 exploitation font plus de 20 ha.

L'élevage domine (21 exploitations sur 24). Le cheptel se répartit entre près de 400 bovins et 1500 ovins. Entre 2000 et 2010, le cheptel a diminué de 9 % (- 59 UGB).

65016 - Antist	Autres herbivores
65024 - Argelès-Bagnères	Granivores mixtes
65042 - Asté	Autres herbivores
65043 - Astugue	Autres herbivores
65059 - Bagnères-de-Bigorre	Polyculture et polyélevage
65060 - Banios	Autres herbivores
65078 - Beaudéan	Ovins et caprins
65091 - Bettes	Bovins mixte
65123 - Campan	Ovins et caprins
65147 - Cieutat	Bovins viande
65198 - Gerde	Bovins viande
65216 - Hauban	Bovins mixte
65221 - Hils	Fleurs et horticulture diverse
65238 - Labassère	Ovins et caprins
65275 - Lies	Ovins et caprins
65300 - Marsas	Autres herbivores
65310 - Mèrilheu	Ovins et caprins
65320 - Montgaillard	Bovins viande
65328 - Neuilh	Autres herbivores
65335 - Ordizan	Bovins mixte
65338 - Orignac	Bovins mixte
65370 - Pouzac	Polyculture et polyélevage
65451 - Trébons	Autres herbivores
65459 - Uzer	Ovins et caprins

Cheptel MERILHEU	Exploitations en ayant	Cheptel (têtes)
Elevages	21	
Herbivores	21	
Granivores	16	
Total Bovins	15	389
Vaches allaitantes	15	215
Total Equidés	7	24
Total Ovins	9	1405
Brebis nourrices	9	991
Total Porcins	3	6
Volailles	16	317
Lapines-mères	9	53

LE VIEILLISSEMENT DES EXPLOITANTS

Les Unités de Travail Annuelles

Par ailleurs, le nombre d'UTA (unité de travail annuel) par exploitation a baissé de -17%, établi pour la Haute-Bigorre à 0,89 (sans compter les emplois saisonniers sur les estives) alors qu'il est de 1,2 pour l'ensemble du Massif Pyrénéen.

L'âge moyen des chefs d'exploitations et la reprise des exploitations

Comme pour le Massif Pyrénéen, les exploitations sont vieillissantes : on observe un âge moyen des chefs d'exploitations supérieur aux moyennes départementales (30% ont plus de 60 ans contre 23% au niveau départemental).

A l'inverse, le taux de reprise par partage de terres ou installation d'un enfant sur la propriété est plus important en Haute-Bigorre que celui constaté à l'échelle du département, ce qui atteste de l'attractivité et donc des atouts de l'agriculture de la Haute Bigorre.

Les aides à l'agriculture de montagne, la PAC

Les aides publiques agro-environnementales jouent un rôle central dans l'économie de l'agriculture de montagne, et notamment de l'élevage.

Ces aides constituent souvent la majeure partie du chiffre d'affaire des exploitations, qui définissent donc leur stratégie par rapport à cette ressource.

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

Âge du chef d'exp.	Exploitations	Superficie agricole utilisée (ha)	Unités de travail annuel (UTA)
MERILHEU			
Ensemble	24	315	16
Moins de 40 ans	3	82	2
De 40 à 49 ans	6	107	5
De 50 à 59 ans	9	91	6
60 ans ou plus	6	35	3

Source : stats.agriculture.gouv.fr/disar

A Mérilheu, le nombre d'UTA (unité de travail annuel) par exploitation est de 0,7 donc encore inférieur à celui de la Haute-Bigorre et bien inférieur à celui du massif.

Les chefs d'exploitation de plus de 60 ans ne représentent que 25 % de l'effectif, soit plus proche du niveau du département (23%) que de celui de la Haute Bigorre. Il y a tout de même un peu plus du tiers, 38 %, qui ont moins de 50 ans, mais que trois « jeunes agriculteurs » de moins de 40 ans !

L'avenir des exploitations sur la commune est donc a peu près assuré pour les 10 ans à venir.

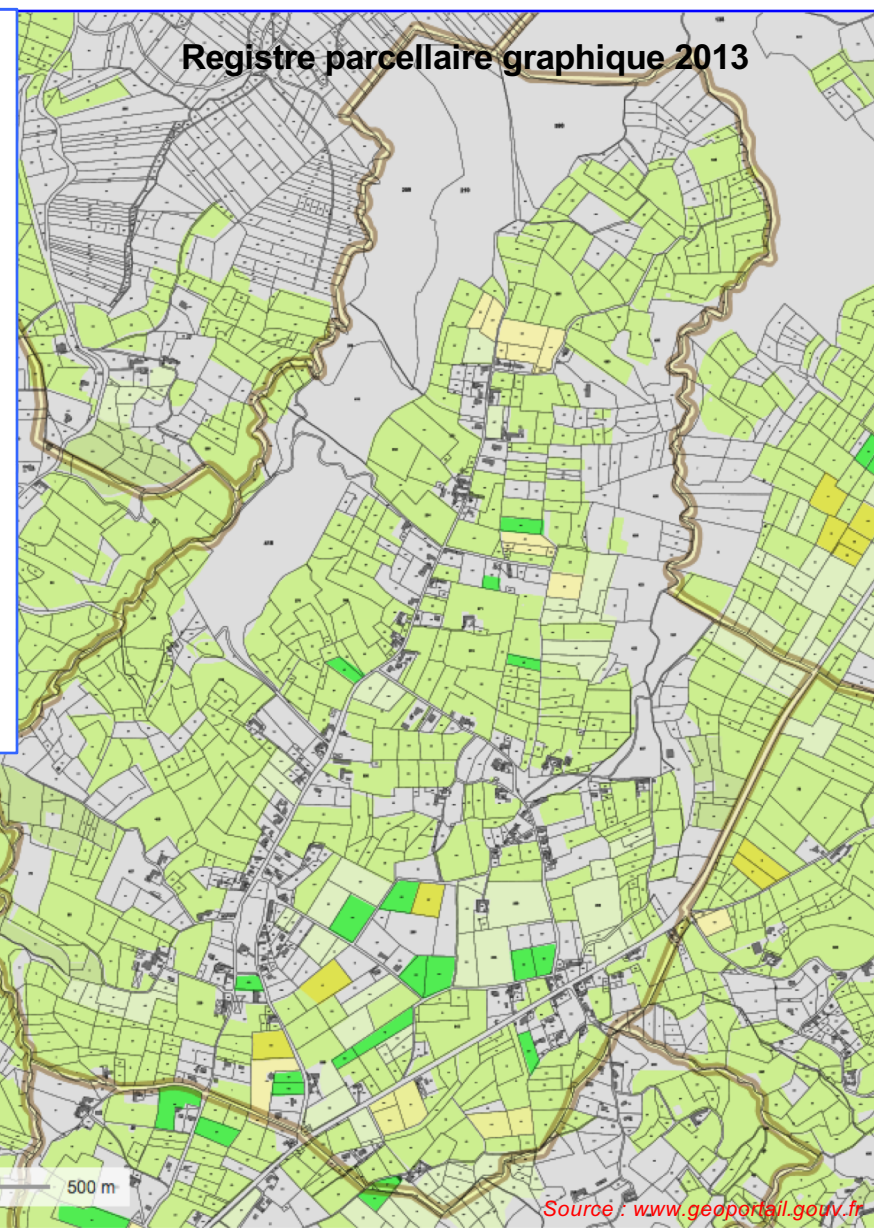
UNE SURFACE HERBAGÈRE IMPORTANTE

Le territoire agricole est majoritairement occupé par des prairies permanentes, quelques prairies temporaires, et seulement 15 % de la SAU correspond à des terres labourables.

Il faut noter la très grande imbrication de ces surfaces agricoles et de l'habitat.

Le territoire offre aussi environ 25 ha de landes communales parcourues par les troupeaux.

Les éleveurs de la commune utilisent les estives du groupement pastoral Bagnères-Baudéan.



Cultures	Exploitations en ayant	Superficie correspondante (hectares)
Superficie agricole utilisée	24	315
Superficie agricole utilisée > 20 hectares	4	159
Terres labourables	14	48
Céréales	14	27
Blé tendre	6	3
Maïs grain et maïs semence	13	16
Fourrages et superficies toujours en herbe	24	287

Source : stats.agriculture.gouv.fr/disar

LA PÉRENNITÉ DE L'AGRICULTURE ET LA PROBLÉMATIQUE DE LA PRESSION URBAINE A L'ECHELLE DE LA CCHB

L'élevage de montagne a un besoin vital de **pérenniser ses trois étages de production** : les champs et prairies en vallée qui produisent les aliments pour l'hiver, les étages intermédiaires à mi pente, qui accueillent les troupeaux en mi saison et contribuent à la production fourragère, et les estives d'altitude, pour les troupeaux locaux et les transhumants.

La pression urbaine dans la vallée, voire dans certaines mi-pentes, pose la question de l'autonomie fourragère. En effet, **la pression foncière a beaucoup augmenté sur l'agriculture**. Ainsi, la consommation d'espaces, essentiellement au détriment du foncier agricole, est passée d'une quinzaine d'hectares par an dans les années 90 à plus de 26 hectares annuels à partir du début des années 2000.

QUESTIONS-ENJEUX POUR L'AGRICULTURE DANS LE CADRE DU SCOT DE LA CCHB

Le champ d'intervention du SCoT n'est pas infini mais la loi donne quelques outils notamment pour enlever ou diminuer la pression de l'urbanisation sur les terres agricoles. A l'inverse, c'est-à-dire de façon plus positive, la notion de trame verte et bleue peut se révéler constituer un outil intéressant dans la mesure où l'évolution de l'esprit de la loi « de la protection des milieux (hier) à la préservation des fonctionnalités pour la biodiversité » permette d'intervenir notamment lorsque le lien entre Activité – paysage – environnement – biodiversité est fort comme c'est le plus souvent le cas avec l'élevage.

Dans ce contexte, l'identification des enjeux pour l'agriculture se révèle particulièrement stratégique :

- le problème de concurrence pour l'occupation des terres, notamment en plaine entre l'urbanisation et les terres agricoles faciles à travailler et l'incidence sur les prix ;
- la parcellisation importante des terres agricoles et les difficultés d'exploitation induites par celle-ci notamment dans les zones de montagne ;
- la nécessité de favoriser l'installation des jeunes mais les difficultés auxquelles celle-ci se heurte : in-attractivité des terres difficiles à travailler et de faible taille, difficulté des agriculteurs en place d'organiser la relève donc d'accepter de mettre à disposition une partie de ce qu'ils maîtrisent ;
- difficulté à consacrer la vocation agricole de certaines terres dans un contexte d'habitat diffus, notamment dans la vallée Bagnères-de-Bigorre-Campan.

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux _ OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

A Mérilheu, l'élaboration de la carte communale est un premier pas pour diminuer cette pression foncière et préserver l'outil agricole, support d'une activité économique. Cette activité à la particularité, surtout dans un contexte d'élevage extensif, d'être génératrice d'entretien du paysage et de production d'un certain cadre de vie qualitatif, recherché par les habitants et par les touristes.

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

OCCUPATION DU TERRITOIRE

LE BATI DANS LES PARCELLES

Dans les villages, les fermes sont implantées autour de la cour, selon le schéma traditionnel en L.

La typologie architecturale favorise l'orientation des cours au Sud et la protection des vents dominants qui viennent de l'Ouest. Le bâti présente des dispositifs de protection comme les pans des toitures orientées vers le mauvais temps, raides et en ardoise, les petites ouvertures au Nord et à l'Ouest ainsi qu'une organisation des pièces de vie au Sud, tandis que les bâtiments agricoles s'ouvrent plutôt à l'est, dans la cour.

LE BATI DANS LES VILLAGES

Les unités traditionnelles se composent d'un, ou, plus souvent, de plusieurs bâtiments implantés de façon à créer une relation à la rue et une intimité privée. La relation à la rue se fait par un pignon du bâtiment principal, ou une façade arrière, ou un bâti annexe mais aussi par un portail bordé de murs qui forment l'enceinte de la cour. La parcelle bâtie est ouverte vers la parcelle cultivée, et/ou entourée par les parcelles cultivées.

Les extensions urbaines sont reconnaissables par des parcelles de plus grandes dimensions et une absence d'organisation autour d'une cour.

PATRIMOINE RURAL

En dehors de l'église et de quelques bigourdanes ayant gardé leur caché ancien, il y a peu de patrimoine bâti de valeur sur Mérilheu. Les superbes vues lointaines sont sans doute le patrimoine le plus important de la commune qui lui offre un décor lointain quasi somptueux.



Maisons traditionnelles au toit d'ardoise, organisées en L, délimitant une cour, peu d'ouverture à l'est, implantation souvent en alignement de voie





Muret de soutènement en galets



Linteau de l'église



Chemin de croix et vue sur les coteaux Nord-Ouest



Bâti traditionnel – Praires – Pyrénées en arrière plan

OCCUPATION DU SOL : UN HABITAT HISTORIQUEMENT DISPERSÉ LE LONG DES VOIES

L'habitat sur Mérilheu paraît à première vue très dispersé. Il s'organise cependant selon plusieurs principes.

Un égrènement le long de la crête centrale et de la voie qui la parcourt, sans pour autant former un «village-rue ». Les maisons sont assez éloignées les unes des autres et souvent en recul, assez peu de pignons en alignement.

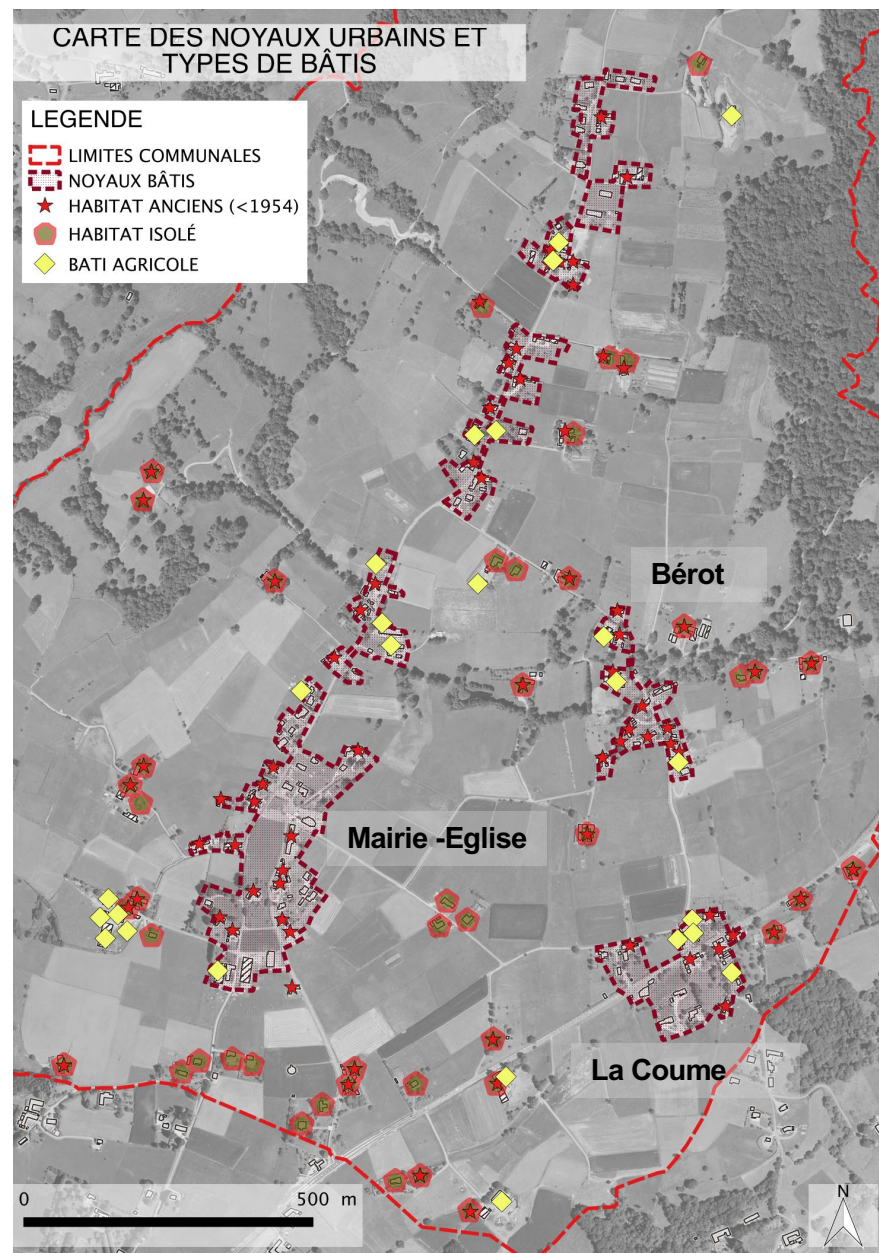
On peut distinguer six noyaux « urbains », qui regroupent l'essentiel des bâtisses anciennes et séparés par plusieurs parcelles. Le noyau le plus important se trouve au sud autour des équipements publics historiques : église, cimetière, mairie, école. Plusieurs voies sont ici en connexion participant à la création d'une centralité spatiale et fonctionnelle de la commune.

Deux autres noyaux « urbains » sont identifiables : **Bérot** dans le vallon de l'Arrêt et enfin **La Coume** sur la départementale. Là aussi, pas de notion de rue, mais des fermes historiques plus ou moins regroupées autour d'une voie.

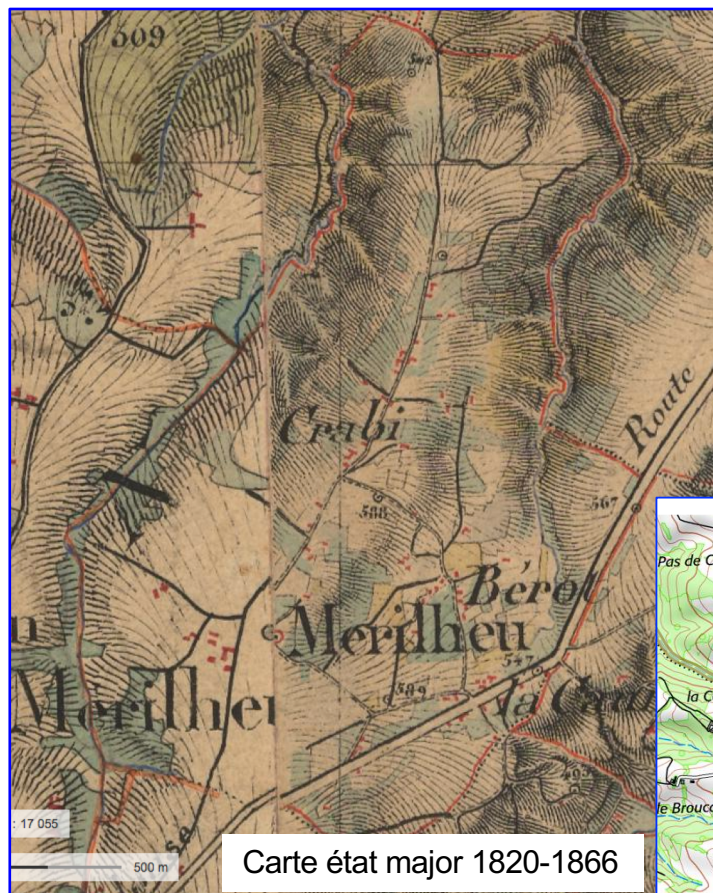
En dehors de ces noyaux « urbains », il existe de nombreux bâtis isolés. Historiquement, ils correspondent à des fermes et sont associés à des bâtiments techniques agricoles. Plus récemment, ce sont des habitats non agricole qui se sont implantés en retrait des noyaux historiques.

Il n'y a pas vraiment de continuité du bâti communal avec les communes voisines, sauf au sud (Quartier du Haut de la Côte) et au sud-est (Quartier de la Coume) avec le l'habitat diffus de la commune de Bagnères de Bigorre.

Le bâti agricole est très présent et intriqué avec l'habitat ancien.



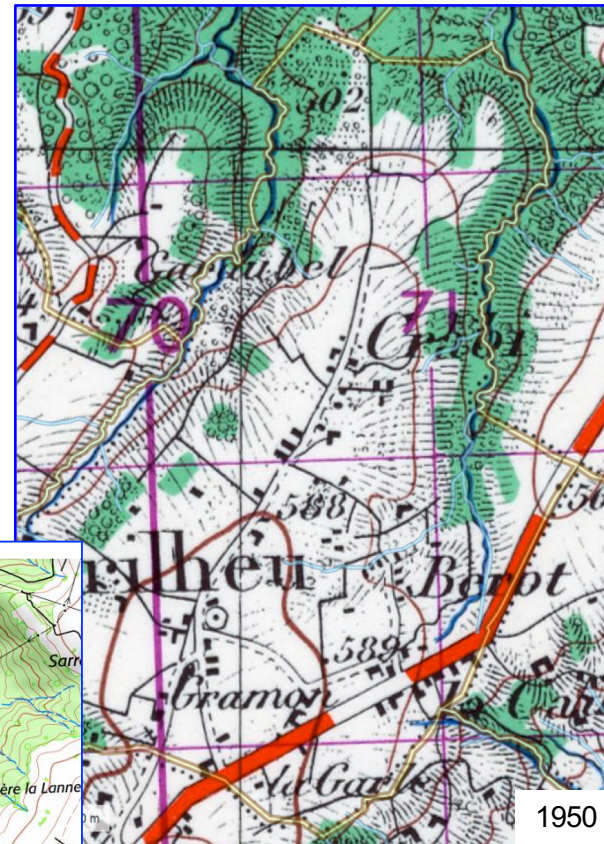
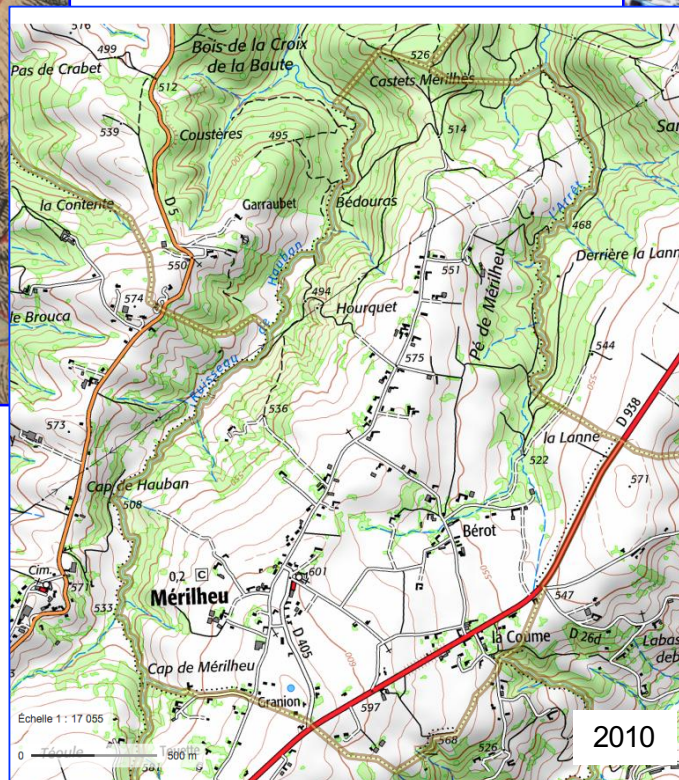
OCCUPATION DU SOL : UN HABITAT HISTORIQUEMENT DISPERSÉ LE LONG DES VOIES



Carte état major 1820-1866

Dés le 19^{ème} siècle se dessine cet habitat dispersé selon 3 secteurs : la crête, Bérot et La Coume .

Les 2 évolutions les plus notables sont l'allongement tant au sud qu'au nord de l'utilisation de la crête centrale et le développement de l'habitat diffus sur le tiers sud-est.



1950

2010

OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION DANS LES QUARTIERS



Secteur central de Mérilheu : + 20 habitations, la salle des fêtes et au moins 6 hangars agricoles.

→ Création d'une placette. Certaines des constructions se sont faites sur des arrières, amorçant une certaine densification. **La centralité est renforcée**

→ **Poursuivre le développement et la structuration du quartier**



Entrée de « bourg » depuis la D405, rue du Pic de Merlheu



Mairie et école



Placette, parking, maisons récentes groupées



Mairie, école et église



Prairie en îlot central, derrière la mairie

OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION DANS LES QUARTIERS



Secteur de Granion, Cap de Mérilheu, entrée sud de la commune : + 11 habitations et 1 hangar agricole

→ **Création d'un secteur diffus** brouillant un peu la lisibilité du territoire, en position vitrine, vue depuis l'axe de transit et située sur les accès au centre du territoire.

→ **Phénomène à stopper**



Entrée de Mérilheu avec tourne à gauche, sur la D 938



Entrée de Mérilheu, première maison sur la D405

OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION DANS LES QUARTIERS



Secteur nord de la commune : + 15 habitations et 1 hangar agricole

→ L'étirement le long de la crête a gagné un peu plus vers le nord, mais le secteur ne s'est pas densifié et a conservé le principe des constructions le long des voies.

→ **Poursuite raisonnée du développement**, se donner des limites, conserver des ruptures

SECTEUR NORD : LA CRÊTE



Carrefour Cami deths Hourquets – chemin de la Bourdette

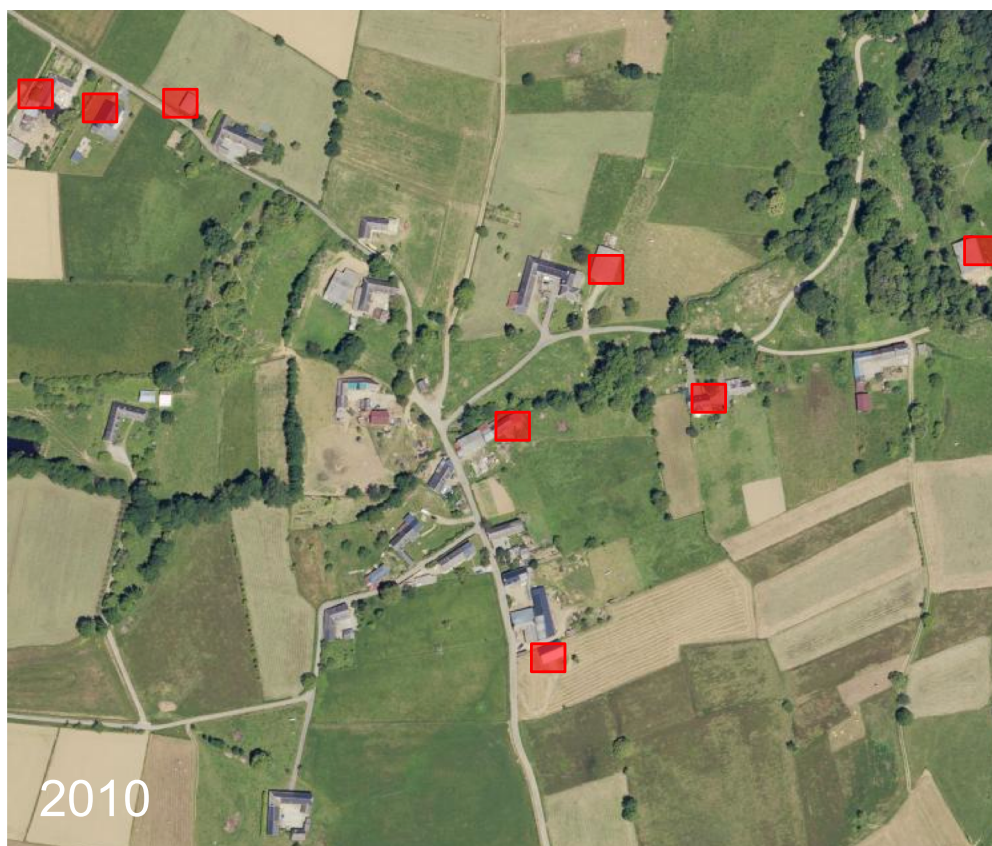


Cami deths Hourquets



Dernière maisons au nord de la crête, vue vers le sud

OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION DANS LES QUARTIERS



Secteur de Bérot : + 3 habitations et au moins 5 hangars agricoles

→ La **structure « agricole »** du quartier a peu changé, il a une **certaine centralité** avec plusieurs chemins et voies rurales qui se connectent là, un dégagement – placette proche d'un transformateur EDF ; enfin, il est la « porte d'entrée » de la forêt communale accompagnée par la plantade renouvelée récemment. Il contraste par son « intimité » de vallon avec les autres secteurs bâtis très ouverts.

→ **Structure à conserver telle quelle** (sauf à densifier par construction des dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe?)



OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION DANS LES QUARTIERS



Secteur de la Coume : + 5 habitations

- Les constructions récentes structurent peu ce quartier, les 3 sud sont visuellement isolées ; il n'y a pas de centralité, hormis la D 938 très passante ;
- **Phénomène à stopper** (sauf à densifier par construction des dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe?)



HABITAT ISOLÉ



Trois maisons récentes, isolées, Rue Sainte Barbe



Maison ancienne isolée,
Passada deth Bourdate



Maison le long de la D938, en léger retrait



OCCUPATION DU SOL : ÉVOLUTION RÉCENTE DANS LES QUARTIERS

Constructions des 10 dernières années

23 permis de construire ont été délivrés entre 2007

– 2016 dont

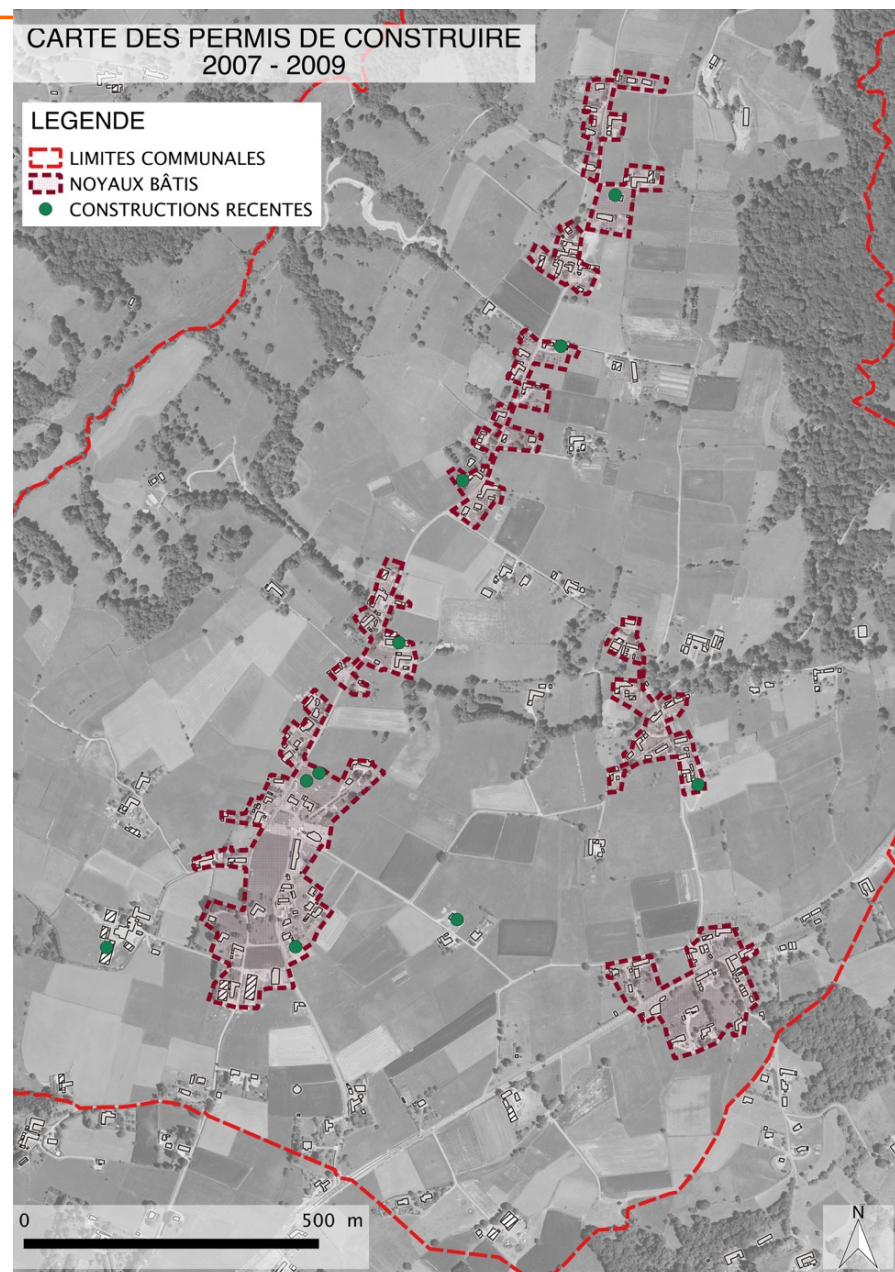
- 12 agrandissements, modifications ou annexes
- 5 habitations nouvelles dont une seule en position isolée
- 4 bâtiments agricoles dont un en extérieur des noyaux urbains
- 1 hangar industriel

Noyaux urbains

A partir de ces premières observations, un travail d'identification de ce que nous avons appelés des « noyaux urbains » ou « quartiers » a été réalisé afin de caractériser le bâti de la commune et d'orienter le travail de la deuxième étape de l'élaboration de la carte communale.

Plusieurs critères ont été utilisés pour cela. Nous avons détourné les ensembles de bâtis les plus conséquents : nombre d'habitations élevé, développement en surface conséquent, continuité entre les bâtis sans rupture majeure, densité plus marquée, ancienneté des implantations.

Les 6 noyaux urbains, tels que dessinés ici, de façon imprécise, représentent 22,7 ha soit 6,7 % du territoire. Ils correspondent assez bien aux quartiers identifiés traditionnellement par les habitants.



A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

URBANISATION ET CONSOMMATION DE L'ESPACE

► Les particularités de la Haute-Bigorre

La Haute Bigorre est avant tout un territoire rural de montagne, l'urbanisation est fortement contrainte par le relief : l'habitat s'est développé dans les vallées, le long des axes de communication. On observe une succession de zones plus ou moins dense, s'étirant à partir de hameaux et de noyaux villageois.

L'habitat est le principal facteur de consommation d'espace avec le développement commercial, notamment sur la commune de Pouzac et l'activité industrielle à l'entrée nord de Bagnères-de-Bigorre.

Cette urbanisation linéaire a pour conséquence la fermeture des vues vers le paysage depuis les axes de communication, de plus toute évolution ultérieure devient impossible.

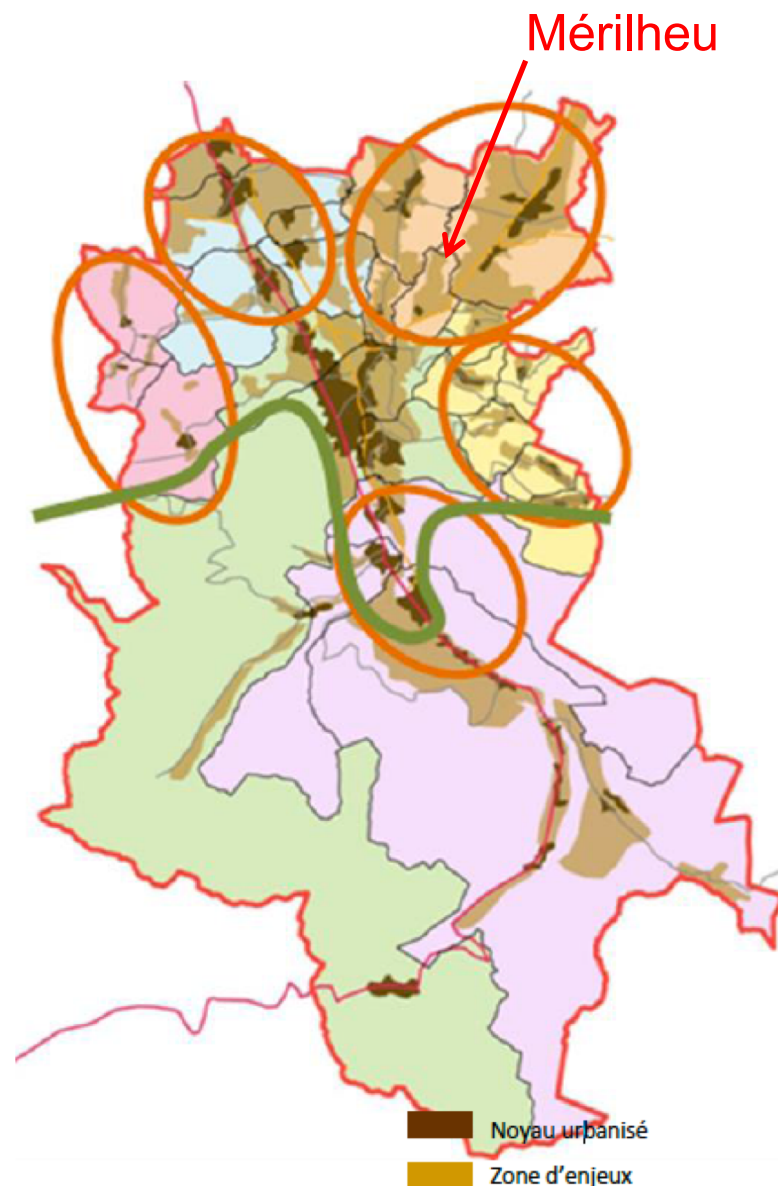
► Des phénomènes différents selon le territoire

Les zones constructibles privilégiées sont les terres plates des fonds de vallées ou les premières pentes et coteaux.

Le modèle le plus recherché est l'habitat individuel avec jardin, et donc à la périphérie des noyaux villageois et des bourgs, le long des voies de communication plus accessibles aux réseaux.

La vacance est relativement importante en centre ancien, mais le choix d'habiter les cœurs villageois n'est pas privilégié pour des raisons de vétusté, d'éclaircissement et d'espace extérieur. De plus la plupart des bourgs ont perdu leurs services de proximité en dehors de Bagnères-de-Bigorre et Campan, Gerde et Montgaillard.

Les habitats isolés type grange foraine sont réinvestis, surtout dans la vallée de Lesponne et dans la vallée de Campan



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux
OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

L'URBANISATION ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE SELON LES FORMES URBAINES

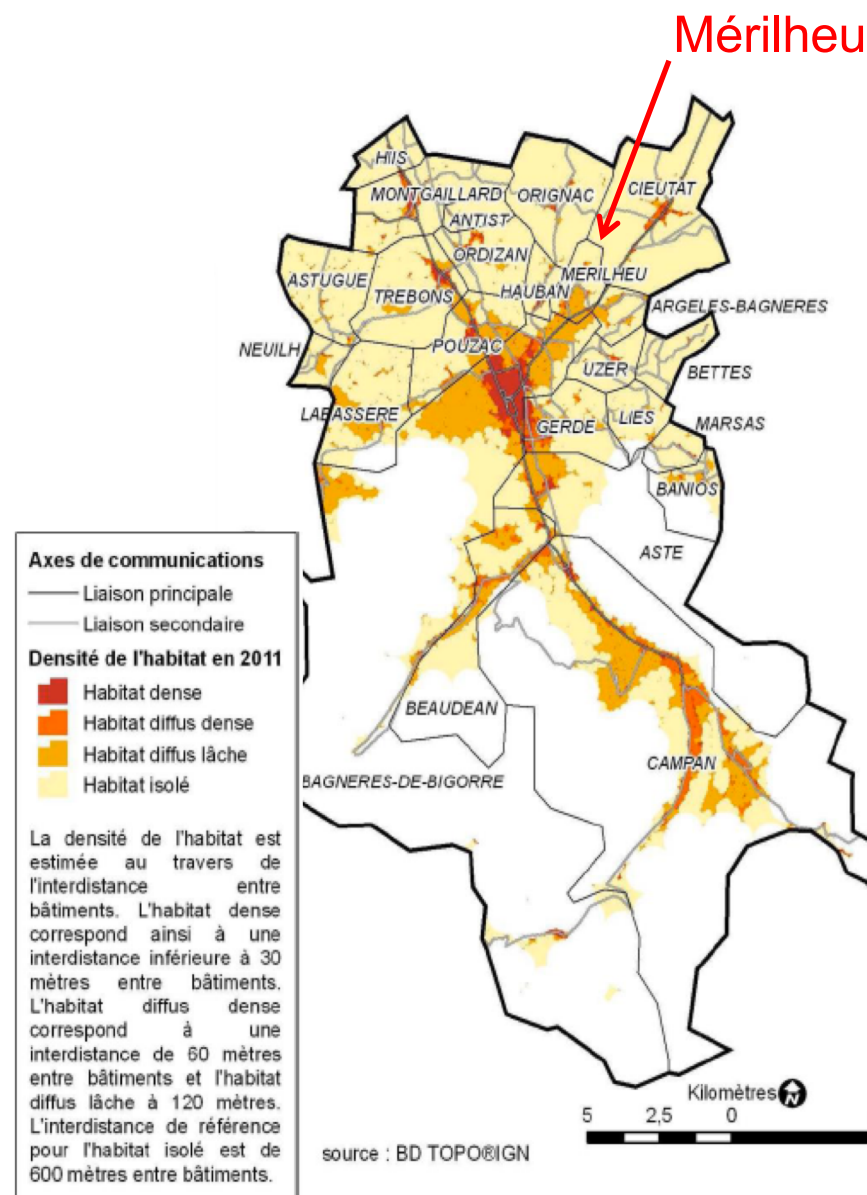
► Schématiquement, on peut distinguer 3 types de « formes urbaines »

- **L'individuel** : c'est le premier tissu urbain en termes de présence sur le département. C'est aussi celui qui représente la plus faible densité : de 5 (individuel libre, par addition successive de pavillons produit individuellement) à 10 logements, parfois quinze, (en lotissements) par hectare.
- **L'individuel groupé**, souvent sous forme de petites opérations insérées dans le tissu urbain, de l'ordre de 20 à 30 logements par hectare.
- **Le collectif ou l'ensemble de collectifs**, qui prend la forme de bâtiments de tailles et volumes plus importants: de l'ordre de 70 à 100 logements par hectare dans les quartiers continus de centre-ville, moins dans les quartiers de bâtiments sociaux des années 60 à 80.

Ainsi, un logement individuel consomme entre cinq à dix fois plus de foncier qu'un logement en immeuble collectif. Or, pendant la période 1999-2009, sur l'ensemble du territoire du SCOT, environ 67% des nouveaux logements construits étaient des logements individuels.

Mérilheu ne connaît que le type individuel, qui consomme forcément de la terre agricole car il y a très peu de surfaces abandonnées par l'agriculture le long des voies et autour des fermes en activité.

L'habitat est essentiellement diffus, dense sur le cœur de bourg, lâche sur le reste, voir isolé.



Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA

L'URBANISATION ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

► L'évolution de l'utilisation de l'espace dans la longue durée

L'évolution de l'occupation de l'espace dans la longue durée peut être évaluée grâce à des documents historiques.

Pour l'utilisation de l'espace agricole et naturel, les très beaux plans de l'an 13 (1803) mis en ligne par les archives départementales permettent des constats très précis sur les cinq communes qui ont ce type de document ; elles sont situées dans les Baronnie (Marsas, Lies, Uzer) et sur les coteaux (Mérilheu, Orignac).

On y constate **une remarquable préservation de la structure du paysage de cette époque**, avec des évolutions de vocation du sol qui portent surtout sur **une extension de la forêt aux dépens des pâturages** (à faible altitude), sur la disparition des quelques vignes alors répertoriées, et sur le **remplacement de nombreux vergers et châtaigneraies par une forêt de hêtres ou de résineux** (encore que des châtaigniers y soient toujours présents). Le rapport entre les prés et les labours a sans doute évolué aux dépens de ces derniers dans les Baronnie, moins sur les coteaux.

Les habitations étant très précisément représentées, avec leur jardin, on peut constater qu'il n'y a **aucune extension des «taches urbaines» dans la plupart de ces villages, sauf un**. Certains centres de village-rue se sont densifiés strictement sans s'allonger, comme Marsas, Uzer ou Orignac.

Les villages d'habitat traditionnellement dispersés, comme Lies ou Mérilheu ont eu des évolutions bien différentes selon la pression foncière et la distance à Bagnères-de-Bigorre. Lies n'a presque pas de constructions nouvelles au cours de ces deux siècles, et reste extrêmement dispersé.

Source : Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA



Au contraire, **Mérilheu a reçu de très nombreuses constructions supplémentaires au long des voies anciennes et des voies nouvelles** (ou des urbanisations de chemins ruraux).

La forme extrêmement dispersée originelle, qui ne permettait pas de parler d'un centre villageois, est devenue au fil du temps (et des cinq ou six dernières décennies) une urbanisation en doigt de gants, pas encore continue sur toute leur longueur mais proche de l'être sur une bonne partie de la rue axiale ou autour du noyau est.

L'URBANISATION ET LA CONSOMMATION DE L'ESPACE

EVOLUTIONS RÉCENTES ET SITUATION ACTUELLE DE LA PLAINE AU NORD DU CENTRE DE BAGNÈRES-DE-BIGORRE

En matière de consommation de l'espace, la généralisation des pratiques – maisons individuelles- et préférence pour les terrains agricoles de plaine, plus facile à urbaniser n'est pas sans conséquence sur la consommation des espaces.

Ainsi, l'analyse des fichiers fonciers standards délivrés par la Direction Générale des Impôts, appelés communément fichiers MAJIC III, livre quelques confirmations importantes.

Depuis les années 1970, le nombre des parcelles nouvellement urbanisées ne cessent de croître, et ce bien plus vite que la croissance des ménages c'est-à-dire du besoin brut de résidences principales ; les ménages sortent des bourgs et recherchent des situations rurales mais toujours proches de ces mêmes bourgs et villes.

Tableau : Surfaces et parcelles mutées pour l'habitat - source Majic 3 / DGI

	Nombre parcelles consommées	Surfaces	Nombre logements	Surface moyenne des parcelles	Surface moyenne consommée par logement	Surface consommée par an pour l'habitat
1970-1980	447	583 830	467	1306	1250	5,8
1980-1990	1174	1 316 875	1290	1122	1021	13,2
1990-2000	1755	1 695 867	1817	966	933	17,0
2000-2010	2814	2 634 845	2893	936	911	26,3
	6928	7 177 806	7233	1036	992	

Ces phénomènes ont pour résultantes **une augmentation importante de la surface consommée par an, multipliée par 5 en 40 ans** avec un point haut entre 2000 et 2010 où la consommation annuelle a représenté **26,3 ha par année**.

La diminution des terres agricoles directement liées à ces pratiques est encore plus importante, car le caractère de diffusion de nombreux logement augmentent encore leurs impacts réels, avec notamment les distances de nuisances. Ces phénomènes sont difficiles à quantifier mais cartographiquement, le constat est plus simple à réaliser.

Source : *Elaboration du SCOT Haute Bigorre : Diagnostic – Enjeux OPERA - GUITTON/OTT – ECOVIA*

La surface moyenne des parcelles diminue, passe de 1300 m² dans les années 70 à un peu moins de 940 m² entre 2000 et 2010.

Simultanément, sous l'effet de quelques opérations d'ensemble, ou de lotissements, la surface moyenne consommée par nouveau logement passe de 1.250 m² / logement entre 1970 et 1980 à 911 m²/logement pour la période 2000-2010.

EVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE DE MERILHEU

Pour caractériser l'étalement urbain, la DREAL a établi une typologie des communes à partir de l'évolution de la tâche urbaine. On définit la «tache urbaine» comme étant l'ensemble des zones urbanisées d'un territoire.

Sur la période 1990 – 2009, la DREAL a classé Mérilheu dans la catégorie 3 : « **Faible croissance de la tâche urbaine avec baisse de la population** ».

Typologie :	
6	avec baisse de la population
5	beaucoup plus rapide que la croissance de la population
4	plus rapide que la croissance de la population
Faible croissance de la tâche urbaine	
3	avec baisse de la population
2	plus rapide que la croissance de la population
Situation de densification de population	
1	croissance de la population > croissance de la tâche urbaine

Source : www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/les-fichiers-fonciers-majic

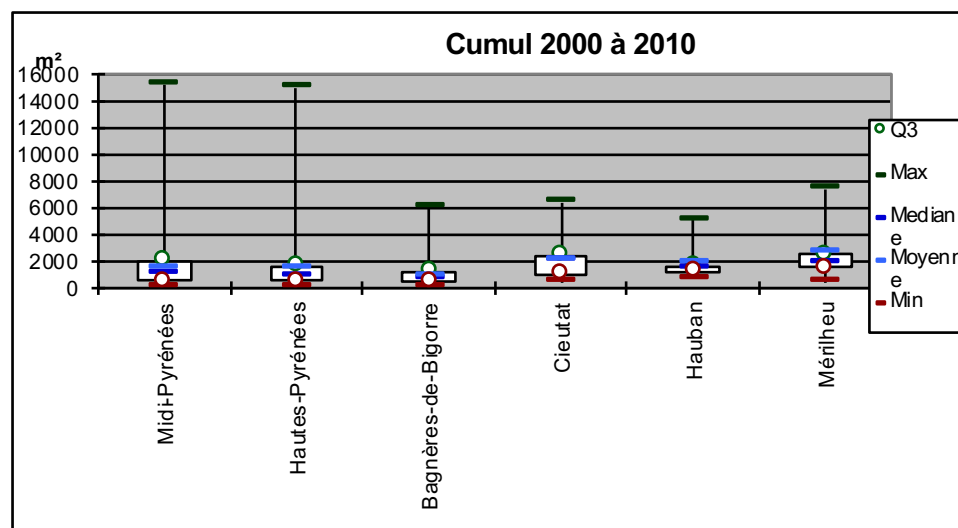
TAILLE DES PARCELLES A MERILHEU

Sur 10 constructions entre 2000 et 2010, la taille moyenne des parcelles construites est de 2700 m², variant entre 5000 m² et 7400 m².

Cette moyenne est élevée, proche de celle de Cieutat, supérieure à celle de Hauban, des Hautes-Pyrénées et de Midi-Pyrénées.

Cela traduit une consommation de 2,7 ha en 10 ans.

Superficie de terrain utilisée pour la construction d'une maison - Période 2000 à 2010



Source: fichiers fonciers DGFIP 2011, traitement DREAL Midi Pyrénées

QUESTIONS ESSENTIELLES ET PRINCIPAUX ENJEUX SPATIAUX REPERES DANS LE CADRE DU SCOT

- **Le territoire a besoin d'accueillir des nouveaux habitants**, qui viennent déjà, et qui compensent le déficit naturel, qui renouvellent la population et qui enrichissent par leurs expériences d'autres territoires. Quelle offre spécifique développer ? quel marketing territorial (positionnement, atouts mis en avant, ...) territorial faudrait-il développer ?
- **Pour les arrivants comme pour les décohabitants**, pour les jeunes comme pour les personnes âgées, il faut mobiliser de l'espace, déjà bâti ou à bâtir
- Pour les nouveaux venus comme pour la population en place, **la qualité de vie, l'offre de nature comme l'offre de services sont essentiels.**
- **Pour préserver les qualités paysagères et le potentiel agricole, il est nécessaire - et d'ailleurs obligatoire - de maîtriser la consommation d'espace non urbanisé.**
- **Pour l'emploi industriel**, pour accueillir de nouvelles activités, les surfaces d'activité existantes vacantes et mobilisées (droit à construire, réseaux, absence de contrainte de risque pénalisante) et le bâti vacant (de la CCHB ou privé) suffisent-ils ? Comment rendre ce bâti aménageable sans délai d'attente ?
- **Pour l'espace agricole**
Comment dégager et protéger les terres nécessaires à l'élevage (fourrage, maïs) et aux autres productions ?
Manque-t-il du bâti agricole ?
Quel projet pour l'étage intermédiaire ?
Quel projet pour les pâturages ?
- **Pour la forêt**
Comment rendre la production mieux valorisable à long terme ? Comment mieux valoriser les produits actuels ?
- **Et d'autres thématiques encore** : Les transports et les mobilités, le tissu commercial et les services de proximité, l'offre touristique

Extraits du PADD du SCOT CCHB V5 Juillet 2017

ORIENTATION 2

Renforcement des conditions d'accueil de la population

OBJECTIF 7 – REPONDRE AUX BESOINS DE LOGEMENTS

- Accueil de 823 nouveaux habitants pour 2017-2035
- Besoin en résidences principales : 1414 (974 pour le desserrement des ménages, 440 pour les habitants nouveaux)
- Besoin en résidences secondaires : 1000

OBJECTIF 8 – ASSURER LA COHERENCE ENTRE UNE GESTION PLUS ECONOMIQUE DE L'ESPACE ET L'ARMATURE URBAINE

- Surface moyenne consommée actuellement (2000-201) par logement nouveau : 911m²

Pour ces raisons, l'ambition du SCOT, en matière de consommation foncière est importante, et s'exprime de deux façons complémentaires :

- Une orientation principale qui concerne le choix des secteurs à urbaniser, en dents creuses, continuités de l'existant, voire avec la distinction des secteurs pouvant faire l'objet d'urbanisation et les autres, les notions de formes urbaines et de construction urbaine étant ici primordiales
- Une orientation complémentaire relative à l'économie prévisionnelle de 29% par rapport aux tendances des dernières années (2001-2010).

Source : documents de travail SCOT - CCHB

URBANISATION ÉCONOME ET RESSOURCES NATURELLESSUITE

● Une réaffirmation de l'armature urbaine

Le SCOT identifie et conforte la vocation des 4 niveaux de l'armature urbaine :

- Le coeur urbain, formé de la Ville de Bagnères-de-Bigorre, auxquels il faut ajouter les quartiers associés des communes de Pouzac et de Gerde.
- Le pôle secondaire de Campan.
- Les trois pôles de proximité de Cieutat, Montgaillard et Trébons.
- Les autres communes rurales (**17 dont Mérilheu**).

● Répartition des logements, stratégie d'urbanisation et pour les formes urbaines

Les besoins en résidences principales sont estimés à 1.414 logements sur la période 2017-2035 pour un besoin global, comprenant également les résidences secondaires, de 2.414 logements.

L'offre nécessaire pour répondre à ces besoins se décompose entre :

- _ L'offre en réinvestissement :
 - o Logements vacants réhabilités,
 - o Logements en renouvellement urbain,
 - o Comblement des dents creuses.
- _ L'offre de résidences principales en extensions urbaines.

OBJECTIF 9 - ASSURER LA COHERENCE ENTRE L'ARMATURE URBAINE ET LA PRODUCTION DE RESIDENCES PRINCIPALES

Le SCOT propose de maîtriser l'étalement urbain en fixant un objectif de répartition des 1400 résidences principales plus favorable aux niveaux supérieurs de l'armature urbaine, soit :

- ✓ 56 % dans les communes du Cœur Urbain
- ✓ 7% pour le pôle secondaire
- ✓ 15% pour les 3 pôles de proximité,
- ✓ 22% pour les autres communes rurales

Sur les 408 logements attribués aux communes rurales, 42 seront affectées aux trois communes de coteaux : Hauban, Mérilheu et Orignac
Densités préconisées :

15 logements /ha en densification
12 logements /ha en extension

Une part significative des logements à produire devra concerner les enveloppes urbaines actuelles, soit sous forme de renouvellement urbain, soit sous forme de nouvelles extensions.

Ceci suppose d'optimiser les espaces urbains en adoptant des règles locales d'urbanisme incitatives.

En complément, au-delà des espaces urbains déjà urbanisés et prioritaires de l'urbanisation de demain, les logements restant à produire prendront place dans des projets urbains d'extensions maîtrisées, avec 2 conditions générales présidant aux choix des espaces à mobiliser :

- Les extensions seront développées en continuité immédiate de l'existant.
- Ces extensions devront, par leur proximité, permettre de valoriser au mieux les services et équipements collectifs de proximité, et notamment :
 - o Les services collectifs administratifs, scolaires, culturels et sportifs,
 - o Les commerces de proximité,
 - o Les réseaux de transports collectifs, s'ils existent,
 - o Les pistes cyclables,
 - o Les lieux d'emplois résidentiels, voire de « petite production ».

A - DIAGNOSTIC COMMUNAL

RISQUES, NUISANCES, RÉSEAUX ET SERVITUDES

1. Un territoire peu contraint par les risques

3 risques naturels et aucun plan de prévention des risques (PPR) :

- Feu de forêt : concerne les deux- tiers sud du département
- Mouvement de terrain - Tassements différentiels : concerne tout de département
- Séisme : Zone de sismicité 4 (Niveau moyen), comme sur tout le sud du département

Aucun risque technologique

Source : macommune.prim.net

2. Un cours d'eau de bonne qualité

L'Arrêt est classé en cours en très bon état et en réservoir biologique.

L'évaluation de la masse d'eau des rivières dans le cadre du SDAGE 2016-2021 sur la base de données 2011-2012-2013, donne un état écologique « TRES BON » et un état physico-chimique « BON » pour l'Arrêt.

La commune est concernée par différents zonages concernant la qualité et la quantité de l'eau :

- Zone sensible à l'eutrophisation ;
- Zone de répartition des eaux caractérisant une insuffisance chronique des ressources par rapport aux besoins ;
- Un plan de gestion des étiages s'applique sur la commune.

Le SAGE Adour Amont décline la politique de gestion de l'eau au niveau du bassin.

Le SDAGE Adour-Garonne a été révisé pour la période 2016 – 2021.

Le site « eaufrance » ne recense aucune source de pollution.

Source : adour-garonne.eaufrance.fr/

3. Des sols non pollués

La base de données BASIAS - BASOL du BRGM ne recense aucun site ou sol pollué (ou potentiellement pollué), ni de site industriel susceptible d'engendrer une pollution de l'environnement sur la commune.

Source : Basias.brgm.fr

4. La pollution lumineuse maîtrisée

La nécessité de prendre en compte les impacts des émissions de lumière artificielle sur l'environnement s'est traduite par l'article 41 de la loi Grenelle 1 qui décline les 4 grands objectifs de la loi et dispose que : « Les émissions de lumière artificielle de nature à présenter des dangers ou à causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne feront l'objet de mesures de prévention, de suppression ou de limitation. »

L'article 173 de la loi Grenelle 2 constitue le « deuxième étage » du dispositif législatif qui détaille la manière selon laquelle ces objectifs peuvent être atteints et a inscrit la prévention des nuisances lumineuses dans le code de l'environnement.

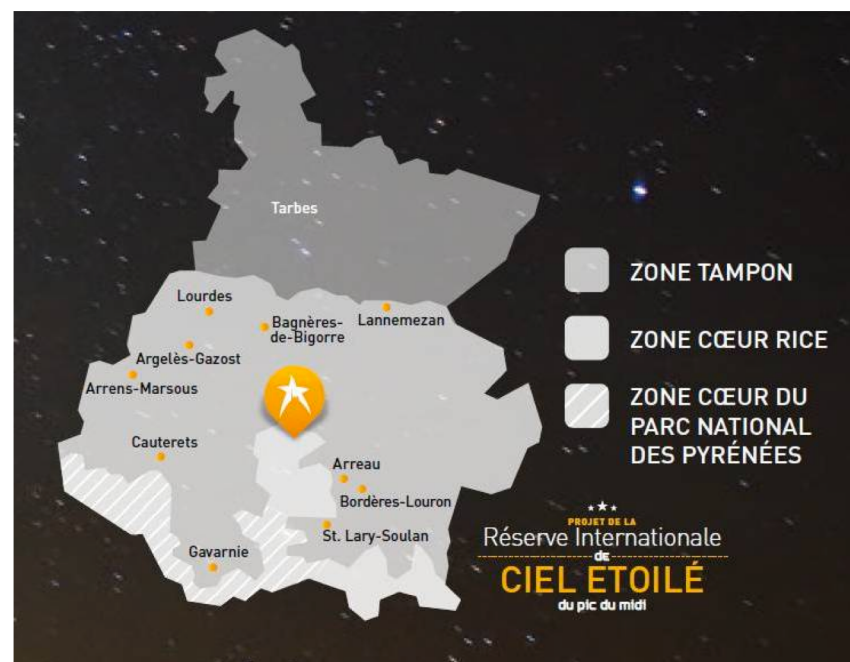
La commune de Mérilheu se trouve au sein d'une zone rurale à faible densité de population, sans site industriel ou commercial important. Ainsi, les émissions lumineuses locales sont peu importantes. Les flux lumineux sont essentiellement liés à l'éclairage public, qui est très peu développé et à l'éclairage des logements.

De plus Mérilheu appartient à la zone tampon de la réserve internationale de ciel étoilé du Pic du Midi.

Une réserve de ciel étoilé est un espace à l'intérieur duquel, des mesures ont été prises pour réduire la pollution lumineuse, afin de retrouver et de préserver un ciel pur, et par conséquent l'accès au ciel étoilé.

La zone tampon habitée entoure la zone cœur et permet aux communes d'améliorer leurs éclairages et de bénéficier des potentialités d'un tel espace. Elle se compose de 251 communes réparties sur 3 territoires engagés :

- le Pays des Vallées des Gaves (89 communes)
- la Communauté de Communes de Haute-Bigorre (24 communes)
- le Pays des Nestes (138 communes)



Sources: /www.pyrenees-pireneus.com/

5. Des nuisances sonores faibles

Les nuisances sonores sont essentiellement générées par le trafic sur les voies de circulation et par le fonctionnement de diverses activités (agricoles, artisanales...). Aucune activité industrielle susceptible de générer des nuisances sonores n'est implantée sur la commune.

En effet, le territoire se place dans un contexte rural, essentiellement constitué de parcelles agricoles, de landes et forêts. Ainsi, ponctuellement et de manière temporaire, des sources de bruits liées à l'activité agricole se manifestent, notamment par le fonctionnement d'engins agricoles dans les parcelles cultivées.

L'axe de communication le plus fréquenté est la D938, qui relie Bagnères à Tournay, quelques habitations sont à proximité et le bruit peut se propager au delà. Peu de nouvelles constructions se sont installées à proximité de la départementale.

Cependant, l'arrêté préfectoral du 7 mars 2012, instituant un nouveau classement sonore des infrastructures routières du département, n'a repéré la D938 comme étant affectée par des niveaux sonores importants que de Bagnères au Haut de la Côte.

Ce classement a un but informatif, il précise les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire.



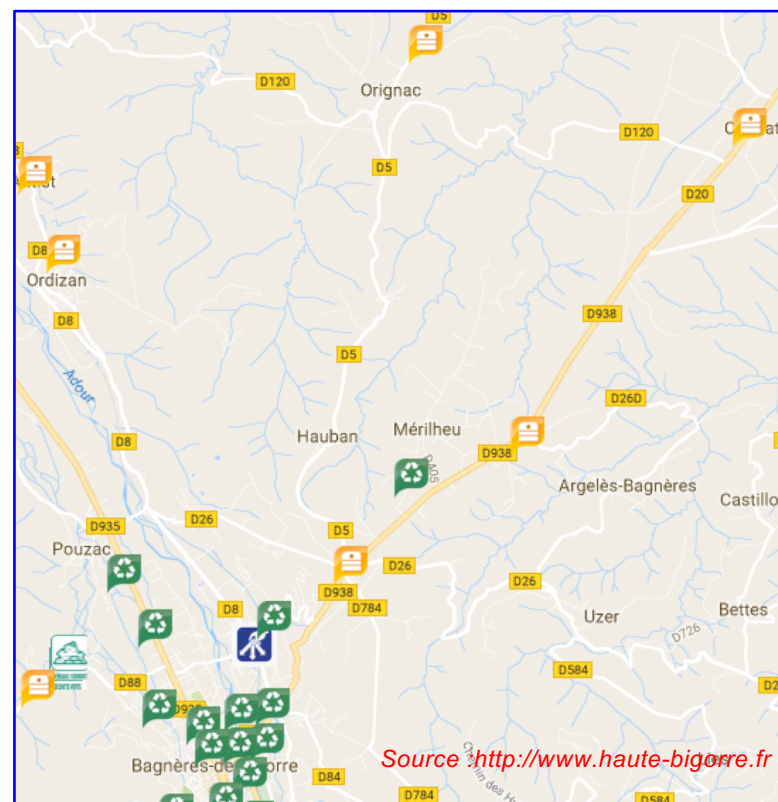
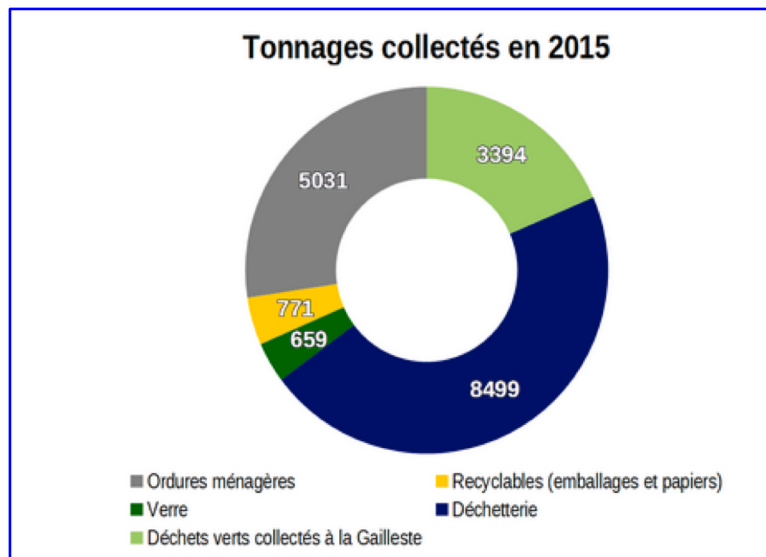
Déchets dans
l'Arrêt au
niveau de Bérot



Décharge sauvage

GESTION DES DÉCHETS

La Communauté de Communes de la Haute-Bigorre organise, depuis 2004, **la collecte et la gestion des déchets** sur son territoire. Les tonnages collectés en 2015 sont les suivants, pour un coût moyen de 256,24€ la tonne :



Le porte à porte pour les ordures ménagères est réalisé une fois par semaine à Mèrilheu. En matière de recyclage, il s'agit d'apports volontaires. La commune dispose d'un point tri, à la Coume, et d'une colonne de verre, à la mairie.

Une déchetterie est située à Bagnères, ainsi qu'une Installation de Stockage de Déchets Inertes (ISDI), La Gaillette, toujours à Bagnères.

Ceci n'empêche pas l'observation de quelques « dépôts sauvages » sur la commune (cf.photos page précédente).

Le traitement des déchets est assuré par le Syndicat Mixte de Traitement des Déchets (SMTD 65), qui traite les déchets ménagers des Hautes-Pyrénées. La compétence de cet Établissement Public de Coopération Intercommunal comprend :

- la gestion directe des deux centres de stockage de déchets ultimes publics du département, du centre de tri, des aires de compostage,
- l'organisation des opérations de transport secondaire entre ses différents sites.

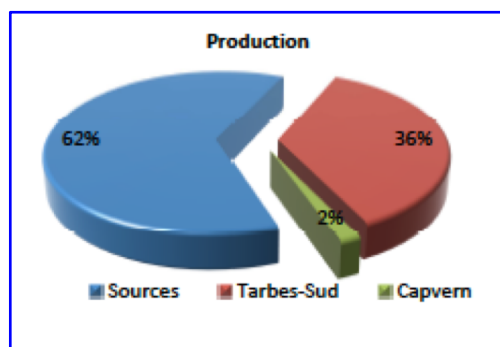
Le SMTD 65 est financé par les contributions des collectivités adhérentes et les recettes de vente de matériaux. La contribution est fixée en fonction du tonnage produit par chaque collectivité.

EAU POTABLE

Créé en 1948, le **Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la vallée de l'Arros** possède les compétences de production, traitement et distribution d'eau potable sur 75 communes de l'est des Hautes-Pyrénées. Il dessert en eau potable 13 300 habitants soit 5.8 % de la population du 65 dont 116 abonnés à Mérilheu.

Le service est géré par la SAUR.

Le SIAEP de l'Arros capte les eaux des sources d'Ilhaou sur la commune de Lies. Il a mis en place les périmètres de protection immédiate et rapprochée. Il achète aussi de l'eau au syndicat de Tarbes –sud et à Capvern.

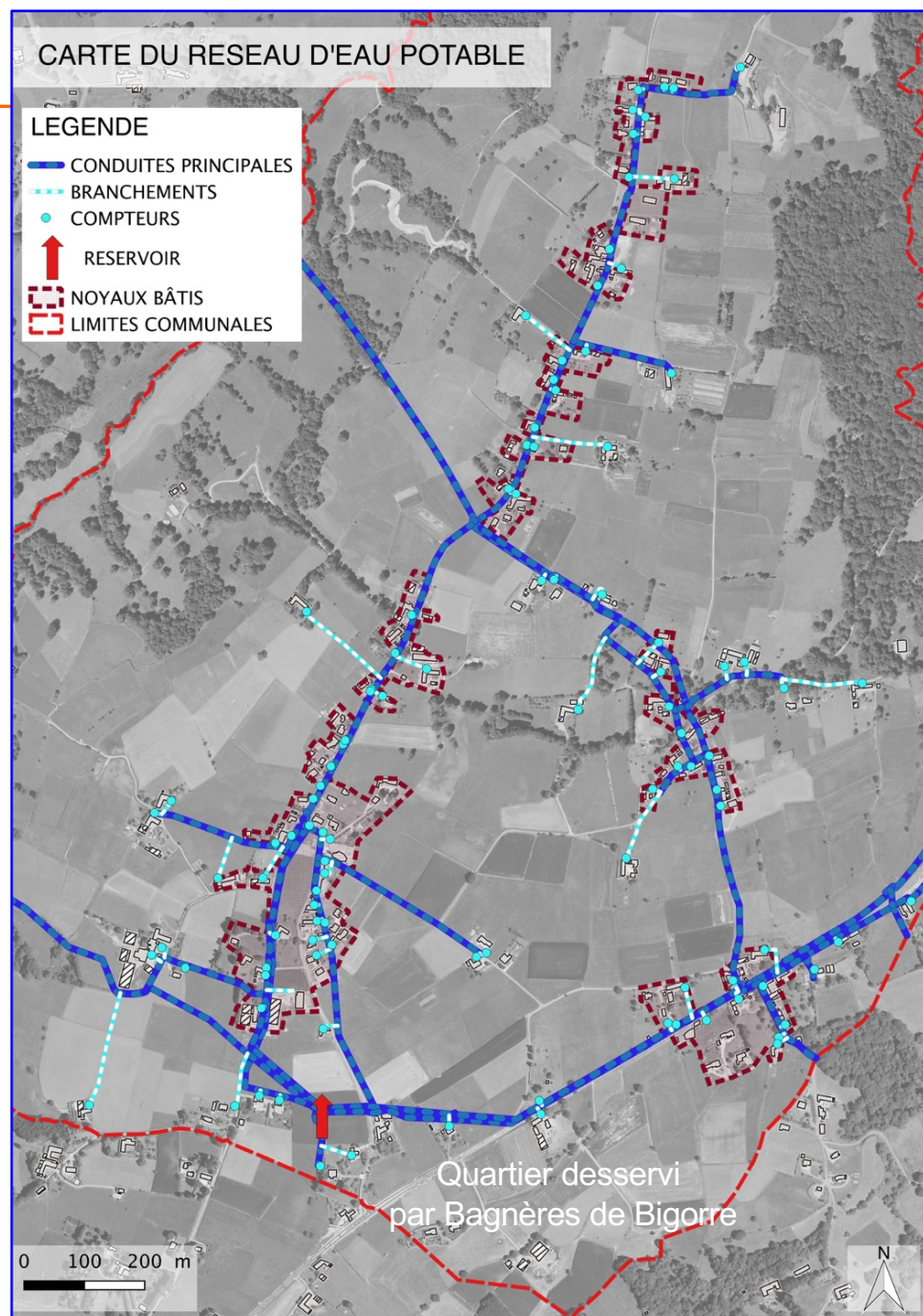


L'ARS 65 a effectué 109 prélèvements sur l'ensemble du syndicat en 2015.

100 % des analyses bactériologiques sont conformes aux normes de qualité en vigueur.

94.5 % des analyses physico-chimique sont conformes aux normes de qualité en vigueur. Les non-conformités constatées s'expliquent par les phénomènes de forte turbidité du fait de l'origine semi-karstique de l'eau de la source d'Ilhaou amont.

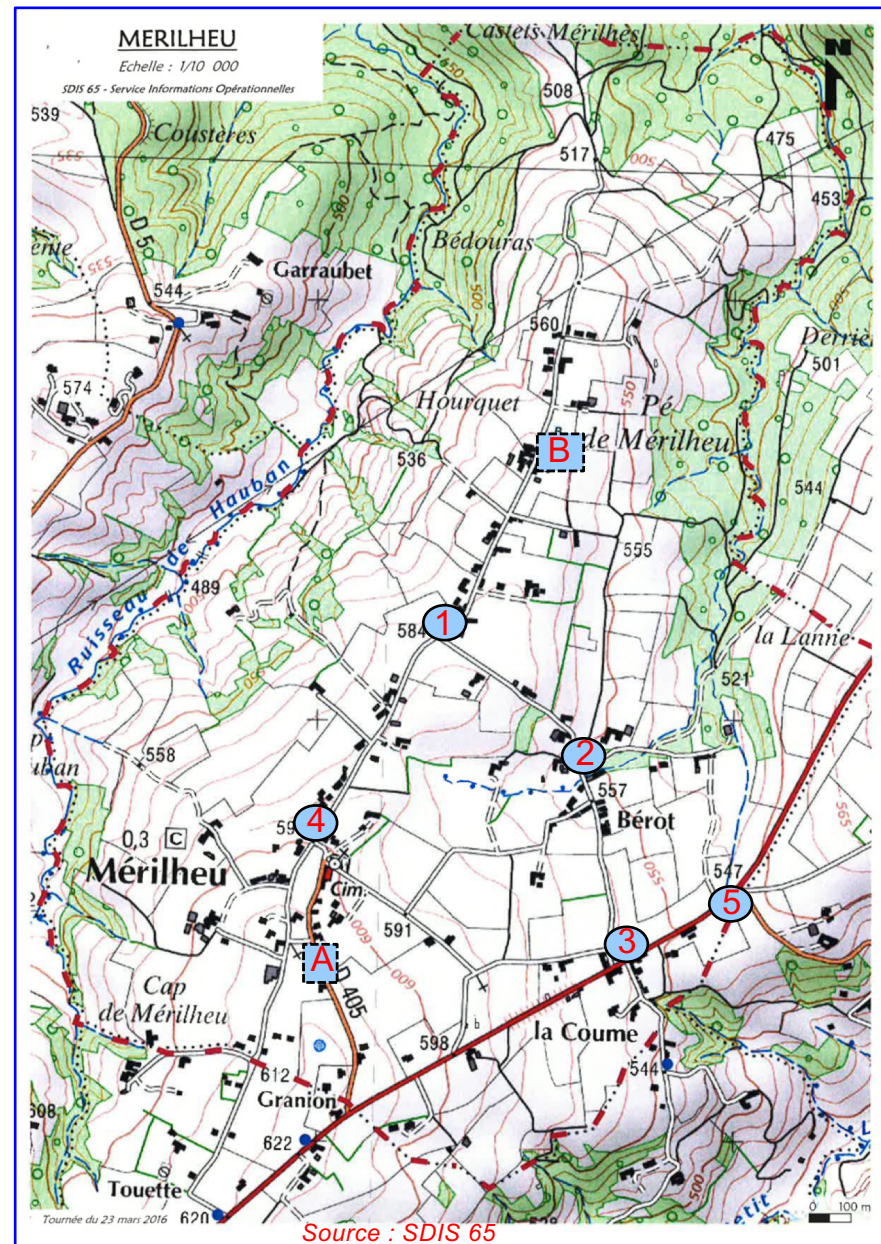
Source : AMIDDEV d'après données de SIAEP Vallée de l'Arros



Le dernier rapport du SDIS date de 2016.

Cinq points d'eau ont été contrôlés (1 à 5), deux présentent des anomalies (Poteaux descellé - 3 ou bien débit insuffisant -4).

Les deux réservoirs (A et B) présentent un défaut de signalisation.



ASSAINISSEMENTS AUTONOMES : UNE SITUATION PRÉOCCUPANTE

En 1999, la commune a fait réaliser un schéma directeur d'assainissement et a choisi le scénario d'un assainissement non collectif sur l'ensemble de la commune. Dans ce cadre ont été réalisées une carte d'aptitude des sols à l'épandage souterrain et une carte des filières d'assainissement préconisées.

Les assainissements autonomes sont maintenant contrôlés par le SPANC de l'Adour. Ils ont fait l'objet d'un diagnostic en 2006-2007. L'objectif de cette étude visait à définir :

- un bilan diagnostic des ouvrages d'assainissement non collectifs existants ;
- une hiérarchie des zones d'habitations prioritaires nécessitant une réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif.

Diagnostic

Les **95 contrôles réalisés en 2006 et 2007** ont permis de dresser le diagnostic des assainissements existants. Seules 5 habitations n'ont pas été contrôlées.

Caractéristiques des parcelles

Sur les 95 parcelles, **86 d'entre elles ont été couvertes par le Schéma Directeur d'Assainissement Communal (SDA).**

La carte des filières d'assainissement du Schéma préconise 2 types de traitements selon les secteurs :

- Pour le secteur de la Coume, un traitement de type épandage souterrain à faible profondeur,
- pour le reste de la commune, un traitement de type drainé (avec rejet).

Les parcelles situées hors étude de sol du SDA devront faire l'objet d'une étude hydropédologique afin déterminer un système de traitement adapté.

La majorité des parcelles disposent d'une surface disponible suffisante pour mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif de type épandage souterrain ou lit filtrant.

1 seule parcelle dispose d'une superficie comprise entre 15 et 25 m² : une filière d'assainissement non collectif peut être placée, mais celle-ci devra être de type compact (filtre à zéolite).

La superficie des parcelles n'est pas une contrainte importante pour la mise en place des filières d'assainissement non collectif sur la commune de Mérilheu.

Source : SPANC de l'Adour

ASSAINISSEMENTS AUTONOMES : SUITE

Conclusion générale

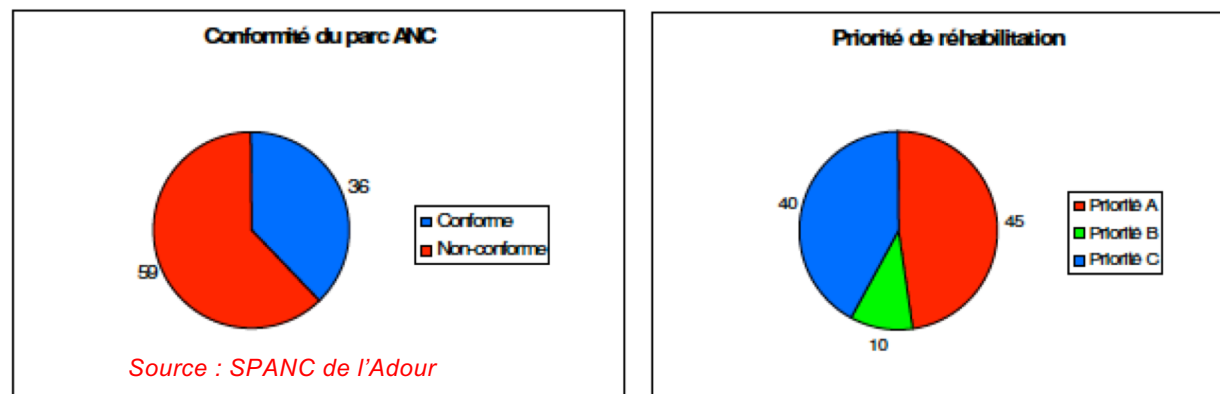
- **38 % du parc** des installations d'assainissement non collectif de Mérilheu **est conforme** à la réglementation en vigueur (40 systèmes).

Ces filières sont classées en priorité de réhabilitation de niveau C (réhabilitation non urgente). Les opérations à prévoir sur ces filières se résument à un entretien des ouvrages

- **62 % du parc** des installations d'assainissement non collectif de Mérilheu **est non-conforme** à la réglementation en vigueur (55 systèmes).

→ **10 installations** sont classées en priorités de réhabilitation de niveau B (2ème urgence).

→ **45 installations** sont classées en priorités de réhabilitation de niveau A (1ère urgence).



Classification des points noirs

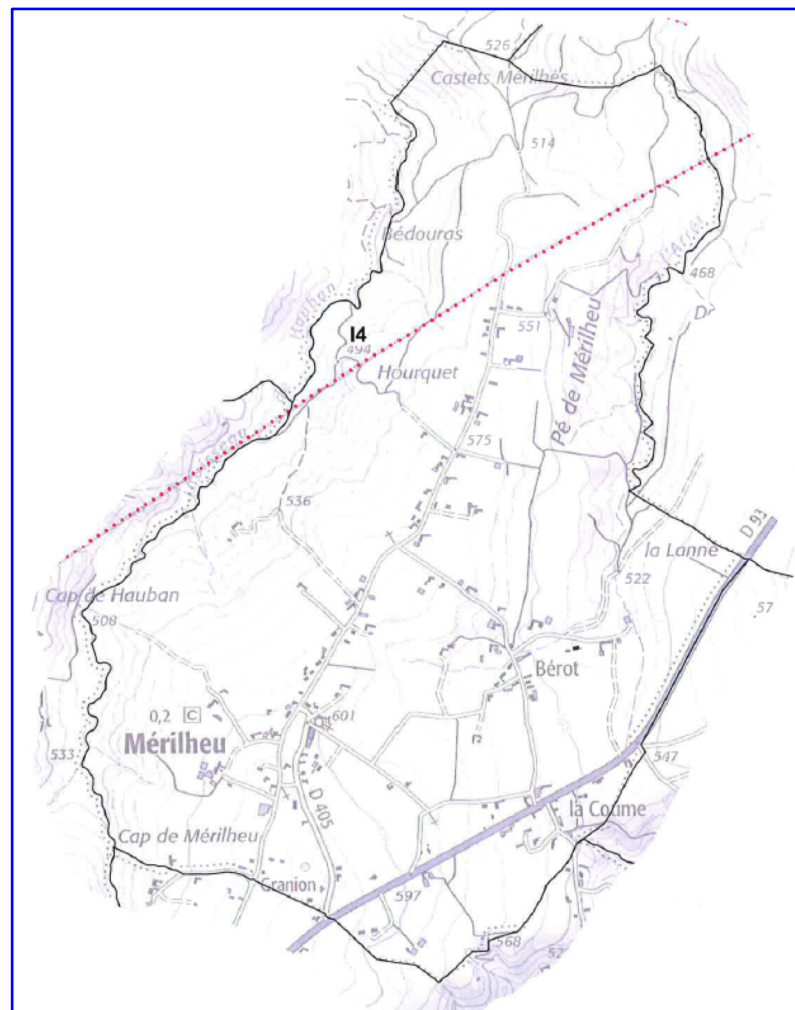
Sur Mérilheu, **38 filières ont été classées « point noir »**, parmi elles, 10 habitations ne disposent d'aucun élément de traitement.

Toutes ces filières présentent un rejet d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel superficiel (cours d'eau, fossé communal, fossé départemental, fossé privé, écoulement direct sur la parcelle). N'ont pas été pris en compte les rejets d'eaux usées non traitées dans le sous-sol par l'intermédiaire d'un puisard.

Les risques sanitaires et environnementaux sont ici majeurs. Les exutoires recevant les eaux usées sont directement accessibles. Il y a possibilité de contact avec des germes pathogènes, présence d'odeur, altération de la qualité de l'eau et des milieux récepteurs.

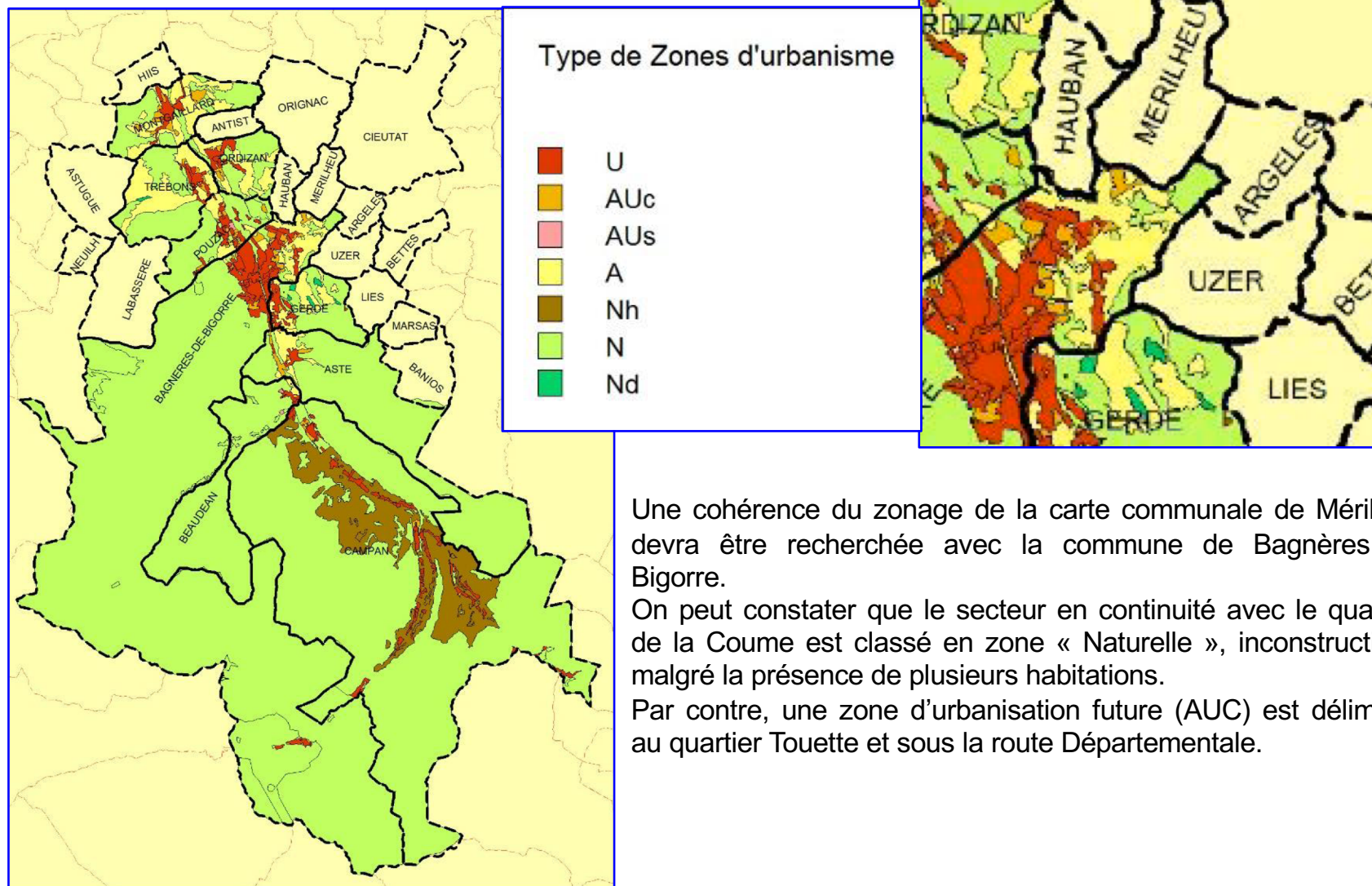
SERVITUDES

Une seule servitude a été recensée, liée à la ligne électrique 63 KV, Aureilhan – Tournay, qui traverse le nord de la commune, au delà de l'urbanisation.



DOCUMENTS D'URBANISME LIMITOPHES

Le territoire de la Haute Bigorre n'est pas entièrement couvert par un document d'urbanisme. Depuis cette carte établie dans le cadre du SCOT, Cieutat a aussi entrepris l'élaboration d'une carte communale.



SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC COMMUNAL

Une commune rurale aux portes de l'aire urbaine Bagnèraise

- Une commune au cadre très rural,
- Une situation privilégiée sur l'axe Bagnères – Tournay.

Un cadre privilégié

- Un paysage agricole et forestier, marqué par le relief et l'élevage extensif,
- Une zone naturelle ordinaire mais de qualité, très prégnante (Forêt, landes atlantiques sur les versants des vallons, prairies permanentes et temporaires en abondance sur les croupes et le haut de vallon ouvert, ruisseaux et zones humides, ...),
- Une trame verte et bleue qui n'est pas en conflit avec l'urbanisation,
- Pas de pollution ou nuisance significative sur le territoire.

Une structure urbaine diffuse

- Une urbanisation historique diffuse organisée autour des premières fermes qui exploitaient le territoire,
- Le territoire n'offrant pas de contrainte majeure, le développement s'est poursuivi selon le mode « diffus »,
- Un embryon de cœur de bourg autour de quelques équipements publics : Mairie-école, église-cimetière, puis plus récemment placette et parking.

Une activité tournée presque exclusivement vers l'agriculture

- Une population active qui se maintient,
- Une part des actifs qui travaillent sur place faible mais en augmentation,
- Une agriculture en difficulté par rapport à la diminution et au vieillissement des exploitants.

Des dynamiques qui s'accroissent

- Une évolution démographique qui redevient positive,
- Une pression foncière qui se tasse.

Une commune qui se transforme

- Une réflexion à mener pour créer/conforter le centre bourg,
- Une urbanisation diffuse à maîtriser (lutte contre le mitage),
- Une diminution progressive des exploitations agricoles.

Des difficultés associées à ces mutations

- Un phénomène de perte d'identité sur les extensions récentes,
- Des déplacements qui se font essentiellement en voiture,
- Un potentiel de développement disproportionné,
- Des exploitations agricoles à accompagner face au risque d'urbanisation,
- Des équipements publics minimaux, pas de service de proximité,
- De nombreux assainissements autonomes non conformes.

Un atout indéniable

- Le cadre de vie rural et patrimonial à protéger, basé sur une forte présence de l'élevage extensif et des vues panoramiques remarquables sur le massif pyrénéen et le piémont.

Enjeux

Un équilibre à trouver entre les enjeux agricoles et paysagers et l'accueil de nouveaux logements

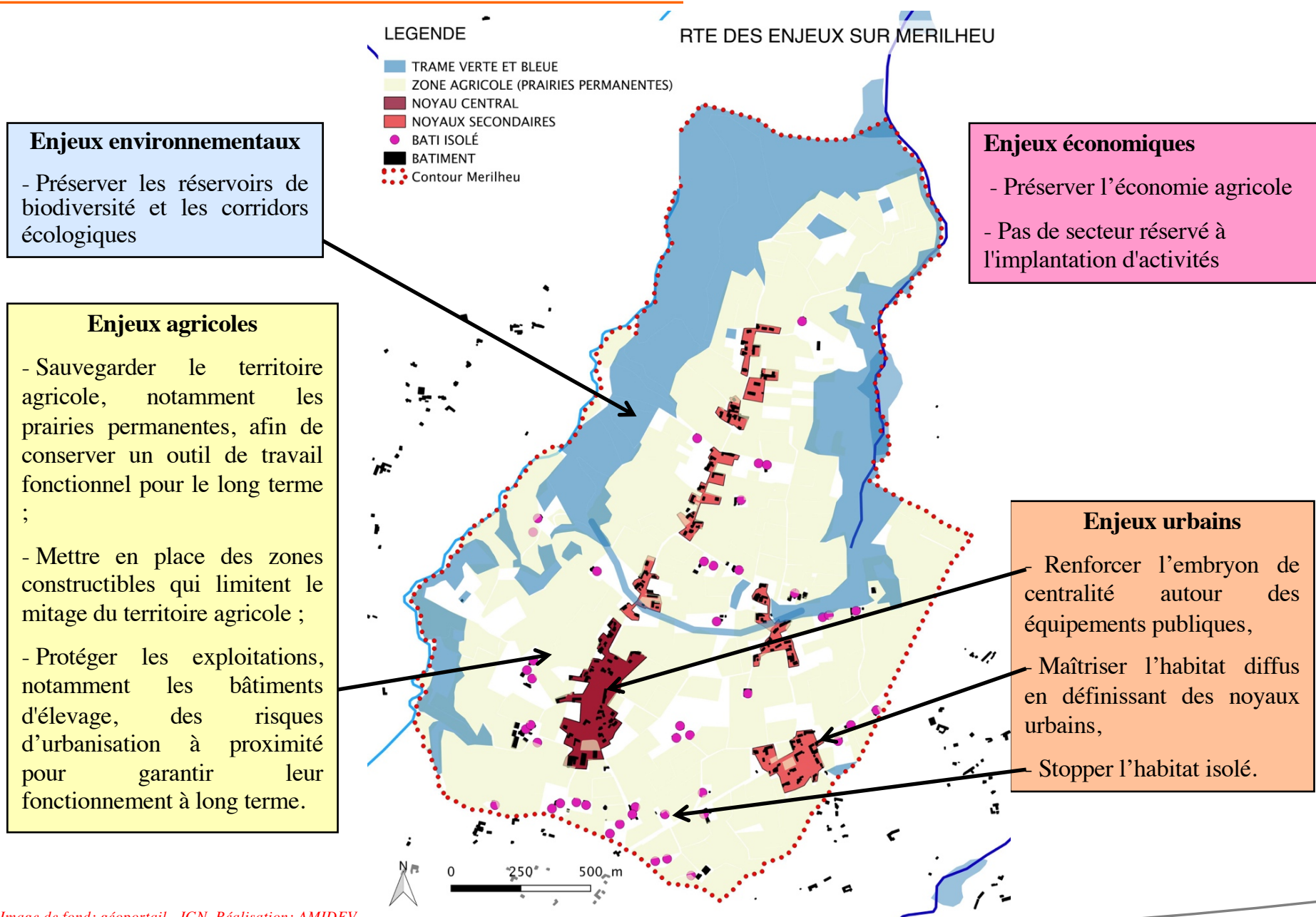


Image de fond: géoportail - IGN, Réalisation: AMIDEV

PROJETS DE LA COMMUNE



→ Préserver le paysage de la commune dont la caractéristique est la présence de plusieurs quartiers, non reliés, sans bourg central.

Objectifs généraux des documents d'urbanisme

Art. L. 101-2 Dans le respect des objectifs du développement durable, l'action des collectivités publiques en matière d'urbanisme vise à atteindre les objectifs suivants:

1° L'équilibre entre:

- a) Les populations résidant dans les zones urbaines et rurales;
- b) Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux;
- c) Une utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des sites, des milieux et paysages naturels;
- d) La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables;
- e) Les besoins en matière de mobilité;

2° La qualité urbaine, architecturale et paysagère, notamment des entrées de ville;

3° La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale dans l'habitat, ...

4° La sécurité et la salubrité publiques;

5° La prévention des risques naturels prévisibles,..., des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature;

6° La protection des milieux naturels et des paysages, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des ressources naturelles, de la biodiversité, des écosystèmes, des espaces verts ainsi que la création, la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques;

7° La lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ce changement, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'économie des ressources fossiles, la maîtrise de l'énergie et la production énergétique à partir de sources renouvelables.

Art. L. 101-3 La réglementation de l'urbanisme régit l'utilisation qui est faite du sol, en dehors des productions agricoles, notamment la localisation, la desserte, l'implantation et l'architecture des constructions.

Contenu de la carte communale

Art. L. 161-1 La carte communale comprend **un rapport de présentation** et un ou plusieurs **documents graphiques**. Elle comporte en annexe **les servitudes d'utilité publique** affectant l'utilisation du sol et figurant sur une liste dressée par décret en Conseil d'État.

Art. L. 161-2 La carte communale **précise les modalités d'application de la réglementation de l'urbanisme** prises en application de l'article L. 101-3.

Art. L. 161-3 La carte communale **respecte les principes énoncés** aux articles L. 101-1 et L. 101-2. Elle **est compatible avec les documents énumérés** à l'article L. 131-4.

Art. L. 161-4 La carte communale délimite les secteurs où les constructions sont autorisées et les secteurs où les constructions ne sont pas admises, à l'exception

- de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes,
- des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière sur le terrain sur lequel elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Contenu du rapport de présentation et du document graphique

Art. R. 161-2 Le rapport de présentation

1° **Analyse l'état initial** de l'environnement et **expose les prévisions de développement**, notamment en matière économique et démographique ;

2° **Explique les choix retenus**, notamment au regard des objectifs et des principes définis aux articles L. 101-1 et L. 101-2, pour la délimitation des secteurs où les constructions sont autorisées et justifie, en cas de révision, les changements apportés, le cas échéant, à ces délimitations ;

3° **Évalue les incidences des choix** de la carte communale sur l'environnement et expose la manière dont la carte prend en compte le souci de sa préservation et de sa mise en valeur.

Art. R. 161-4 Le ou les documents graphiques délimitent **les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne peuvent pas être autorisées, à l'exception :**

1° De **l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension** des constructions existantes ;

2° Des **constructions et installations nécessaires :**

a) A des équipements collectifs ou à des services publics si elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole ou pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages;

b) A l'exploitation agricole ou forestière;

c) A la mise en valeur des ressources naturelles.

Art. R. 161-5 Le ou les documents graphiques peuvent préciser qu'un **secteur est réservé à l'implantation d'activités**, notamment celles qui sont incompatibles avec le voisinage des zones habitées

Art. R. 161-7 Le ou les documents graphiques délimitent, s'il y a lieu, les secteurs dans lesquels la **reconstruction à l'identique** d'un bâtiment détruit par un sinistre n'est pas autorisée.

- **Mérilheu présentait un vaste choix de parcelles potentiellement «constructibles» du fait de la structure actuelle du bâti** : desservies par tous les réseaux, pas trop pentues, en continuité de l'existant, vue sur les Pyrénées,.....Il fallait **se donner des critères** pour arriver à dessiner des zones de constructions futures.
- **Enjeux majeurs pris en compte** :
 - **Agriculture** : économiser les terres agricoles, préserver les prairies permanentes, faciliter la cohabitation avec les élevages (Ne pas enserrer les bâtiments d'exploitation pour permettre leur évolution ; ne pas miter le territoire pour ne pas contraindre le fonctionnement) ;
 - **Paysage** : conserver, voir renforcer, les différents noyaux urbains existants pour préserver la notion de quartiers entrecoupés de vastes zones agricoles versus laisser se développer l'habitat diffus lâche qui casse l'harmonie paysagère et contraint les exploitations agricoles ;
 - **Assainissement autonome** : maîtriser les pollutions avérées, cependant les nouvelles constructions ne devraient pas poser de problème puisqu'encadrées par le SPANC.
- **Les deux premiers thèmes sont intimement liés et ont été travaillés ensemble**
- **Première étape** - une séance de travail collective a été réalisée sur le terrain avec deux objectifs essentiels :
 - Noter précisément les sièges d'exploitation agricole, les hangars et surtout les bâtiments élevages ;
 - Déterminer les limites impératives à donner aux noyaux urbains, le long des voies, et aussi sur la profondeur.
- **Deuxième étape** - à partir des premières enveloppes et de l'évaluation des surfaces disponibles, un second travail a consisté à réduire encore les zones afin de :
 - Se conformer aux demandes du SCOT en termes de nombre de constructions à accueillir sur les 18 ans à venir,
 - Etablir des priorités sur certains noyaux urbains à développer.

PRÉSENTATION DU ZONAGE A L'ÉCHELLE DE LA COMMUNE

Les zones constructibles ont été déterminées autour des principaux noyaux urbains repérés lors du diagnostic, plus un nouveau noyau au nord de la commune.

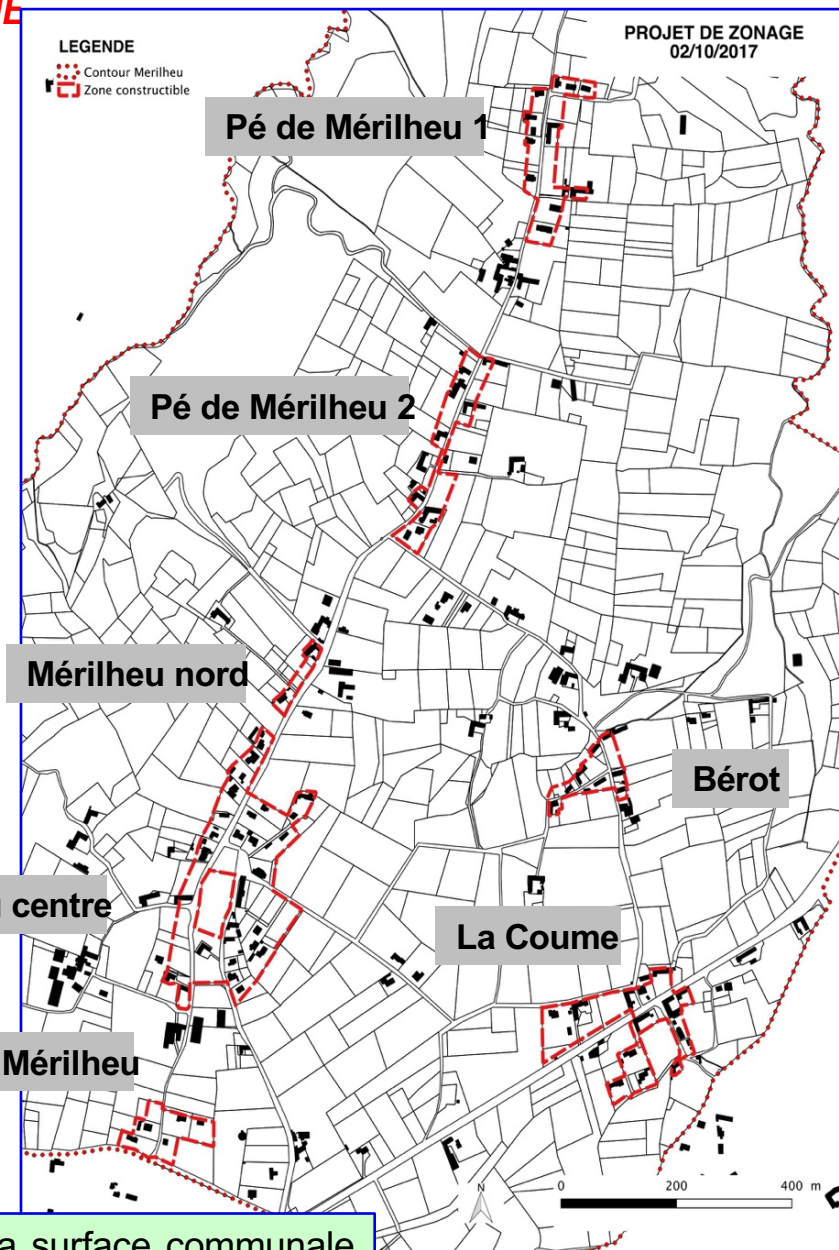
Au total, 7 noyaux ont été dessinés en cherchant à respecter les limites actuelles d'étirement le long des voies, une profondeur permettant une seule construction, un recul vis à vis des exploitations, intégrer le moins possible de surface agricole déclarée à la PAC, et notamment de prairies permanentes.

Toutes les parcelles ayant reçu un Certificat d'Urbanisme favorable récemment ont été intégrées (5 au total).

Il n'a pas été créé de secteur réservé aux activités artisanales, malgré l'implantation récente de 2 activités (1 bâtiment nouveau et une transformation d'existant).

		Surface totale (Ha)
1	La Coume	3,10
2	Cap de Mérilheu	1,20
3	Mérilheu	7,06
4	Bérot	1,04
5	Mérilheu nord	0,37
6	Pé de Mérilheu 2	1,86
7	Pé de Mérilheu 1	2,17
	TOTAL	16,80

Les zones constructibles totalisent 16,80 ha soit 5 % de la surface communale dont environ 2,5 ha disponibles, les trois quart étant en situation de « densification » c'est à dire entre des constructions existantes.



PRÉSENTATION DU ZONAGE : CAP DE MÉRILHEU

Le quartier de Cap de Mérilheu s'est construit récemment, postérieurement aux années 1950, au contact de la commune de Bagnères, à la pointe sud de la commune.

Le PLU de Bagnères délimite un petit secteur AUc et des zones agricoles (A) le long de cette limite.

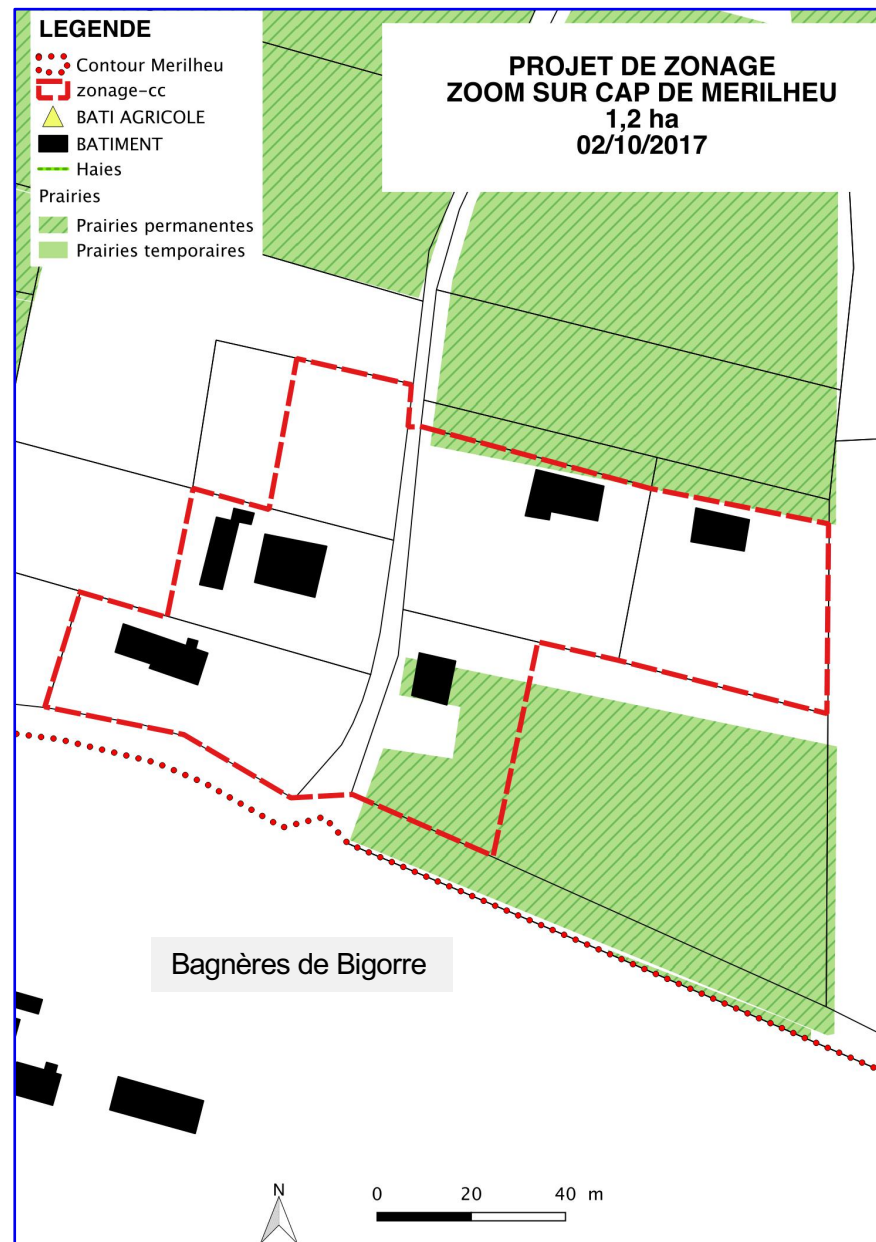
Actuellement, 4 parcelles sont construites. La plus au sud a reçu un CU positif, elle supporte un vieux bâtiment agricole et était déclarée à la PAC 2013 en prairie permanente.

Une parcelle libre a été rajoutée en vis à vis des parcelles est, le long du Cami de Hount Bioula.

Ce secteur d'entrée sud de la commune (Quartiers Granion et Cap de Mérilheu) avait été identifié au moment du diagnostic comme un secteur diffus brouillant un peu la lisibilité du territoire. Une partie est en position de vitrine, vue depuis l'axe de transit et située sur les accès au centre du territoire.

La proposition était donc de stopper ce phénomène de mitage.

Seule cette petite zone (1,2 ha) a été délimitée avec une possibilité d'extension déjà en partie engagée.



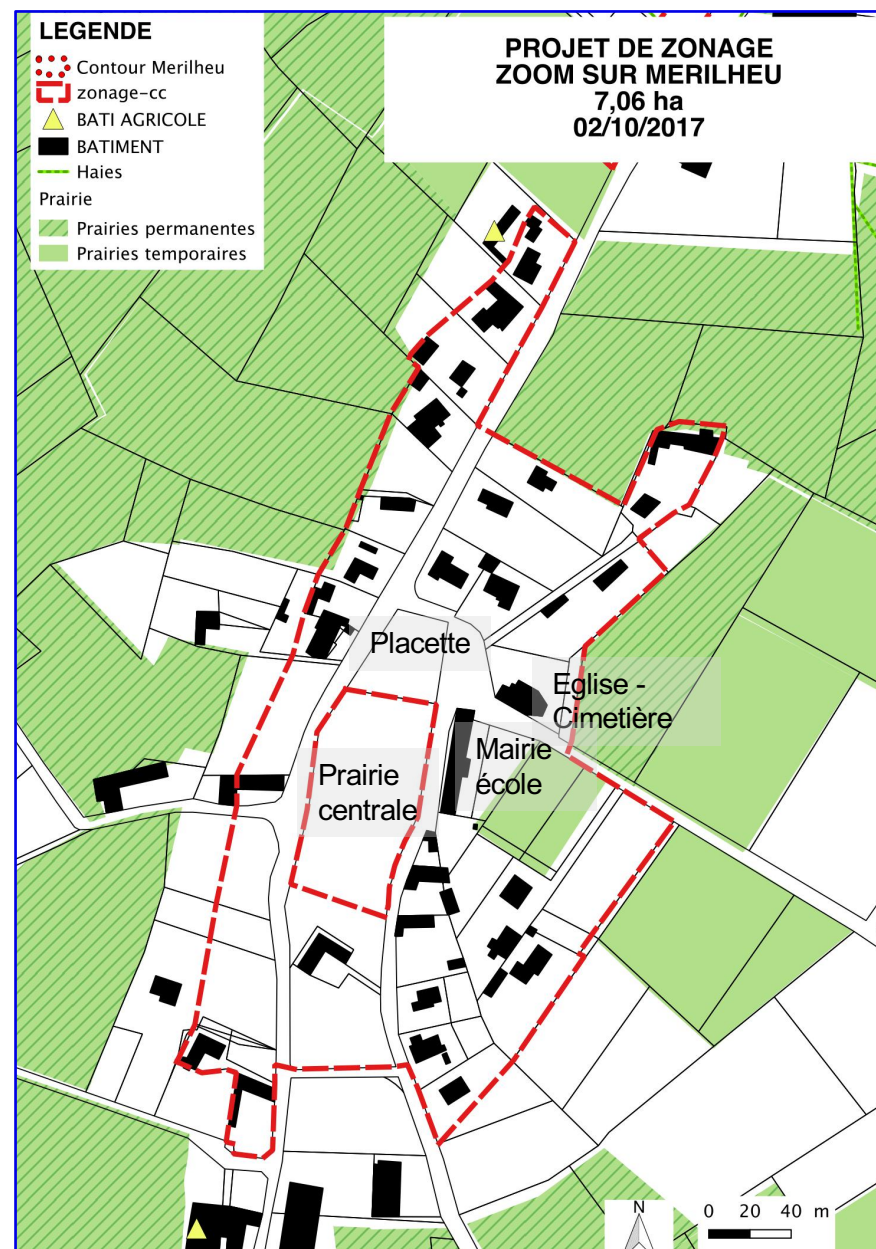
PRÉSENTATION DU ZONAGE : MÉRILHEU CENTRE

Le quartier Mérilheu centre avait été identifié au moment du diagnostic comme un secteur central : nombreuses habitations, équipements publics (Mairie, école, église, salle des fêtes, placette, parking), croisement de plusieurs voies internes à la commune. Certaines des constructions se sont faites sur des arrières, amorçant une certaine densification. La centralité a été affirmée au fil du temps. La préconisation était de poursuivre le développement et la structuration du quartier.

A l'ouest du Cami de Hount Bioula, a été retenue dans la zone constructible uniquement une bande. Par contre, au nord et au sud de la mairie, les 2 petits quartiers qui se sont étoffés ont été inclus entièrement.

La prairie centrale a été exclue du zonage constructible car la commune a le projet d'y installer des équipements publics de type jardin, aire de jeux.

C'est de tout les secteurs constructibles créés pour cette carte communale le plus grand (7 ha) et celui qui offre le plus de possibilités de constructions nouvelles avec une petite extension devant la mairie.



PRÉSENTATION DU ZONAGE : MÉRILHEU NORD

Le quartier Mérilheu nord aurait pu être rattaché au précédant, Mérilheu centre. C'est un quartier historique. Il fait partie, avec les quartiers Pé de Mérilheu, de l'étirement le long de la crête vers le nord. Tout ce secteur ne s'est pas densifié et a conservé le principe des constructions le long des voies. Lors du diagnostic la proposition était d'une **poursuite raisonnée du développement**, en se donnant des limites, en conservant des ruptures.

Actuellement, il y a environ 6 habitations dont 4 anciennes dont 3 unités agricoles.

La double problématique d'exclure les ensembles agricoles et de garder une rupture avec l'unité précédente (Mérilheu centre) a conduit à ne retenir qu'une petite bande au nord ouest de la voie.

Seule cette petite zone (0,37ha) a été retenue avec une possibilité de constructions uniquement le long de la voie, bornée par 2 ensembles existants.



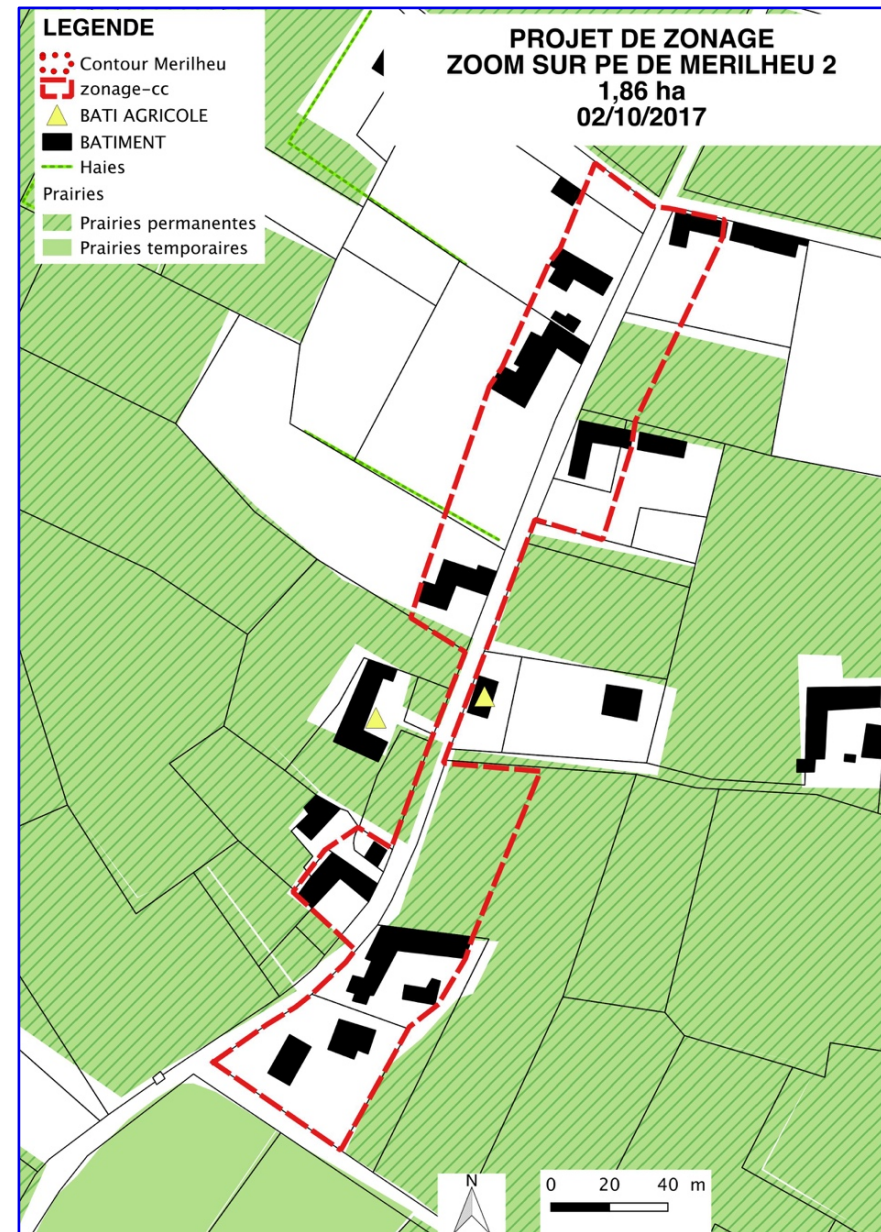
PRÉSENTATION DU ZONAGE : PÉ DE MÉRILHEU 2

Le quartier Pé de Mérhileu 2, est aussi un quartier historique. Il fait partie de l'étirement le long de la crête vers le nord. Tout ce secteur ne s'est pas densifié et a conservé le principe des constructions le long des voies. Lors du diagnostic la proposition était d'une **poursuite raisonnée du développement**, en se donnant des limites, en conservant des ruptures. Il est cependant plus éloigné du centre, au delà du chemin de la Bourdette qui descend à Bérot. Il est séparé du précédent, Mérilheu nord, par une unité bâtie agricole et des prairies de part et d'autre de la voie de crête.

Les unités agricoles ont été exclues.

Deux surfaces de prairies permanentes sont au sein de cette zone constructible, dont une qui a déjà reçu un CU favorable (la plus au nord de la zone) .

La zone fait 1,86 ha avec assez peu de possibilité de constructions nouvelles sauf à diviser des parcelles.



PRÉSENTATION DU ZONAGE : PÉ DE MÉRILHEU 1

Le quartier Pé de Mérhileu 1, est aussi un quartier historique. Il fait partie de l'étirement le long de la crête vers le nord. Tout ce secteur ne s'est pas densifié et a conservé le principe des constructions le long des voies. Lors du diagnostic la proposition était d'une **poursuite raisonnée du développement**, en se donnant des limites, en conservant des ruptures.

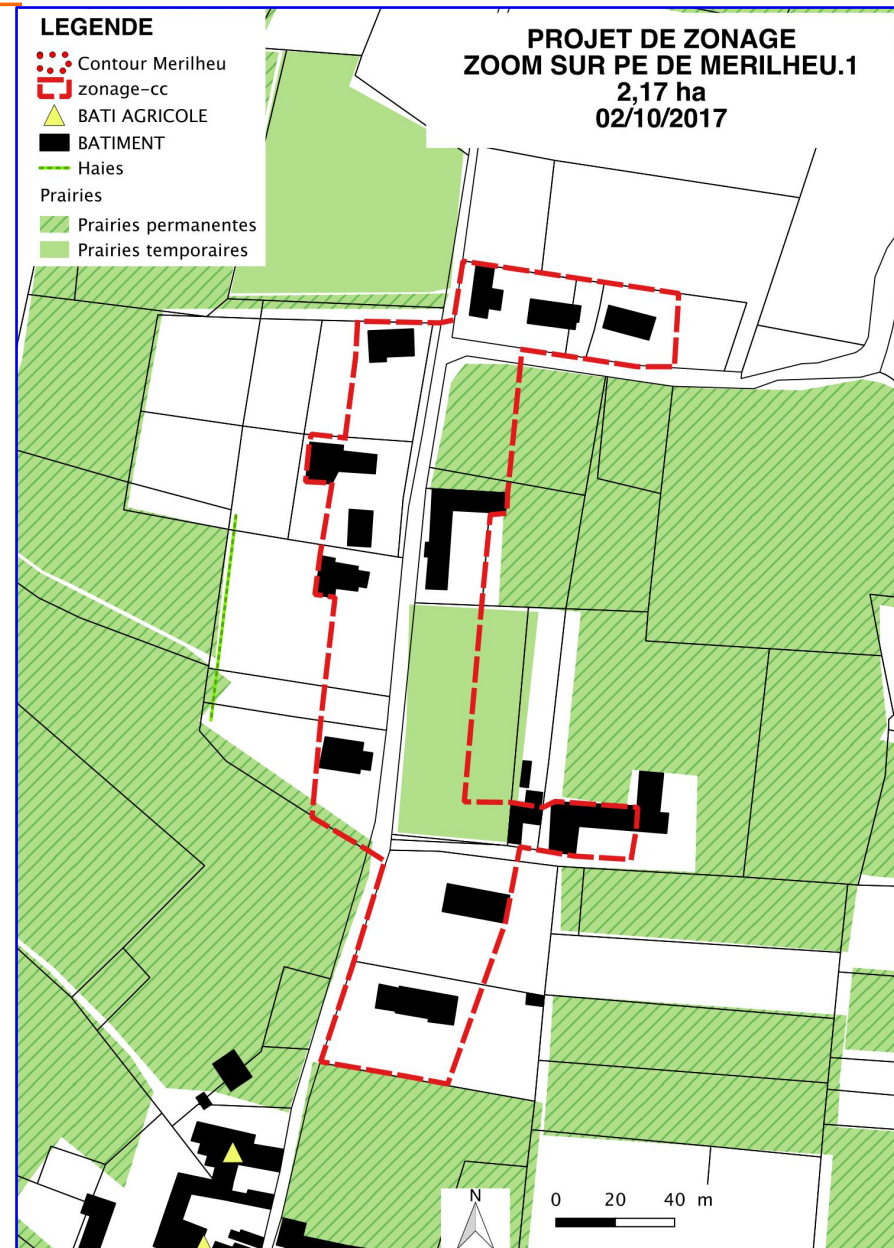
C'est le plus éloigné du centre, au bout du Cami deths Hourquets, il clôture l'étirement le long de la crête.

Il est séparé du précédent, Pé Mérilheu 2, par une ensemble bâti à dominante agricole et des prairies de part et d'autre de la voie de crête.

Cette partie extrême nord de l'urbanisation s'est surtout développé depuis les années 1950. Seules 2 maisons anciennes sont englobées dans cette zone constructible.

Deux surfaces de prairies sont au sein de cette zone constructible, dont une qui a déjà reçu un CU favorable (la plus au nord de la zone) .

La zone fait 2,17 ha avec quelques possibilités de constructions nouvelles.



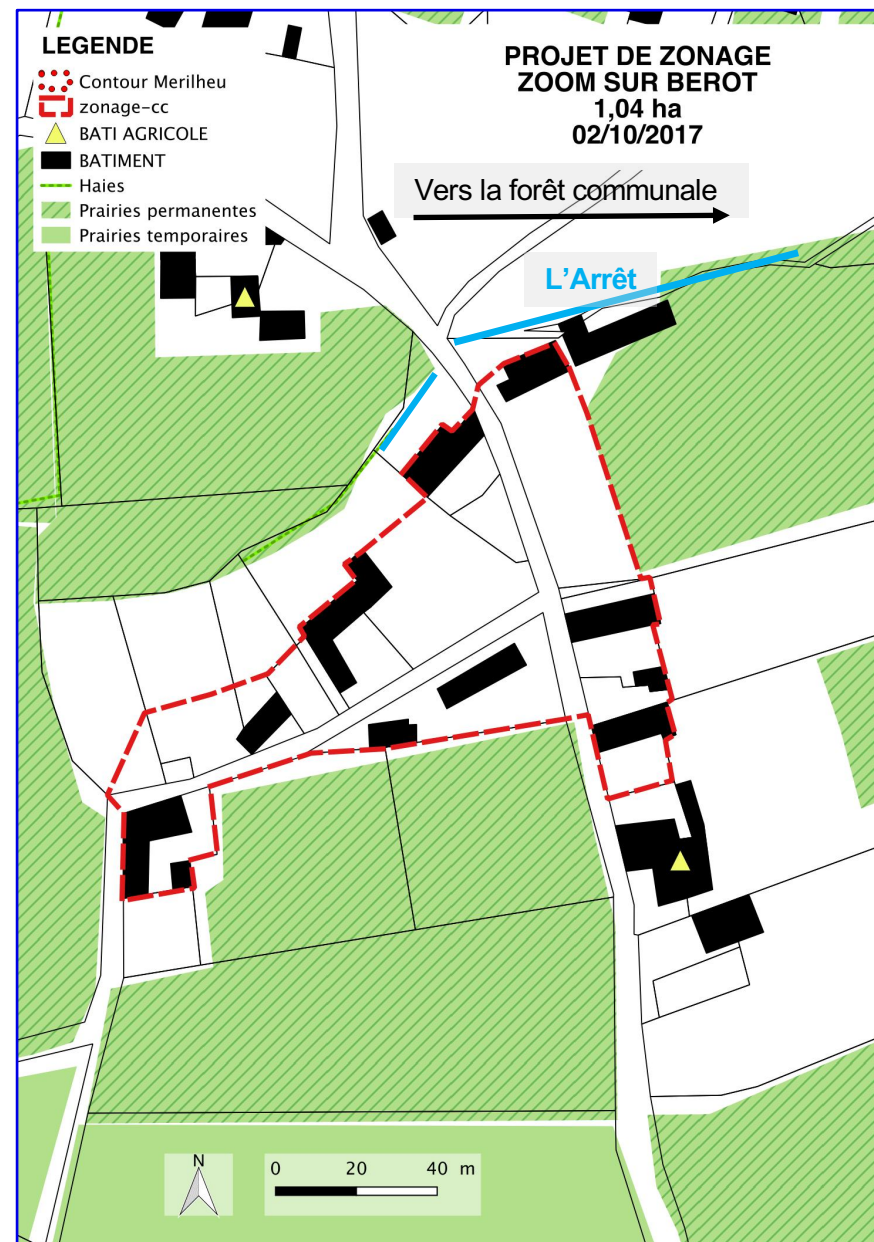
PRÉSENTATION DU ZONAGE : BÉROT

Le quartier de Bérot, est l'un des deux quartiers historiques qui n'est pas sur la ligne de crête. Il est dans un fond de vallon et assez peu perçu au sein de la commune.

La **structure « agricole »** du quartier a peu changé, il a une **certaine centralité** avec plusieurs chemins et voies rurales qui se connectent là, un dégagement – placette proche d'un transformateur EDF ; enfin, il est la « porte d'entrée » de la forêt communale accompagnée par la plantade renouvelée récemment. Il contraste par son « intimité » de vallon avec les autres secteurs bâtis très ouverts.

Lors du diagnostic, il a été identifié comme un secteur dont il fallait conserver la structure telle quelle et la densifier par construction des dents creuses à l'intérieur de l'enveloppe.

Au final, seul le cœur de cet ensemble, au delà du ruisseau de l'Arrêt, qui correspond au cœur historique, a été retenu, soit 1,04 ha, avec assez peu de possibilité de constructions nouvelles.



PRÉSENTATION DU ZONAGE : LA COUME

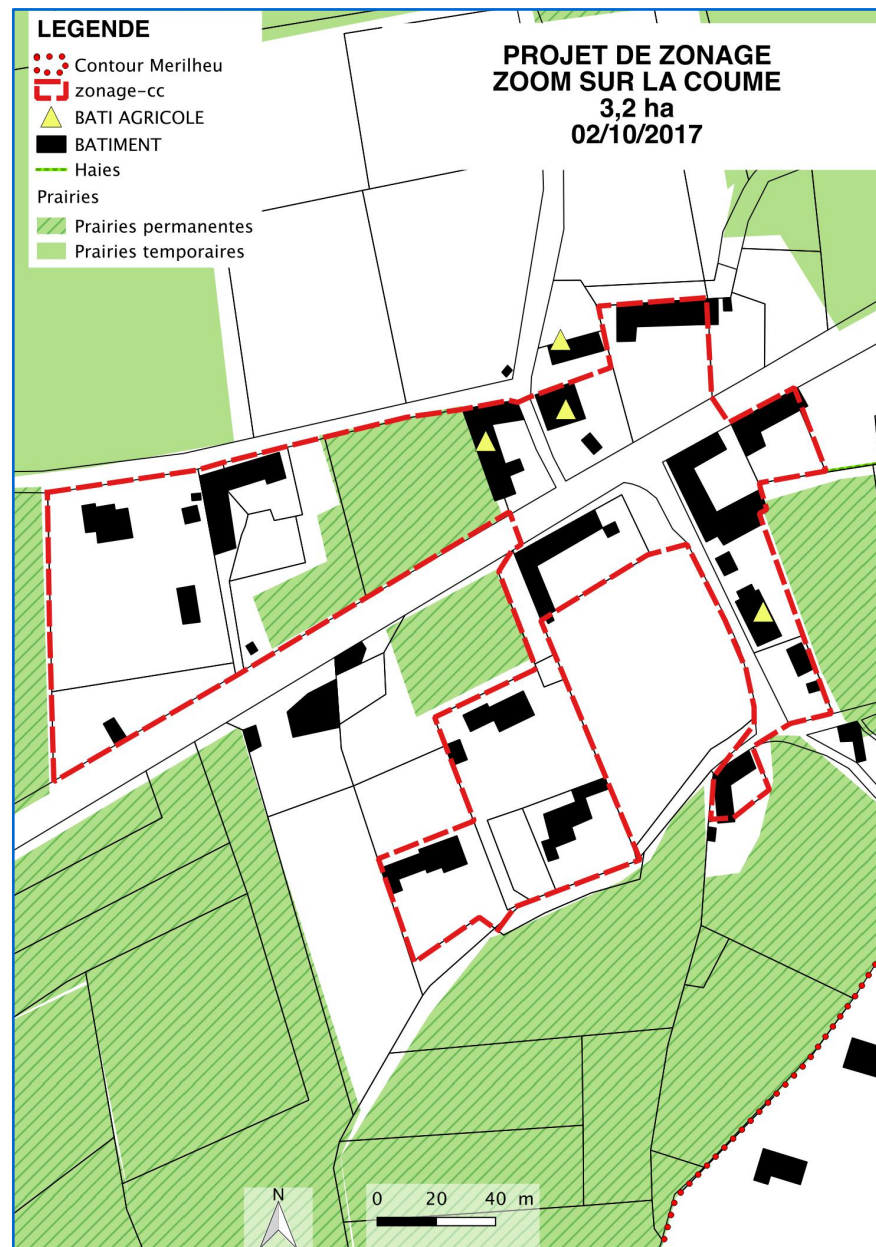
Le quartier de La Coume, est un des deux quartiers historiques qui n'est pas sur la ligne de crête principale. Il est sur une crête secondaire, de part et d'autre de la voie Bagnères-Tournay.

Le quartier est structuré par les constructions anciennes le long de la voie. Il n'y a pas de centralité, hormis la D 938 très passante. Il y a seulement 4 habitations récentes dont les 3 sud sont visuellement isolées.

Lors du diagnostic, il a été identifié comme secteur à ne pas développer.

La zone constructible a été dessinée au plus juste autour des parcelles bâties et en continuité. La zone est assez grande, 3,2

ha, mais avec très peu de possibilité de constructions nouvelles. La seule parcelle libre, en prairie permanente, a fait l'objet de 2 Certificats d'Urbanisme positifs.



PRÉSENTATION DU ZONAGE : LA ZONE NON CONSTRUCTIBLE

La zone non constructible couvre 321 ha soit 95 % du territoire.

Elle est émaillée de tous les habitats isolés répartis essentiellement sur les deux tiers sud de la commune.

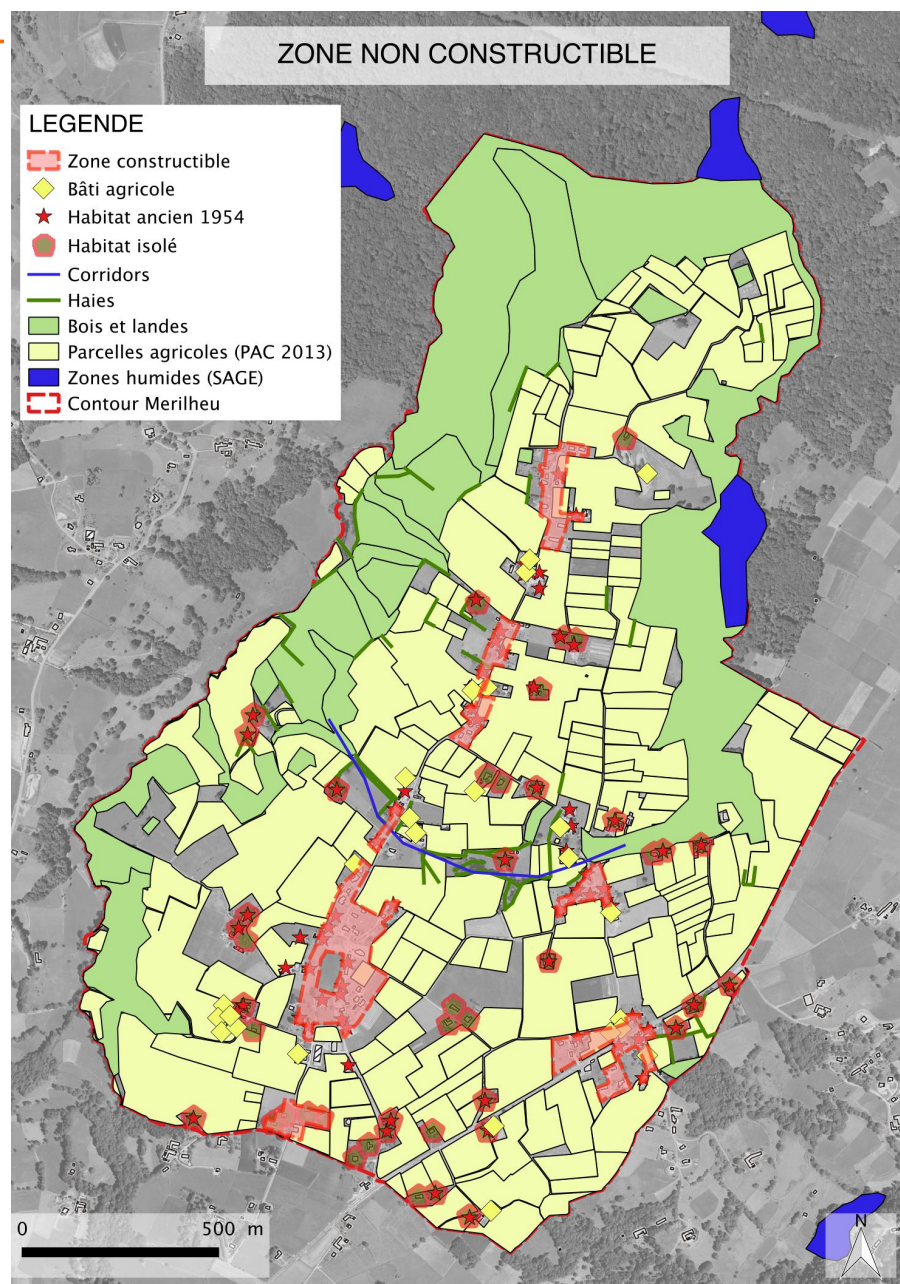
Rappel : sur cette partie, seuls sont autorisés l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes.

Aucune construction nouvelle n'est autorisée exceptés celles nécessaires :

- à des équipements collectifs ou à des services publics;
- à l'exploitation agricole ou forestière;
- à la mise en valeur des ressources naturelles.

Ce zonage protège les espaces agricoles, forestiers, de landes et l'essentiel des haies. Elle joue un rôle important dans la pérennité des espaces agricoles qui ont un rôle économique et paysager sur la commune.

Récapitulatif des surfaces	Surface totale(Ha)	Proportion(%)
Zone constructible	16,80	0,05
Zone non constructible	321,20	0,95
Commune de Mérilheu	338,00	1,00



La mise en place d'une carte communale ne va pas permettre notablement plus de constructions qu'actuellement. Elle n'a donc pas d'incidence sur l'environnement plus négative que le rythme actuel de constructions.

D'une manière générale, la maîtrise de l'urbanisation souhaitée par la commune avec une délimitation très resserrée des zones constructibles, contribuera à limiter les nuisances et pollutions éventuelles en matière environnementale et à limiter la consommation de l'espace.

Les limites de développement imposées par le SCOT de la Haute Bigorre au travers de quota de constructions pour chaque groupe de communes sont une garantie supplémentaire pour une croissance en douceur. (cf. chiffres en page 83)

Le simple fait d'établir un zonage et de concentrer les constructions à venir sur des secteurs bien délimités met fin à la pression qui s'exerce sur plusieurs quartiers de la commune et qui fait peser une menace sur la pérennité de certains secteurs agricoles qui doivent être préservés pour le futur. Il met fin aussi au mitage paysager. Ce dernier, qui est un des grands atouts de la commune, sera ainsi sauvegardé.

La partie qui suit a pour objet de préciser la manière dont le zonage de la carte communale de Mérilheu prend en compte le souci de la préservation et de la mise en valeur de cet environnement.

C - INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

THEME	CONSTAT	INCIDENCE	RECOMMANDATION
Le milieu physique			
Topographie - Sols - Hydrographie	Les zones constructibles prévues sont limitées en surface, dans des zones de faible pente, à distance des cours d'eau, sauf pour Bérot dont la limite nord vient s'appuyer sur l'Arrêt. Le réseau de fossé de la commune est bien développé.	Les constructions à venir n'auront qu'une incidence très faible sur le milieu physique.	Limiter l'imperméabilisation des parcelles à construire et gérer le pluvial (Raccordement au fossé ou infiltration à la parcelle) et les rejets d'eau usée. Respect des préconisations du SAGE Adour-amont.
Géologie	Un schéma directeur d'assainissement est ancien (1999). La nature du sous-sol induit de mauvaises aptitudes des sols à l'assainissement individuel sur la plupart des zones, excepté La Coume. L'épandage doit donc se faire en sol reconstitué. Parmi les zones constructibles, seul le secteur Cap de Mérilheu n'a pas été étudié par le schéma.	Les futures constructions devraient avoir un impact négligeable au niveau de leur rejet du fait du contrôle par le SPANC. Les dysfonctionnements actuels sont liés aux anciennes installations.	Actualiser le schéma d'assainissement. Faire réaliser les mises en conformité des installations défectueuses ou absentes.
Ressource en eau	Eaux souterraines La création de nouveaux logements, équipements et de nouvelles activités peut comporter un risque de contamination de la nappe phréatique, si des infiltrations de matières polluantes surviennent, ainsi qu'une augmentation du volume et de la charge des eaux usées à gérer. Les eaux de surface L'imperméabilisation des surfaces engendrée par l'implantation des zones à urbaniser va avoir pour incidence d'augmenter le volume des eaux pluviales à recueillir. Eau potable L'ensemble des zones sont desservie par un réseau interconnecté avec les communes voisines. Les ressources semblent suffisantes actuellement.	Dans la mesure où les dispositifs de collecte et de traitement des effluents sont conformes aux prescriptions l'impact doit être négligeable. Pas d'incidence notable sur l'eau potable, ni la défense incendie. Réseau suffisant, toutes les zones sont desservies par les deux.	Les installations d'assainissement non collectif devront être conformes aux normes édictées pour la protection de la ressource en eau. L'écoulement dans le milieu naturel ou l'infiltration à la parcelle devra être garanti avant la réalisation de tout aménagement. Le réseau d'eau devra éventuellement être adapté au projet de la commune.
Risques	La commune est soumise à peu de risques naturels (Feu de forêt, glissement de terrain et sismicité) et pas de risque technologique.	Pas d'incidence.	

C - INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

THEME	CONSTAT	INCIDENCE	RECOMMANDATION
Les milieux vivants			
Milieux naturels – Trame verte et bleue	Les milieux naturels de la commune (Boisement, landes, zones humides, haies) sont classés dans la zone non constructible. L'urbanisation faible en surface, peu dense et non continue est favorable au maintien de la trame verte et bleue.	La trame verte et bleue est préservée par le zonage.	Veiller au maintien des haies dans la partie centrale de la commune.
ZNIEFF	Une ZNIEFF de type II « Plateau et vallons des Coustalats » de 7832 ha a été identifiée sur une grande partie de la commune et les territoires environnants. Les zones constructibles au nord de Mérilheu centre y sont incluses.	Etant donnée l'existence actuelle de constructions dans cette ZNIEFF, l'apport de quelques nouvelles constructions dans ce secteur n'aura pas d'incidence sur la qualité de la ZNIEFF tant que les éléments essentiels sont préservés (cf. ligne précédente).	
Espaces agricoles	Le centrage des zones constructibles sur les zones déjà bâties, resserrées le long des voies et sans extension en dehors de linéaires déjà construits, limite au maximum l'impact sur les structures agricoles. Les secteurs accueillant du bâti agricole ont été exclus des zones constructibles.	L'incidence est très faible, pas d'aggravation du mitage notamment et respect des îlots de bâti agricole. Cependant 1,59 ha de prairies sont au sein de ces zones constructibles. L'impact reste limité : 0,9 % des surfaces déclarées en prairies à la PAC en 2013. Cf. tableau page suivante.	
Le milieu humain			
Habitat	Entre 2000 et 2010, 10 constructions ont consommé 2,7 ha, moyenne des parcelles 2700 m². Entre 2007 et 2016, sur 23 permis : 12 modifications, extensions, ..., 4 bâtiments agricoles et 1 industriel, 5 habitations.	Les zones constructibles offrent suffisamment de parcelles libres ou pouvant être divisées pour répondre à la demande de terrain constructible. Actuellement 5 CU dans ces zones ont déjà reçu un avis favorable.	
Equipements	Les réseaux (eau, électricité, défense incendie, pluvial, voirie) desservent toutes les zones constructibles en capacité suffisante actuellement. L'école accueille seulement une classe unique du primaire.	Pas d'incidence notable pour les premières années à venir.	Des mises aux normes, ou des augmentations de capacités seront sans doute à prévoir dans quelques années.

C - INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

THEME	CONSTAT	INCIDENCE	RECOMMANDATION
Le cadre de vie			
Qualité de l'air	Les constructions à venir vont avoir pour conséquence une augmentation de la pollution de l'atmosphère : nouveaux chauffages et augmentation de la circulation automobile.	L'incidence est assez limitée au regard du faible rythme de construction et de la grande surface de milieux naturels, notamment de boisements, préservés.	Les différentes réglementations concernant l'énergie consommée par l'habitat et les rejets des véhicules viendront, à terme, réduire ces incidences.
Déchets	La collecte, le tri, le recyclage ou l'élimination des déchets sont bien organisés au niveau de la communauté de communes. Ces installations sont capables d'absorber les apports supplémentaires de Mérilheu.	Pas d'incidence	
Assainissement	L'aptitude des sols de la commune n'est pas très favorable à l'assainissement autonome. Des dispositifs particuliers doivent être installés. Les installations actuelles sont nombreuses à ne pas être satisfaisantes. Le rejet des eaux usées va être plus important puisque de nouvelles constructions sont possibles.	L'incidence sera négligeable car le SPANC veillera à la conformité des assainissements autonomes des nouvelles constructions avec le schéma d'assainissement.	Actualisation de schéma d'assainissement et incitation à l'amélioration des assainissements défectueux.
Nuisances	Elles ont un niveau assez faible aujourd'hui (sonore, lumineuse, pollutions industrielles ou agricoles, ...). Les nouvelles zones constructibles évitent autant que possible les bâtiments agricoles. Cependant, actuellement, les bâtiments agricoles sont assez imbriqués avec les autres habitats.	L'incidence de la carte communale est donc négligeable. Cependant, l'absence de création de zone artisanale implique que les installations d'ateliers se feront dans le tissu d'habitat pouvant provoquer des gênes de voisinage (Odeurs, poussières, bruit...).	
Déplacements	La prévision de nouvelles constructions va inévitablement engendrer une augmentation du trafic automobile notamment avec la population active. Le réseau de voirie communale est cependant en mesure d'absorber ce nouveau flux.	Pas d'incidence	
Paysages	La principale dégradation du paysage de Mérilheu est liée à l'habitat diffus. Les zones constructibles reprennent uniquement les principaux noyaux bâtis, et de façon très resserrée.	Ceci implique que l'impact paysager des nouvelles constructions sera très réduit car elles seront insérées dans des ensembles déjà bâtis. Le mitage paysager sera stoppé.	
Patrimoine bâti	La qualité de l'architecture et de l'organisation du bâti traditionnel a été remarquée dans le diagnostic.	La carte communale n'a aucun moyen d'agir sur ces notions. Cette qualité patrimoniale peut effectivement être dégradée du fait de nouvelles constructions qui ne la prennent pas en compte.	Pour éviter cela, la commune peut s'attacher à promouvoir des constructions respectueuses de l'architecture vernaculaire.

C - INCIDENCE DES CHOIX SUR L'ENVIRONNEMENT

Impact sur les prairies

Cinq des 7 zones constructibles comprennent des prairies déclarées à la PAC : 1,59 ha au total soit 9,7 % des zones constructibles et 0,9 % des surfaces déclarées en prairies à la PAC en 2013 (174 ha).

Les deux tiers sont des prairies permanentes.

5 Certificats d'Urbanisme positifs ont déjà été délivrés sur presque la moitié de ces prairies et toutes des prairies permanentes (0,68 ha).

L'incidence est relativement limitée.

Surfaces de prairies incluses dans les zones constructibles

		Surface zones constructibles (Ha)	Surface en prairie temporaire (Ha)	Surface en prairie permanentes (Ha)	Surface en prairie avec un CU positif délivré (Ha)	Surface totale de prairie en zone constructible (Ha)
1	La Coume	3,10	0,00	0,42	0,31	0,42
2	Cap de Mérilheu	1,20	0,00	0,14	0,14	0,14
3	Mérilheu	7,06	0,29	0,00	0,00	0,29
4	Bérot	1,04	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Mérilheu nord	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6	Pé de Mérilheu 2	1,86	0,00	0,33	0,09	0,33
7	Pé de Mérilheu 1	2,17	0,27	0,14	0,14	0,41
	TOTAL	16,43	0,56	1,03	0,68	1,59

Source : Amidev